

Tiers-lieux à but non lucratif

Un recueil pour
raconter, penser
et confronter
nos pratiques



Collectif

Une coédition

RELIER et Réseau des CREFAD

Tiers-lieux à but non lucratif



Une coédition
Relier et Réseau des Crefad



Les 3 Ateliers, Lablachère © Alexa Brunet/Transit pour La Trame 07, septembre 2020.

« La Trame 07 a choisi de faire connaître les tiers-lieux ardéchois et de valoriser leur singularité à travers une série de photographies mises en scène. Dans chaque espace, j'ai pris le parti d'impliquer les participants dans une scénographie vivante, décalée et savamment orchestrée, qui donne à voir la diversité

des profils et des activités qui peuvent s'y tenir. Ces photographies peuvent être perçues comme le théâtre de nombreuses histoires collectives, elles rendent compte des enjeux de travail et de création à l'échelle locale et des solutions apportées par ces espaces et ceux qui les font vivre. » **Alexa Brunet**

Avant- propos

ON TROUVE
DES MAISONS
VIDES MAIS
PAS À VENDRE

UN MAL MARIÉE
ANNÉES DANS CETTE MAISON, AVEC UNE COUR, ET AL ADORÉ ! LES ENFANTS ALLAIENT À L'ÉCOLE À VOUS !

C'EST ENVIRON
6000 À 10000 EUROS

DE 20 000 À
30 000 EUROS DE FRAIS

DE TRAVAIL, S'IL ON
FAIT SOI-MÊME. !!

UNE FEMME
CHERCHE UNE MAISON À ACHETER

"VOUS
QUE
OFFRE

"ON N'A
JAMAIS

Par Félix Grippon

Cet ouvrage est le fruit de plusieurs années de réflexions collectives autour des tiers-lieux à but non lucratif, menées par différentes associations d'éducation populaire – dont Relier, plusieurs associations membres du réseau des Crefad et le Pari de Mutations Urbaines¹, toutes sensibles aux enjeux qui gravitent autour de ces formes d'organisation collective. Ces associations ont créé, animé et accompagné des lieux gérés collectivement, avant de voir émerger le terme de « tiers-lieu », faisant allusion au concept anglais de « *third place* », ensuite largement réapproprié en France par divers mouvement et lieux déjà créés ou en création. Partant de ces observations, Relier, le réseau des Crefad et leurs partenaires, déjà réunis depuis quelques années autour de questions ayant trait au développement rural et aux centres-bourgs, se sont alors rassemblés à nouveau pour échanger sur les expériences respectives accumulées et les mettre en perspectives, dans le but de prendre du recul sur leurs pratiques, et de les partager plus largement. En juillet 2018, cet élan donna naissance aux rencontres sur les tiers-lieux à but non lucratif à la Distillerie de Lodève. Plusieurs points de divergences sont ressortis de ces rencontres, à propos des finalités des tiers-lieux et de la manière dont des citoyens conçoivent ces espaces et y prennent place.

En septembre de la même année, plusieurs membres de ces associations d'éducation populaire écrivaient : « *Les participants étaient relativement en accord sur le rôle des tiers-lieux : favoriser le faire ensemble, la mise en commun et en partage des ressources, connaissances et savoirs ; stimuler la créativité et l'innovation sociale. Mais la forme économique des différentes activités hébergées et les liens entre celles-ci sont encore ambigus. Certains défendent la notion de non-lucrativité, alors que d'autres perçoivent les tiers-lieux comme un créneau à investir pour développer une économie alternative (les termes d'économie sociale et solidaire ou d'entrepreneuriat social sont employés ensemble ou séparément) ou leur reconnaissent avant tout un rôle économique pour la croissance des territoires. Certains, enfin, veulent faire entrer les tiers-lieux dans l'économie "capitaliste" tandis que d'autres s'y opposent.*

Aller plus loin dans l'analyse de ces différentes positions demanderait des éclaircissements sur les statuts juridiques des tiers-lieux et de leurs activités

¹ Voir présentation des structures, page 110.

mais aussi sur les objectifs de chacun. En nous penchant sur leur fonctionnement et leur organisation, nous remarquons un pluralisme important. Les notions d'espaces communs, de projets collectifs et de lieux partagés et/ou mutualisés, utilisées pour décrire le terme tiers-lieu, nous amènent aussi à nous interroger sur ce qui en est à l'origine : le faire ensemble. Ce faire ensemble prônant l'émancipation et l'implication citoyenne s'inscrit alors dans le champ de l'éducation populaire. Or, les différents tiers-lieux en émergence ne semblent pas tous revendiquer cette démarche. Malgré la mobilisation par certains collectifs des notions de participation, de co-construction, de rencontre, d'investissement citoyen... ils paraissent encore loin de la pratique des fondements de ce mouvement populaire. Des questions restent ainsi en suspens : "Quelles sont les motivations des créateurs de tiers-lieux : pour qui et pourquoi faire ? Quelle organisation ? Quid de la démocratie ? Quels outils pour que chacun soit en accord avec ses besoins personnels et puisse les lier avec ceux des autres ? Quelle place de l'individu dans le collectif pour ne pas se faire happer ? Comment gérer les conflits ?"

Face à une indéfinition du mot tiers-lieu, aujourd'hui traversé par de multiples ambiguïtés, nous prenons le parti, en tant qu'acteurs de ces espaces aboutis ou en devenir, de laisser le débat ouvert et de ne pas chercher à définir cet objet, pour la bonne raison que nous n'en sommes pas dépositaires. Nous souhaitons nous concentrer non pas sur la manière dont les différentes structures se reconnaissent dans ce concept, mais plutôt sur ce qu'elles y font. C'est pourquoi nous prévoyons de nouvelles rencontres en 2021 et avons engagé une étude sur ce sujet au sein d'une commission qui les réunit. Cette étude, plus spécifiquement tournée vers les territoires ruraux, vise à prendre de la distance sur nos propres fonctionnements, nos façons de faire et ainsi renouveler nos regards, en documentant précisément les initiatives dont nous sommes parties prenantes et en les confrontant avec d'autres, par l'organisation de visites, de rencontres, d'ateliers pratiques et l'élaboration d'analyses partagées.

Par ce travail collectif, l'intention est d'impulser des mises en contact et des échanges avec celles et ceux qui s'impliquent dans des démarches similaires à celles de nos structures, puis de permettre un essaimage de ces pratiques, un accompagnement de nouveaux projets, ainsi qu'une confrontation à d'autres pratiques.»²

Les pages qui suivent sont à la fois un aboutissement et une étape de ce travail. Elles s'adressent aux porteurs et porteuses de projets de tiers-lieux et autres lieux collectifs apparentés, mais aussi aux professionnels de l'urbanisme, élu-e-s de collectivités, membres d'associations et à toute personne curieuse d'apprendre sur – et de – ces lieux qui proposent de nouvelles formes d'organisation, de rapport au travail, à l'argent ou à la propriété. Enfin, elles s'adressent à nous, auteurs et autrices de cet ouvrage, comme reflet de nos propres pratiques.

2- Ce texte a été publié sous sa version originale dans la revue *Transrural initiatives* n° 470 en septembre 2018, à la suite des rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif : des espaces de transformation économique et sociale ? », organisées à Lodève du 11 au 13 juillet 2018.

Merci



À l'ensemble des personnes et structures ayant contribué à la fabrication de ce recueil, que ce soit par des temps de réflexion collective ou individuelle, d'écriture, d'échanges, de relecture, de conseils, de partage de contacts et de ressources (documentations, illustrations...), ou par du soutien technique et financier.

À tous ces (tiers-)lieux qui nous ont ouvert leurs portes et consacré du temps et de l'énergie.

Comité de rédaction et relecture

Félix Gripon, Benoît Chaboud-Mollard,
Raphaël Jourjon et Chloé Laforest

Direction artistique

Chloé Laforest
www.chloelaforest.com

Illustrations

Louis Simonin du collectif PMU

Photographies

Alexa Brunet du collectif Transit, pour La Trame 07,
pour les photographies en doubles pages.
www.alexabrunet.fr

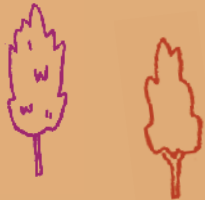
Tous droits réservés pour le PMU-Les Locotiers,
le Lieu-dit et les Rencontres tiers-lieux de Lodève 2018,
pour les autres photographies.

Contacts

Association RELIER, Félix Gripon
contact@reseau-relier.org
1, rue Michelet
12400 Saint-Affrique
05 65 49 58 67

CREFAD Auvergne, Benoît Chaboud-Mollard
secretariat@crefadauvergne.org
Local interassociatif L'Estran
9, rue sous les Augustins
63000 Clermont-Ferrand
04 73 31 50 45

Sommaire



- 4 Avant-propos
- 7 Remerciements et contacts
- 10 Introduction : pourquoi un recueil sur les tiers-lieux à but non lucratif?

Première partie

16-33 D'où viennent nos pratiques

- 17 Les lieux que nous créons, animons et occupons
- 18 Des générations de tiers-lieux qui cohabitent et s'alimentent
- 19 Tiers-lieu et logique de bien commun
- 21 Les tiers-lieux ruraux, un levier pour réinvestir des espaces délaissés et reconquérir du commun?
- 26 Penser la vie et l'aménagement des tiers-lieux à but non lucratif par le prisme des valeurs

Deuxième partie

34-49 De la diversité dans nos (tiers-)lieux

- 35 Les cafés associatifs sont des tiers-lieux et des espaces de travail partagé et de co-travail
- 36 L'ouverture : pour qui, pour quoi?
- 39 Le Moulinage de Chirols, projet de territoire ou marche-pied vers une néo-ruralité assumée?
- 43 De la question des rapports au travail et à l'activité dans les tiers-lieux
- 45 Faire tiers-lieu, un processus plus qu'un état



- 104 Conclusion
- 109 Contributrices et contributeurs
- 112 Bibliographie

Troisième partie

50-83 Des lieux qui se fabriquent

- 51 Tiers-lieux des villes, tiers-lieux des champs. Mettre en relation ce que l'on croit être différent
- 57 Être humain au sein des lieux collectifs
- 64 Quelles nouvelles solidarités entre les tiers-lieux?
- 71 Propriété collective : inventivité et nécessité
- 75 Des partenariats pour les financements et l'accès au foncier

Quatrième partie

84-103 Des espaces d'expérimentation et d'aventures collectives

- 85 Le test d'activité [agricole] fait-il tiers-lieu?
- 90 Du diagnostic partagé à l'espace-test, cheminement d'une maison de vallée
- 92 Un alter-modèle économique, pour explorer au quotidien les fondements d'une utopie en construction
- 97 Préservatisme, va!
- 98 Des tiers-lieux éphémères et mobiles?
- 100 Un lieu-ressource pour s'implanter en sud Aveyron. Témoignage sur le Lieu-dit



Introduction

Pourquoi un recueil sur les tiers-lieux à but non lucratif ?

Par Raphaël Jourjon

Situer l'objet « tiers-lieu »

Le mot tiers-lieu recouvre une diversité de réalités, de pratiques et de lieux souvent caractérisés comme des espaces d'activité partagés, ne relevant ni purement du travail ni de l'habitat.

De nombreux projets se présentant comme des tiers-lieux reposent sur la mutualisation d'espaces et l'utilisation des outils numériques, sans qu'il y ait nécessairement de projet commun, d'engagements réciproques, voire de valeurs partagées. Plusieurs observateurs convergent néanmoins sur la nécessité d'une communauté d'acteurs, de principes de fonctionnement et d'une animation engageant les parties prenantes (structures et individu-es) pour faire tiers-lieu. Quoiqu'il en soit, le recul manque sur la pérennité et le fonctionnement de ces projets. Enfin, si les initiatives en milieu urbain prédominent parmi celles qui s'affichent « tiers-lieux », de tels projets existent sur l'ensemble du territoire français.

Cela dit, il est difficile d'aller plus loin dans ce qu'est – ou n'est pas – un tiers-lieu. De fait, derrière la définition de ce concept, il existe un enjeu d'appropriation et de reconnaissance, particulièrement alors que la puissance publique s'en empare et y consacre des financements.

Des objets révélateurs de tendances plus profondes

Les tiers-lieux émergent dans un contexte global : fragmentation des temps et des espaces de vie, accès inégal aux services et aux locaux d'activité, quête de sens au travail et dans les implications bénévoles... Nombre de territoires ruraux et urbains sont confrontés à la question du renouvellement des activités et du lien social dans leurs politiques et pratiques d'aménagement. La raréfaction des lieux de service et de convivialité (petits commerces, cafés, maisons de quartier, transports en commun...) marque nos espaces de

vie dans le bâti comme dans la vitalité des relations sociales : la qualité de vie s'en trouve dégradée, tant les occasions de rencontres s'amenuisent.

Des acteurs locaux (associations, collectivités, privés) mettent en place des outils et des espaces pour répondre aux besoins des habitant-es et satisfaire leurs propres aspirations : lieux de travail ouverts, ateliers partagés, logements-passerelles, cafés associatifs, crèches parentales, espaces-test agricoles... Si nombre de ces initiatives se développent depuis plusieurs années, plusieurs d'entre elles se rejoignent dans le mouvement émergent des tiers-lieux ; selon les cas, c'est l'occasion de passer à l'acte, d'obtenir une reconnaissance, de trouver un second souffle ou d'amplifier un projet déjà lancé. Bien que les motivations diffèrent d'un projet à l'autre, elles contribuent à maintenir la vitalité démographique, sociale et économique de leurs territoires.

Positionnement des auteur-es

En juillet 2018, le réseau des Crefad, l'association Relier et leurs partenaires organisaient la première rencontre sur les tiers-lieux à but non lucratif à la Distillerie de Lodève. Ce temps collectif d'échange et de réflexion était construit à partir de deux constats.

D'une part, nous observons simultanément l'écho grandissant du concept de tiers-lieu et l'éclosion de nombreux projets s'en revendiquant. Dans les discours associés et dispositifs émergents, le coworking, le numérique et l'espace de rencontre tiennent une grande place, permettant des connexions entre utilisateurs variés, le tout en constant changement.

D'autre part, depuis plusieurs années nous développons et accompagnons des espaces partagés, gérés collectivement, à but non lucratif, inscrits ou non dans le cadre d'une propriété collective, permettant d'accompagner des initiatives et de faire naître des projets.

Nous nous sommes donc posés la question : comment faire le lien ou affirmer une différence entre le champ lexical, les pratiques liées à la thématique « tiers-lieux » et les principes qui fondent nos démarches au quotidien : non-lucrativité, mutualisation, accompagnement des initiatives, gestion commune ?

Les intentions avec ce recueil

En tant qu'acteurs de ces espaces en devenir permanent, nous prenons le parti de laisser le débat ouvert et de ne pas chercher à circonscrire l'objet « tiers-lieu », mais plutôt de le décrire et le questionner dans ses différentes facettes. À partir de nos actions existantes, des valeurs que nous défendons, de nos interrogations de fond et du quotidien, nous portons des regards et des propositions que nous souhaitons faire connaître. C'est l'objet de ce recueil, qui donne à la fois à voir et à penser ces expériences.

Les partenaires impliqués dans la construction du présent ouvrage identifient quatre balises afin de situer ces initiatives :

– le type d'organisation et de répartition du pouvoir, qu'on peut préciser à travers la dimension collective, les instances mises en place, les modes de prise

de décision, la transparence sur la propriété des espaces et des outils ;

– le caractère lucratif ou non de la structure assurant le pilotage du projet, les statuts et fonctionnements économiques des différents acteurs composant le tiers-lieu ;

– la dimension pluridisciplinaire, la nature et la combinaison des activités au sein de chaque projet ;

– le degré d'ouverture réel qui se traduit par l'accessibilité du lieu et du projet, la participation effective de publics divers aux orientations et aux réalisations, ou son ancrage sur le(s) territoire(s)...

Pour aller plus loin, il nous semble opportun de documenter précisément les initiatives dont nous sommes parties prenantes, mais aussi de les confronter avec d'autres, par l'organisation de visites, de rencontres, d'ateliers pratiques et l'élaboration d'analyses partagées. Cet ouvrage s'inscrit ainsi dans un programme mobilisant une dizaine de structures partenaires ; elles sont attachés à l'objet et au statut associatif, et à l'éducation populaire ; cependant ces structures échangent et travaillent avec des entreprises ancrées dans le fonctionnement coopératif et l'ESS, mais aussi avec des collectivités locales et d'autres acteurs publics.

Une élaboration collective à l'image des lieux évoqués

Dans les pages qui suivent, vous trouverez donc à la fois des réflexions de fond sur les finalités des tiers-lieux, leurs fonctionnements, leurs aspirations ; les exemples et illustrations y sont présentés sous l'angle thématique de la partie... Nous avons privilégié une diversité de situations contribuant à dégager des éléments d'analyse et d'observation ; sans prétendre en faire un manuel ou une recette, il nous semble que ces contributions permettent de mettre en lumière quelques repères significatifs et des aspects méthodologiques appropriables selon la situation de chacun.e.

Nous assumons l'intention de porter à connaissance nos expériences, approches et points de vue sur les tiers-lieux. Il s'agit d'explicitier nos visions et expériences de lieux de vie et d'activité conçus, vécus et gérés collectivement, avec nos spécificités et nos subjectivités. Nous souhaitons aussi situer ces initiatives dans l'histoire et le contexte actuel, apprendre des autres expériences et peut-être en inspirer d'autres...

Ce recueil a donc été construit autour d'un fil rouge discuté collectivement ; il mobilise une vingtaine de contributeurs-rices issu-es d'associations, des sciences sociales, de praticiens-ciennes et observateurs-trices des tiers-lieux. Les articles sont signés de leur-s auteur-es et certains d'entre eux ont été écrits à plusieurs mains.

En espérant vivement que ce travail nourrisse la réflexion et les pratiques autour des tiers-lieux... Bonne lecture !



Le Vesseaux-mère, Vesseaux
© Alexa Brunet/Transit pour La Trame 07, février 2019.

D'où viennent nos pratiques



Les lieux que nous créons, animons et occupons

Par Marie-Anne Lenain

Alors que nos différentes lectures nous laissent avec l'impression qu'aujourd'hui, chacun veut tout mettre derrière le mot tiers-lieux pour des raisons de reconnaissance ou de communication, nous nous interrogeons sur le sens du terme et sur nos actions/usages/projets politiques en lien avec cette notion.

Alors que nombre d'écrits véhiculent largement à travers leur évocation des tiers-lieux une valorisation du modèle de l'entrepreneur, de l'outil numérique comme magique pour favoriser les liens et croisements nous avons un enjeu à clarifier ce que nous entendons mettre en œuvre dans les lieux que nous créons, animons et occupons.

Si nos actions sont ancrées dans le monde associatif, avec une visée non lucrative, dans la majorité des écrits et communications dédiés aux tiers-lieux une faible place est accordée aux associations et les visées sociales sont valorisées par le fait qu'elles sont adossées à des activités marchandes! Nous sommes loin des ambitions portées dans nos projets.

À partir du travail d'Antoine Burret, nous pourrions tenter une définition de tiers-lieux comme « *un processus démocratique qui vise à ce que des forces sociales construisent quelque chose ensemble, longtemps ou ponctuellement, plutôt pour le bien commun...* ». Il ne s'agirait donc pas d'être tiers-lieu mais plutôt de faire tiers-lieux... et c'est de l'ordre de l'agir, agir dans le temps et avec une visée. Pour ce qui nous concerne, si nous nous organisons pour construire, animer et occuper des lieux, à plusieurs (associations seules ou associations et autres activités) c'est avec une visée commune sur un territoire. Le choix d'achat des locaux a pour objet de favoriser une vie associative riche et indépendante, de soutenir le test d'activités (associatives et/ou TPE inventives), de faciliter les relations entre les associations et entre les personnes et de permettre un accueil inconditionnel des personnes qui s'interrogent, qui souhaitent se rencontrer, qui souhaitent mettre leurs projets à l'ouvrage.

Pour ce faire, nous œuvrons avec des formes juridiques conçues de manière à construire de la propriété collective (pas seulement des usages col-

lectifs) en évitant la spéculation foncière. Nous créons des SCI dont les statuts sont conçus pour éviter toute rémunération des parts sociales, avec parfois un statut de SCI coopérative, parfois des clauses indiquant que seules des associations ou des fonds de dotation peuvent détenir des parts, ... une tentative de faire de cet outil capitaliste un outil à but non lucratif. Nous sommes ensuite locataires de ces lieux détenus en propriété collective.

Nos lieux, revêtent une organisation démocratique interne pensée et animée pour garantir la visée de bien commun des lieux mais aussi la solidarité entre occupants dans un rapport au temps long. Sur le temps long, un fonctionnement collectif est mis en œuvre et questionné régulièrement de manière à gérer puis même fabriquer du « commun », permettre la solidarité d'action et même inventer des systèmes de solidarité économique.

Des générations de tiers-lieux qui cohabitent et s'alimentent

Par Raphaël Jourjon et Soukeïna Assini. Ce texte a été écrit à l'issue des rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif » de 2018 par deux de ses organisateurs-trices; il a été publié sous une forme légèrement différente dans la revue *Transrural initiatives* à l'automne 2018.

L'histoire des tiers-lieux est à la fois récente et dense; nous en proposons ici un aperçu partiel et partial, à partir de trois lectures complémentaires qui nous semblent encore opérantes au moment de l'écriture de ce texte.

Dans son ouvrage *The Great Good Place* en 1989¹, le professeur de sociologie urbaine américain Ray Oldenburg met en avant l'émergence de ces « *third places* » dans la vie quotidienne des Américains depuis l'avènement des banlieues pavillonnaires, zones praticables uniquement en voiture où la rencontre physique est difficile. Il s'agit d'espaces dans lesquels les gens se rencontrent, échangent, réfléchissent ensemble qui peuvent être des cafés, centres commerciaux, etc. Des endroits distincts des lieux habituels de travail et de logement, où les rites de sociabilité peuvent réapparaître malgré le tout-automobile grandissant.

Antoine Burret propose dans sa thèse de sociologie² une vision plus alternative: en 2016, il publie *Tiers-Lieux et plus si affinités...*, ouvrage dans lequel son analyse de l'évolution de la société est mise en lien avec l'apparition de ces objets hybrides que sont les tiers-lieux. Les exemples cités vont des ateliers coopératifs (fablabs, hackerspaces, makerspaces...) aux jardins partagés, en passant par différents services innovants comme les espaces de coworking. Il développe son analyse par le prisme des microcosmes qui se

1- [en.wikipedia.org/wiki/The_Great_Good_Place_\(book\)](https://en.wikipedia.org/wiki/The_Great_Good_Place_(book))

2- www.movilab.org/wiki/Etude_de_la_configuration_en_Tiers-Lieu_-_La_repolitisation_par_le_service

retrouvent au sein de ces espaces, et de ce que cela produit à une échelle plus large sur la société. Citation:

« Cette configuration sociale repose sur un patrimoine commun, qui permet une libre appropriation, où il n'y a pas de professeurs, avec une émancipation par le faire. »

Nous avons là une vision politique qui est le reflet de la démarche des « faiseurs d'alternative » en réaction à un dysfonctionnement sociétal.

Lors de son intervention aux Rencontres « Tiers-lieux sans but lucratif » (Lodève, 2018), Yohann Duriaux³ partage le fruit de sa réflexion et de sa longue implication dans des dynamiques de tiers-lieux. En ressort le potentiel majeur des nouvelles technologies de l'information et de la communication, réappropriées grâce au développement du « libre ». Reflet d'un besoin de ne pas breveter tous les domaines de la vie quotidienne, le libre est une revendication de la maîtrise et l'utilisation de l'outil informatique de façon ouverte et collaborative. Il met ainsi en avant toute une dynamique de création d'alternatives en communs, détachées d'un lieu physique, à travers des « *tiers-lieux libres open source* » et insiste sur le besoin de « caractériser plutôt que définir » les différentes initiatives.

À travers l'urbanisme, l'appropriation et l'informatique libre, ces trois approches jalonnent l'histoire et montrent la diversité des représentations et des pratiques des tiers-lieux.

Tiers-lieux et logique de bien commun

Par Benoît Chaboud-Mollard, suite à des échanges avec Antoine Burret, chercheur à l'Institut des Sciences des services, Centre universitaire d'informatique, Unige (Genève). Son travail porte en particulier sur l'objet tiers-lieux et il est notamment l'auteur d'une thèse « Étude de la configuration en tiers-lieu - La repolitisation par le service » (2017) et de nombreux articles. Il est au co-pilotage du programme Pouvoir d'Agir en Tiers-Lieux.

On n'est pas tiers-lieu, on fait tiers-lieu

Cette idée renvoie au fait que dans le cas du concept de tiers-lieu, objet à la fois ancien (le bistrot) et neuf (comme l'illustre le dispositif de Fabriques (numériques) de territoire supporté par le gouvernement), certes la notion de lieu physique est importante – c'est là que se font ou se formalisent les rencontres, que s'y nouent des alliances, que s'y inventent et confirment des actions – mais que ce qui s'y joue va au-delà des contingences spatiales. En effet, le tiers-lieu est aussi et peut-être avant tout l'occasion d'une configuration sociale qui base son objet d'existence sur le *faire*, rendu possible par la dispo-

3- www.yoannduriaux.wordpress.com

nibilité de ressources. Dit autrement, si le lieu permet l'incarnation de désirs, idées, intuitions, l'usage fait le lieu – c'est ce qui distingue d'ailleurs l'objet tiers-lieu de l'espace public pour lequel l'usage est déterminé à l'avance et arbitrairement par quelques structures (institutions, élu-es, police, publicité).

Plus loin, les tiers-lieux vise la construction collective d'objets, l'administration de *quelque chose* en commun. Là où pendant longtemps la rencontre dans des lieux autres que la maison, l'école ou le travail se suffisait souvent en elle-même (recherche de convivialité, de sociabilité, de retrouver ses pair-es...), on observe une évolution des sociabilités. Celle-ci se manifeste notamment dans le fait que de nombreuses personnes se rendent volontairement dans des espaces (physiques mais pas que) tiers dans lesquels la consommation n'est pas une condition de la présence et où se trouvent des ressources mobilisables, qu'elles soient juridiques, techniques, matérielles, numériques ou en terme de potentialités de rencontres entre personnes et communautés.

Le numérique au service de

À propos du numérique, Antoine Burret en parle comme d'un moyen, d'un média pouvant être mobilisé pour divers usages en lien avec les tiers-lieux. Favoriser l'échange au-delà de la rencontre physique et assurer une sorte de continuité de l'action, bien sûr. Mais aussi capitaliser sur ce qui se fabrique et s'invente dans ces lieux, et transmettre dans le temps et l'espace. Par exemple, Antoine Burret évoque les dynamiques de logiciels libres, de médiation numérique et de *creative commons* (wiki ou autres) à l'œuvre depuis une trentaine d'années et qui ont inspiré un usage permettant de répertorier et documenter ce qui se fabrique, créé et fait dans les tiers-lieux sur le temps long. Le tout participant de la construction, valorisation et transmission d'un patrimoine d'informations commun; réalisé à partir d'un travail technique sur les contributions générales de contribution, et de règles déterminées à plusieurs; et appropriable par les personnes impliquées physiquement dans les tiers-lieux mais aussi au-delà (confirmation de l'idée que le tiers-lieu dépasse sa seule dimension spatiale).

Viser l'institutionnalisation des tiers-lieux

Ici, institutionnaliser ne renvoie pas à l'opportunisme néolibéral qui consacre des deniers publics à la standardisation de lieux qui se focalisent sur l'injonction à l'innovation-toujours-plus-innovante. L'institutionnalisation pour Antoine Burret, renvoie à l'importance de faire vivre et durer dans le temps les tiers-lieux. Pour ce faire, plusieurs modèles sont mis en place et expérimentés, par exemple par l'instauration de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), statut juridique qui permet entre autres d'associer personnes physiques et personnes morales de droit privé et de droit public autour d'un projet commun. Toutefois, pour contrecarrer la rigidité inhérente à tout statut, d'autres formes s'inventent autour des tiers-lieux, d'autres arrangements neufs sont en redéfinition permanente. En fait, peu importe le statut (à but non lucratif ou non, par exemple), Antoine Burret insiste sur

l'importance que les tiers-lieux soient au service de l'éducation politique des personnes et de leur bien-être, et qu'il constitue en cela un objet catalyseur de l'intérêt général. Son institutionnalisation renvoie à l'idée-cadre qu'il est un objet et un service, à travailler partout, en particulier dans les espaces politiques et économiques.

Transformer la société

Finalement, l'on pourrait conclure avec Antoine Burret que l'objet tiers-lieux vise à proposer des espaces-temps permettant de mettre les personnes en capacités: de faire, de penser, de travailler à leur autonomie. La dynamique des tiers-lieu n'est donc définitivement pas condamnée à produire des incarnations-gadgets aux ordres d'agendas politiques normalisant. Au contraire, cette dynamique, par ses multiples déclinaisons qui sont – et font – autant de foyers critiques et de construction de propositions de faire, participe de la transformation des modes de vie et des cadres et repères de la société. Illustration flagrante avec la période ouverte en 2020 (pandémie, réponses politiques des gouvernements, leurs impacts sur l'accession à la satisfaction des besoins). Il ressort de ce moment politique la confirmation d'un mouvement à la fois construit et spontané de nombreuses personnes vers les tiers-lieux, que ce soit dans un but de subsistance et de réponse aux souffrances, mais aussi de convivialité, de réflexion et d'action. Le (bien) commun se bâtit ici.

Les tiers-lieux ruraux, un levier pour réinvestir des espaces délaissés et reconquérir du commun ?

Par Noémie Paperin et les membres du collectif du PMU

Des rituels de rencontre en quête de réinvention

Depuis 2015, le Pari des mutations urbaines, le PMU, accompagne des communes, dans le Puy-de-Dôme et la Loire principalement, dans des études de redynamisation de leur bourg, centre-village ou centre-ville où la vacance du bâti est prégnante. Nous observons que ces études sont souvent motivées par la perte du «sentiment villageois» constatée par les habitant-e-s ou les élu-e-s des communes concernées. Ce «sentiment villageois» pourrait être défini comme un sentiment d'appartenance à un même territoire ou à une même communauté d'intérêt, qui serait partagé par les habitant-e-s d'une même commune. Ce concept peut se révéler bien plus du mythe que d'une

réalité sociale à l'heure de la « globalisation », la généralisation du télé-travail et la banalisation de l'architecture et des paysages (voir à ce sujet Jean-Pierre Le Goff, *La Fin du village, une histoire française*). À travers nos missions liées à l'aménagement, nous faisons depuis plusieurs années un constat partagé : les espaces et les temps pour se rencontrer hors des sphères familiales et amicales se sont réduits. Des trentenaires de certains de ces villages témoignent pourtant avoir connu les « veillées », ces temps de rencontres quasi-publiques s'étalant sur l'année d'un foyer à un autre. Ce n'est pas tant la disparition de ces temps qui nous importe, comme des rituels qu'il faudrait sacraliser, mais plutôt leur non-renouvellement. Ces rituels abandonnés laissent un vide qui n'est pas toujours réinventé. Les ateliers que nous menons ravivent parfois d'anciens souvenirs : « Ça fait du bien de pouvoir échanger avec ceux avec qui nous ne sommes pas forcément d'accord, comme les veillées qu'on a connues jusque dans les années 90. Sinon on en parle entre nous, de l'avenir du village, mais trop rarement tous ensemble. » – parole ramenée d'une petite commune de la Loire.

Si la vie à la campagne attire par la promesse d'une vie moins anonyme, d'une sociabilité de voisinage plus resserrée, force est de constater que par manque de temps et par manque d'espaces dédiés, cette vie villageoise ne va pas toujours de soi. Les lieux ou cercles traditionnels de la sociabilité (cafés, travail au champs ou à l'usine, cellules familiales, commerce de proximité...) ont profondément et irrémédiablement été bouleversés ces dernières décennies par des phénomènes socio-économiques qui dépassent largement les compétences des élu-e-s (et des urbanistes !), faisant de la quête du « sentiment villageois » une véritable chasse au trésor.

Quand on s'éloigne des métropoles

Notre association d'architectes-urbanistes travaille pour des villages se situant dans les aires métropolitaines de Clermont-Ferrand ou de Saint-Étienne, dont la population a dans certain cas plus que doublé en cinquante ans. Il est évident que le rapport des habitant-e-s de ces communes à leur territoire élargi a évolué. Le rythme de vie est lié aux modes de vie « navetteurs », entre domicile et travail. La sociabilité est éclatée géographiquement. Tout cela induit un investissement moins fort des personnes sur leur commune de résidence, une méconnaissance de ses voisin-ine-s, un plus faible investissement des espaces collectifs et publics.

Nous travaillons également avec des communes situées à plus d'une heure de route des métropoles, où l'omniprésence de la voiture existe, mais où se développent davantage de liens sociaux, du fait de l'isolement géographique. Ces territoires marqués par un exode rural fort au début du XX^e siècle, restent cependant assez inégaux dans leur capacité à regagner des habitant-e-s. Si des villages accueillent de nouveaux habitant-e-s, ils subissent aussi des départs fréquents. Une rotation des populations implique un renouvellement qui impacte en partie sur la mobilisation et la capacité à trouver des forces vives pour recréer des temps communs ou des espaces communs.

Des espaces communs qui s'ancrent

Les dynamiques sociales et collectives sont une clé pour ré-ouvrir des bâtiments délaissés ou désaffectés. À moins que ce ne soit l'inverse ? Selon les histoires, que le lieu soit un prétexte ou qu'il soit la quête, les collectifs qui réinvestissent un bâtiment abandonné prennent un rôle politique et participent à créer un nouvel élan localement. À Sauxillanges, c'est à partir de l'envie d'exposer des artisan-e-s, d'organiser une soupe du marché accessible aux personnes âgées, d'ouvrir une épicerie citoyenne, que des bâtiments se sont retrouvés ouverts par la municipalité, loués ou retapés. Ailleurs, c'est en quête d'un bâtiment que des groupes « moteurs » s'installent sur un lieu donné. Ces espaces deviennent des cafés, des commerces, des bureaux partagés, qui peuvent s'apparenter à des « tiers-lieux » ruraux. Ils remplacent un service qui a disparu. Mais pas seulement, c'est aussi un prétexte pour retisser du lien social, créer des rencontres... En quoi ces lieux répondent en partie aux besoins contemporains des habitants de la campagne ?

Quand les alternatives prennent la place de la grande distribution

L'exemple de Sauxillanges, dans le Puy-de-Dôme



En 2016, le PMU a accompagné la commune de Sauxillanges. Au moment où l'étude démarre, l'épicerie du village ferme ses portes au profit d'une moyenne surface qui s'installe à la sortie du bourg, menaçant d'entraîner avec elle à l'extérieur du village la pharmacie et le buraliste. C'est un coup dur pour les villageois-se, car l'ancienne épicerie, franchise d'un grand groupe de supermarchés tenue par un commerçant local, représentait malgré son apparente banalité un haut lieu de sociabilité. Face à cette perte, une forme de résistance des villageois-es se met peu à peu en place. Un groupe de personnes se structure et décide de se saisir de cette problématique en proposant la création d'une épicerie citoyenne au cœur du centre-bourg. L'Alternateur – c'est son nom – existe maintenant depuis trois ans et son succès est sans appel. On y trouve une partie épicerie, mais également un espace de convivialité, où se déroulent divers ateliers (couture, réunions...). Cet exemple est intéressant car il ne remplace pas simplement un service public disparu, il s'agit aussi d'un lieu pour recréer du lien social, de l'interconnaissance. Les rencontres rendues possibles redonnent du pouvoir d'agir aux citoyen-ne-s, c'est un nouvel espace politique. En témoigne une des dernières initiatives de L'Alternateur : l'ouverture d'un atelier d'auto-réparation de vélos à proximité de l'épicerie.

Investir les grands espaces, faire vivre ce qui peut exister dans le temps long

L'exemple des communes de Job et Billom



Nous faisons le constat sur le territoire du Livradois-Foréz de la présence très importante de bâtis vacants. Dans les centre-bourg (à Ambert entre 25 % et 35 % du bâti du centre-bourg est vide) ou dans

les bâtiments dévolus à des usages abandonnés aujourd'hui (usines, ateliers artisanaux, colonies de vacances, bâtiments ferroviaires). La réhabilitation de bâtiments de grande taille est complexe. Les collectivités se retrouvent bien souvent démunies face à la nécessité d'agir sur ces bâtiments malgré le potentiel indéniable. C'est le cas de la commune de Job (1 000 habitants) qui comprend dans son centre-bourg un ensemble de bâtiments vides, dont deux anciennes colonies de vacances (environ 1 000 m² chacune) et un ancien hôtel (1 200 m²). Ces bâtiments peinent à se vendre, et se dégradent les années passant. Les élu-e-s de la commune se trouvent dépourvus face à une telle situation.

La commune de Billom s'est retrouvée face à un problème similaire avec son ancien collègue, bâtiment remarquable d'un point de vue patrimonial, puisque c'est le premier collège jésuite de France.

Une réflexion a été menée en 2018 pour restaurer ce bâtiment.

La commune a fait réaliser une étude de faisabilité pour y accueillir de nouveaux usages, publics et privés, culturels, économiques et d'habitats, déployables sur les 7 000 m² disponibles. Le coût estimé du projet, bien qu'envisagé de manière progressive, était bien trop important pour la commune. Celui-ci a alors été abandonné sous cette forme mais néanmoins l'attachement des élu-e-s à ce bâtiment les amena à imaginer une solution alternative pour le remettre en usage. La ville missionne alors une équipe de designers-euses-médiateurs-ices-constructeurs-ices pour trois ans afin de les aider à faire revivre le lieu. Il s'agissait cette fois de partir des forces et dynamiques en présence pour réhabiliter petit à petit le bâtiment au gré des besoins des personnes s'agrégeant au projet.

La mise à disposition de ces lieux vacants par les communes et acteurs privés, avant que ces bâtiments ne se dégradent complètement, nous apparaît comme une piste intéressante pour l'émergence ou la formalisation d'une dynamique d'acteurs autour du partage d'un espace. L'expérience de Billom réaffirme pour nous la nécessité de partir des besoins et des envies des acteurs locaux pour imaginer ces nouveaux lieux.

Accueillir et catalyser les forces vives

L'exemple des Lococotiers à Ambert

À Ambert dans le Puy-de-Dôme, des habitants du territoire et plusieurs associations structuré-e-s en collectif initient en 2016 une dynamique autour de la création d'un lieu commun, Les Lococotiers, dont la vocation est d'accueillir des activités (bureaux, atelier d'auto-réparation de vélos, salle multi-activités, atelier photo...). Le lieu, par les possibilités qu'il offre en terme d'accès à des espaces peu coûteux mais confortables et conviviaux, incarne le dynamisme de ré-appropriation du territoire. Il suscite un investissement bénévole



important, et renforce un travail associatif en réseau. Le lieu est également un riche terrain d'accueil pour des collaborateurs régulier-e-s, et pour de nouveaux venus sur le territoire.

Si Les Lococotiers jouent bien ce rôle d'accueil, le collectif a conscience qu'une forme d'entre-soi pourrait se cristalliser dans le lieu. Les liens de partenariat avec d'autres structures du territoire, l'organisation d'événements en lien avec le quartier, une attention aux voisin-ine-s sont autant d'ingrédients que le collectif tente de mettre en place pour éviter cet écueil.

Par ailleurs l'achat d'un lieu à plusieurs en 2019, après une période-test de location de deux ans, engendre des réflexions autour de la propriété d'usage et la gestion collective d'un lieu.

La crainte de phénomène de gentrification est aussi présent, comme il a pu être observé sur d'autres territoires moins en déprise que le Livradois-Forez. Des indicateurs certes relatifs tel qu'un début de hausse des prix et une pression foncière qui commence à être observée, renforce le débat autour de la non-spéculation des biens immobilier.

On voit bien que la création de tels lieux, assortie d'acquisition foncière, amène nécessairement à des positionnements d'ordre politique pour garantir la pérennité du lieu et son accès à tous-t-es.

D'après les différentes expériences observées ces dernières années sur nos territoires, nous remarquons que les tiers-lieux forment l'un des leviers de régénération social, politique, culturel et économique d'espace ruraux ou périurbanisés.

Ces lieux offrent la possibilité de se réapproprier collectivement du pouvoir d'agir, de faire société, par des débats riches et pluriels qui englobent les questions de gestion, de gouvernance, de ce qu'on y pratique et des environnements dans lesquels ils s'insèrent. Ce sont des espaces de partage et de service de qualité publique alors même que les initiatives sont bien souvent privés.

Aujourd'hui, les collectivités bénéficient de capacités d'accès au foncier plus importantes et possèdent souvent des lieux dont le devenir est en questionnement. Celles qui souhaiteraient emboîter le pas de ces dynamiques « tiers-lieux » sont trop souvent démunies face à la manière d'accompagner leur création, dans lesquelles la dynamique habitante tiens une place très forte.

Dans le rôle de service public qui est le leur, et au regard des envies et des moyens disponibles, les collectivités doivent selon nous trouver une posture d'équilibre pour favoriser tant l'émergence de ces lieux de vie, que leur pérennité. Les outils juridiques existent et s'expérimentent constamment. Ils n'attendent que d'être mobilisés pour poursuivre ce type d'initiatives là où des lieux ressources mais/bien que délaissés constituent un potentiel immense.

Penser la vie et l'aménagement des tiers-lieux à but non lucratif par le prisme des valeurs

Par Hugo Crespin-Boucaud

Des individus mus par des valeurs

Les tiers-lieux à but non lucratif hébergent un public très varié, tant par le type d'individus que par leurs fonctions (salarié-e-s, bénévoles, passant-e-s...). On peut considérer que c'est l'un des objectifs de ces espaces que de favoriser une variété de profils et donc d'activités et d'usages du lieu. En revanche, il est envisageable de mettre en avant certaines valeurs communes à toutes ces personnes. À mon sens, celles-ci s'organisent principalement autour d'un certain attrait pour le collectif, le commun et de façon plus générale le partage et l'échange. Cela est renforcé par le fait que ces lieux accueillent souvent des locaux associatifs, structures tournées vers le collectif et l'envie de se grouper pour arriver à ses fins.

Dans un premier temps, on peut voir ces valeurs et envies par le prisme de l'organisation collective, ou gouvernance de ces espaces. Celles-ci se basent sur des principes de coopération et d'horizontalité. Principes qui demandent une certaine qualité d'écoute de l'autre et la capacité à faire évoluer sa position pour établir une décision collective ne laissant personne sur le côté.

C'est en cela que j'évoque le terme de convivialité, terme lié à nos usages des lieux et à ce que ceux-ci peuvent nous renvoyer. Selon le dictionnaire Larousse, la convivialité favoriserait la tolérance et les échanges réciproques, ce qui nous renvoie à des lieux et des relations agréables où l'on peut se sentir en confiance pour s'exprimer et s'impliquer. Au sens de Ivan Illich (*La Convivialité*, 2003), une société conviviale est une société où les êtres humains auraient le contrôle de leurs outils, outils dont ils pourraient déterminer leurs fins et leurs usages par eux-mêmes. On trouve ici l'idée d'appropriation de l'espace et d'un lieu pouvant être construit par tout un chacun-e.

Ces valeurs semblent cardinales dans l'analyse des tiers-lieux à but non lucratif par le fait que ce sont celles et ceux qui fréquentent ces lieux qui vont déterminer les usages et aménagements. Les valeurs ont ici une portée performative, mises au service de l'action.

À cette base, il faut ajouter d'autres éléments qui me semblent pertinents dans l'analyse des tiers-lieux à but non lucratif : le test et le mouvement. Ces deux notions se répondent, c'est une façon d'admettre que l'on peut se tromper mais que celle-ci n'est pas une fatalité. En effet, le test permet de mettre progressivement des actions en place en observant comment celles-ci

évoluent dans le temps, la façon dont elles peuvent être impactées par le terrain local. La mobilité, elle, nous invite à retoucher, modifier, transformer ce qui a été décidé afin de prendre en compte les éventuelles défaillances, d'évoluer au fil du temps. Il me semble que ces éléments peuvent s'appliquer à ces personnes qui concèdent que leurs envies et besoins sont amenés à évoluer et que pour trouver sa voie il faut prendre le temps de la chercher.

Des lieux façonnés, peuplés et animés par des valeurs

Ces personnes peuvent s'investir dans des lieux, il en découle une rencontre entre une personne et un espace préexistant. Ces deux éléments vont se nourrir réciproquement. Le lieu offre un cadre (surface, configuration, location) dans lequel il faudra composer, même s'il faut savoir s'en extraire. Les choix d'aménagements réalisés, eux, vont influencer et structurer les usages. C'est-à-dire définir ce qui peut être fait, les personnes qui vont pouvoir venir, voir même, les usages à surgir.

J'ai évoqué ci-dessus les valeurs pouvant animer les habitant-e-s des tiers-lieux à but non lucratif. Celles-ci vont se traduire par des choix d'aménagements et d'organisation spatiale. Mon analyse essaye de décrypter ces aménagements et les valeurs qui peuvent y être attachées. Mais ces aménagements ne sont pas systématiquement réalisés avec l'idée de traduire en actes des valeurs. Ceux-ci sont souvent réalisés pour leur aspect matériel, pratique plutôt que symbolique, mais cela n'empêche pas qu'ils soient intrinsèquement portés par des valeurs partagées dans le lieu et qu'il soit finalement possible de les rattacher à un même faisceau de valeurs. Par exemple, des associations peuvent montrer un groupement d'employeurs pour mutualiser certaines fonctions sur une base économique, mais le principe même de ce groupement s'ancre dans des valeurs de partage et de mise à dispositions de ressources communes.

Tous lieux possèdent un sas entre l'extérieur, les activités de la rue, et l'intérieur avec ses usages plus intimes. Bien souvent ces halls sont caractéristiques du reste du lieu, certains sont froids et incitent le visiteur à ne se penser que de passage, d'autres, vivants, peuvent permettre de s'approprier un bout d'espace et de temps. Ces derniers sont plus conviviaux, car ils permettent de s'identifier à l'espace, pour ce faire ils sont souvent équipés d'un mobilier pouvant être déplacé, et portent les traces des différents habitant-e-s du lieu. En effet, l'espace n'est pas immuable, chacun-e doit pouvoir se le réapproprier. Comme je l'évoquerai par la suite, ces lieux peuvent avoir une multitude d'usages, mais il faut souligner que ces espaces centraux ont souvent des usages autour de l'échange. Les espaces communs sont particulièrement concernés par ces aspects, que ce soit les halls d'entrées, les cuisines ou encore certaines salles de réunions. Ce sont des lieux où peuvent se tenir des réunions ou des repas, ce qui peut favoriser une forme de cogestion, quoi de mieux pour parler de la vie d'un lieu qu'en étant en son centre.

Il en va de même pour les espaces café, qui sont des espaces très importants pour ces structures accueillant du public; ils sont intrinsèque-

ment un lieu de rencontre. Ces espaces sont très ouverts et intégrateurs. Ils sont au cœur des tiers-lieux à but non lucratif et permettent de créer du commun, d'hybrider les pratiques. Cela peut faire émerger des idées par l'échange entre différents individus véhiculant envies et projets. En cela, ces rencontres se font de façons informelles et spontanées partant de l'idée que la convivialité crée la rencontre.

Pour renforcer cela, il n'est pas toujours nécessaire de délimiter les espaces, ni de les nommer. Ce qui consiste à laisser une forme de vide. Ce vide doit permettre à tout un chacun-e de se positionner comme iels le souhaitent dans l'espace et de pouvoir faire évoluer les usages. Par exemple, un espace de convivialité pourra être considéré à la fois comme un espace de restauration, un lieu d'attente, une salle de réunion, un espace de repos... Cette appellation va favoriser l'échange et faire se croiser plusieurs usages. Il sera plus facile de passer d'un usage à un autre mais aussi de s'identifier dans ce lieu qui n'est pas nécessairement délimité et normé.

Ce sont ces aspects qui vont permettre à des militant-e-s associatifs, des bénévoles du lieu et des salarié-e-s de se croiser, rendant possible les échanges sur les pratiques et les projets de travail, l'engagement et la vie du lieu; voire les impliquer dans celui-ci. La rencontre peut aussi se concrétiser par des dynamiques d'entraide entre bénévoles afin de partager des connaissances telles que l'informatique pour aider les personnes les plus en difficultés. Ce type de rencontres peut permettre des processus de test, de mettre en œuvre à petite échelle avec moins de risques des projets et des actions. Ce peut être, par exemple, le test d'un nouveau service, d'un système de prêt de livres ou d'objets, ou de tester directement avec des personnes âgées fréquentant le lieu un dispositif d'accessibilité afin de voir s'il répond aux besoins et identifier les potentiels bugs et problèmes.

Tout cela peut se mettre en œuvre de façon spontanée grâce à des espaces d'échanges créés par des activités, ou des espaces physiques. Plus généralement, cette envie de rencontre se traduit souvent par le croisement d'activités en les faisant au même moment ou en croisant les typologies d'ateliers dans la vie du lieu.

L'investissement de ces espaces va également se faire par la configuration des lieux, les actions et activités proposées. La volonté est souvent d'avoir un lieu accessible, physiquement, par une proximité avec des centralités urbaines, et culturellement. Cette dernière barrière est plus difficile à lever. Certains tentent de la dépasser en travaillant les notions de prix et de coûts par la pratique de la gratuité ou du prix libre. Cela peut aller du café, à la totalité des services et actions proposées à prix libre. Cette mesure doit permettre de cultiver des rapports mettant sur un pied d'égalité et-ou d'équité différentes personnes fréquentant le lieu. Positionnement devant favoriser les échanges et temps conviviaux.

La vie du lieu et son animation peuvent occuper une place centrale. Cela implique une attention plus importante sur les valeurs du lieu et de son organisation. C'est dans ce contexte qu'est affirmée la volonté d'avoir une

action transversale afin de ne pas s'enfermer dans des silos; s'affranchir des cadres pour se donner une liberté d'action et hybrider les pratiques. En ce sens, la mutualisation peut être perçue comme une finalisation de cette transversalité. Même si la finalité économique, visant à réduire les coûts grâce au partage d'outils ou de lieux peut être importante, elle est rarement au cœur de cette mutualisation, l'idée étant de créer du commun. Cette idée de commun est analysée par Pascal Nicolas-Le Strat dans *Le Travail du commun*, 2016, il définit le commun comme un «*fort désir politique de reprendre en main les questions qui nous intéressent collectivement*». Cette notion contient de façon intrinsèque l'émancipation et l'autonomie en laissant faire les personnes concernées. La mutualisation va de pair avec une certaine hybridation des pratiques, car la gestion collective implique de l'échange sur les usages. Comme je l'ai évoqué, cette mutualisation peut permettre de faire émerger la convivialité au sens d'Illich, c'est-à-dire que les outils maîtrisés, leurs finalités et usages seront définis par des échanges entre être humains.

Cette volonté de commun, au sens politique, est très importante dans les tiers-lieux à but non lucratif. Cette envie se concrétise dans les rapports humains et la place de la rencontre. En effet, la rencontre se construit autour du faire, de l'agir des personnes et par l'autogestion des espaces.

À cela s'ajoute l'idée que chacun-e peut apporter sa contribution au lieu et que l'évolution permanente peut permettre de conserver une certaine vitalité. C'est en ce sens qu'il semble intéressant de se pencher sur la place du vide dans l'aménagement de nos espaces.

Dans sa dimension physique, le vide, ou du moins la liberté d'usage, est importante. L'espace de cafétéria peut être considéré comme un lieu appropriable par tou-te-s. En effet, il est facile d'avoir une assignation d'usages peu forte sur les lieux de repas, d'autant plus quand ceux-ci sont centraux, car ces aspects favorisent le passage, la circulation. Ce mouvement va permettre l'émergence d'une multitude d'usages (repas, réunions, attentes, discussion informelles) et donc, progressivement, une forme d'attache et de réappropriation de l'espace. Ces espaces sont souvent accueillants avec la possibilité de s'asseoir confortablement, de déplacer le mobilier et souvent d'y boire un café gratuit ou peu cher. Ces conditions permettent à tout individu de venir pour investir les lieux et travailler, effectuer des rencontres, faire des expositions... Cela amène des usages n'ayant pas été pensés à l'origine mais dont leur réalisation peut permettre d'attirer d'autres personnes, d'occuper de façon plus importante les lieux et de permettre l'investissement de ceux qui le souhaitent. Ce genre de lieu est une opportunité, car cela amène à rencontrer un collectif bienveillant et prêt à apporter son aide comme je l'ai évoqué ci-dessus. Cela offre un espace d'expérimentation à moindres frais pour celles et ceux souhaitant tester des actions. Ce vide permet de renforcer l'idée d'un espace de centralité et pouvant faire office d'espace ressource. L'absence de vide peut faire disparaître la spontanéité, l'impensé, l'improvisation, car les espaces trop normés, cadrés, pleins, ne permettent pas ces formes d'à côté.

Se projeter, contre l'immobilisme

Par leur ancrage au sol, les tiers-lieux à but non lucratif peuvent nous sembler figés, immobiles, immuables. Pourtant il est intéressant de les concevoir comme des objets mobiles et prompts aux évolutions. Le monde et les territoires dans lesquels nous vivons sont en perpétuelle évolution, tout comme nous-mêmes, et les habitant-e-s de ces tiers-lieux à but non lucratif le sommes. C'est en ce sens que j'ai mis en valeur l'intérêt du test et de se donner la capacité d'évoluer pour suivre l'évolution des usages, attentes et envies que peuvent avoir les habitant-e-s de ces tiers-lieux. Loin de l'idée libérale de l'adaptabilité, il s'agit de penser l'évolution comme un processus continu mais erratique. Une mobilité qui accepte l'erreur et en tire ses forces. Celles et ceux qui fréquentent et s'approprient ces lieux portent une responsabilité d'usage les incitant à veiller à ce que le substrat humain et territorial soit au cœur, ce qui implique de, régulièrement, observer, retoucher voir modifier les aménagements et actions en fonction des époques, des lieux et des publics.

Il faut alors penser de la souplesse dans la conception, l'application et la réflexion des actions. Cette souplesse passe par la présence de flous, de vides afin qu'ils soient r appropriés par d'autres. Cette mise en avant d'usages imprévus est particulièrement visible dans les espaces physiques. Ce vide consiste à travailler avant tout sur le sens et donc de pouvoir construire des actions et projets selon les envies des personnes. Il faut veiller à conserver ce vide et ne pas figer les usages. S'aiguillonner par les rencontres et échanges pour se pousser à essayer, tester de nouveaux aménagements et usages.

Mais ce vide se pense également de façon organisationnelle, c'est-à-dire permettre à tout un-e chacun-e-s d'apporter sa vision et ses actions tout en essayant de conserver le sens et les valeurs originel-le-s du collectif. Ce vide consiste à concevoir la possibilité de faire exister des statuts intermédiaires tels qu'invité-e permanent-e au conseil d'administration, c'est-à-dire avoir le même rôle que les administrateur-riche-s sans la fonction. Cette réflexion sur l'espace et ses vides doit permettre d'accueillir des personnes plus difficiles à toucher, ou celles pour qui les cadres peuvent être des freins à l'engagement. Comme les jeunes qui sont mobilisé-e-s et investi-e-s dans le monde associatif mais souvent tenus à l'écart de la gouvernance et des prises de décisions, alors ceux-celles ci peuvent au cœur de l'action de l'association. Ce vide permet de capter des personnes pour leur permettre de s'épanouir au sein du collectif tout en n'étant pas contraintes par un carcan. C'est avoir la possibilité d'échanger sur les valeurs et de mettre en œuvre des actions, permettant de nourrir un processus réflexif autour de ces valeurs, pour s'assurer de conserver leur sens ou, au besoin, de les faire évoluer.

Ce vide est l'opportunité de créer et de s'affranchir de certaines considérations par des formes d'appropriation et de partage. Les collectifs, par leur travail sur leur fonctionnement, peuvent théoriser et mettre en place ce genre d'espaces. Par la suite, ils peuvent permettre de faire émerger créativité et initiatives dans les territoires où s'ancre le tiers-lieu à but non lucratif

et où vivent ses habitant-e-s. Cette présence peut permettre de développer, par imitation ou par impulsion, des réseaux et des initiatives dans les territoires alentours.

En ce sens, il est intéressant de s'offrir des périmètres plus larges qu'un lieu, un attachement propre à une échelle de vie. Cet espace de la vie, gagnerait à être réapproprié et réaménagé selon des valeurs comme la convivialité, le partage mais également en s'astreignant à tester et refuser l'immobilisme, tant intellectuel que physique, en allant observer et rencontrer d'autres espaces. C'est par ce prisme que le mouvement communaliste essaye de s'ancrer dans certaines communes pour y développer des formes d'auto gestion et des pratiques basées sur l'échange et le partage. L'activité la plus visible étant les Assemblées des assemblées organisées par les Gilets jaunes, je pense notamment aux dynamiques de Commercy et Saint-Nazaire. Dans les faits, ces moments de réappropriation commencent souvent par un lieu, l'espace de l'assemblée. Cet espace va être approprié et aménagé pour recevoir une diversité d'échanges et de pratiques, tout en gardant à l'esprit l'objectif d'un rayonnement plus large. Sur cette base de pensée, il peut être intéressant de se questionner sur le rayonnement que pourraient avoir les tiers-lieux à but non lucratif. De quelle façon ces espaces appropriés et propres à l'expression pourraient accompagner et soutenir des démarches de réappropriation des territoires alentours?



Caplab, Privas

© Alexa Brunet/Transit pour La Trame 07, septembre 2020.

Deuxième partie

De la diversité dans nos (tiers-)lieux

Les cafés associatifs sont des tiers-lieux et des espaces de travail partagé et de co-travail

Par Christian Lamy

Depuis de nombreuses années nous constatons le désengagement de l'État et des collectivités territoriales dans le soutien et le financement de la vie associative par la subvention et son remplacement par des appels à projets, des appels d'offres, la création d'intermédiaires de contrôle anticipé (agence, structures d'accompagnement), l'incitation à l'emprunt.

Mais ces orientations ne font pas disparaître les besoins sociaux (voire elles les accentuent) et la nécessité de lien social, de solidarité, d'élan collectif, de sens dans ses projets de vie et projets professionnels s'affirme partout.

C'est ainsi que sont apparues de nouvelles appellations de lieux sociaux, très souvent associatifs, mais pour partie à l'initiative d'entrepreneurs dits « sociaux », proposant des espaces, des services, des accès facilitants aux nouvelles technologies ou voulant s'adapter aux nouvelles formes d'emplois : les tiers-lieux, les espaces de co-working, les fab-labs, les fabriques, les ressourceries, les ateliers d'auto-réparation... Par leurs noms, leur nouveauté (réelle, apparente ou de communication), ces lieux ont interpellé les élus locaux et les administrations qui ont engagé des soutiens financiers en fonctionnement, en investissement ou en services gratuits.

Si les fab-labs s'inscrivent dans les nouveautés technologiques et permettent de lutter contre les fractures numériques, si les ressourceries et les ateliers d'auto-réparation s'inscrivent dans une transition écologique nécessaire, l'appellation « tiers-lieux » est devenue un fourre-tout à la mode permettant d'afficher une modernité et une adaptation aux initiatives citoyennes. Et ce jusqu'à l'État qui lance en 2019 un appel à projets « pour des tiers-lieux dans les territoires » à l'initiative du Ministère de la cohésion des territoires.

Cet appel à projets de l'État est une parfaite illustration communicationnelle : vocabulaire de mode, grandes photos, précautions oratoires pour

mettre l'État en valeur dans le respect des acteurs territoriaux, avec priorité au numérique... La dynamique des tiers-lieux est présentée par l'entreprise, le travail, les services. Le lien social, la solidarité, le bien-vivre sont des conséquences. C'est privilégier une seule dynamique, économique (celle de l'argent, sans le dire), alors qu'une majorité de projets sont associatifs et animés par d'autres valeurs, le travail et les services n'étant qu'un moyen. Les modalités de soutiens ne sont pas précisées, seuls les gros chiffres de programmes, en dizaines de millions sont mentionnés en gras : il est triste de voir l'État user à un tel point de la communication.

Sortir de la communication et de la mode pour affirmer des valeurs et du sens

Mais comment se comprend le mot de tiers-lieux ? Dans sa définition première et la plus large, il s'agit d'un lieu tiers à la maison, à l'entreprise, à l'école. Nos associations sont donc des tiers-lieux et nos cafés associatifs peuvent s'affirmer comme des lieux tiers : des tiers-lieux.

Et contrairement à des initiatives centrées sur le seul travail ou l'accès au numérique, nos cafés associatifs mêlent vie sociale, services, espaces de co-travail et certains mêmes ajoutent atelier d'auto-réparation d'électro-ménager, maraîchage collectif, épicerie, etc. Les cafés associatifs proposent des activités sociales et culturelles gratuites, accessibles à tous, un espace inter-générationnel de rencontre et d'initiatives. Les cafés associatifs proposent des services : bar, restauration, et souvent journaux, revues, et selon chaque café de nombreux autres services. Nos cafés associatifs accueillent en permanence de nombreux co-workers mettant à disposition prises, wi-fi, ambiance. Et les cafés associatifs, lieux de services, d'activités culturelles et de travail permettent de plus des initiatives solidaires collectives : ateliers FLE (Français langue étrangère), cantine et/ou épicerie solidaire, produits suspendus, etc.

Car les cafés associatifs, contrairement aux cafés commerciaux, permettent de se retrouver sans incitation à l'alcoolisation et autorisent donc aux publics qui s'auto-excluent des cafés commerciaux (femmes, enfants en particulier) de participer à une vie sociale publique.

En conséquence, nous pouvons affirmer que les cafés associatifs sont des tiers-lieux et méritent reconnaissance et soutiens publics ; peut-être nous faut-il nous sous-titrer nous-mêmes « tiers-lieux »...

L'ouverture : pour qui, pour quoi ?

Par Félix Gripon, à partir du témoignage et échanges avec Nelly Didyk

Dans nos quotidiens d'association d'éducation populaire et de tiers-lieux, nous sommes constamment confrontés à la notion d'ouverture : ouver-

ture de nos lieux, ouverture aux publics, ouverture des consciences, ouverture au monde... Comme un espace vide qui permettrait le dialogue entre l'extérieur et l'intérieur, il s'agit de l'animer pour proposer un regard désaxé de nos habitudes pour faire exister le vivre ensemble. Poussée à son paroxysme, nous avons parfois l'impression d'une forme d'injonction à l'ouverture : il s'agirait alors d'une fin en soi (être ouvert à tous), comme une évidence qui prendrait le pas sur toutes les autres valeurs et finalités de nos actions.

L'ouverture inconditionnelle comme idéal

L'ouverture est un mot d'ordre que nous rencontrons partout. En écologie du paysage, l'ouverture – ou la réouverture – des milieux est prônée au nom de la lutte contre la fermeture des paysages, marquée par l'avancée inéluctable du couvert forestier sur les terres historiquement cultivées, aujourd'hui à l'« abandon ». L'ouverture d'esprit est vertueuse, et par extension, l'ouverture à l'autre, à la différence, à l'étranger. L'ouverture bénéficie d'une connotation positive, souvent à juste titre, qu'il est difficile de remettre en question.

Dans nos lieux, la question de l'ouverture est souvent rhétorique, sa réponse étant incontestablement affirmative. Il n'est plus question de vouloir être ouverts à tou-te-s, il s'agit de le devoir. Après tout, si en tant que structure d'éducation populaire à vocation émancipatrice, nous ne sommes pas ouverts, qui le sera ? Alors, nous nous approprions cette notion, nous la cajolons, et nous finissons par y croire. De cette injonction de départ, nous nous faisons fervent défenseurs. Nous proposons ici une pause, le temps de quelques lignes, pour faire le point sur ce qui motive cette volonté d'ouverture : une ouverture, d'accord, mais pour qui ? Et pour quoi ?

Au Lieu-dit, une injonction poussée dans ses retranchements

Au Lieu-dit, café associatif, bouquinerie, restaurant, et donc espace de rencontres et de convivialité, la question de l'ouverture s'est posée. Une membre du « noyau dur » du lieu témoigne : « *quand on a voulu organiser un concert punk, un meeting du Parti communiste, un évènement sur la sexualité, la question de l'ouverture est apparue. On avait deux sons de cloches : d'un côté, on nous disait qu'on allait se fermer en faisant ça, que beaucoup de gens ne viendraient plus ; et d'un autre côté, certain-e-s souhaitaient vraiment rester ouvert-e-s à ce type d'évènement. [...] Pour être un lieu social, il fallait qu'on soit un lieu ouvert à tou-te-s et c'était non discutable.* » Plusieurs membres du Lieu-dit ont alors saisi cette expérience vécue sur place pour questionner l'ouverture inhérente à tout lieu social.

Toute chose contient son contraire

Partons de cette situation rencontrée par le Lieu-dit, à qui on a un jour dit : « *pour être ouvert à tous, vous ne devez pas être radical, car si vous êtes radical, vous excluez des gens.* » Quand un paysan laboure son champ, puisqu'il ne pourra pas en couvrir chaque centimètre, il choisit aussi ce qu'il ne laboure

pas : les angles, les bordures, les extrémités. Cette dialectique peut aussi s'appliquer à l'ouverture : quand un lieu choisit à qui il veut s'ouvrir, il choisit aussi à qui il ne s'ouvre pas. Eh oui, le simple fait de laisser les portes ouvertes ne suffit pas à être ouverts à tou-te-s. Comme le souligne Nelly Didyk : « *on a tous une identité. Je sais très bien que dans chaque bar, j'aurai une ambiance différente. Chaque bar pose sa propre ambiance et donc sa propre ouverture. Tu peux y entrer, mais tu t'y sens mal. Comme un banquier peut se sentir mal au Lieu-dit* ». Alors oui, en ce sens, accueillir des réunions militantes peut couper un lieu d'un certain type de public. Mais si accueillir dans un lieu des rassemblements militants « de gauche » exclut les non-miliants, refuser ces rassemblements sous peine d'exclure des partisans d'autres bords politiques... exclut les militants de gauche. Alors, reposons-nous la question : l'ouverture, pour qui ? Pour quoi ?

La normalisation, une illusion qui nous dépossède de notre pouvoir subversif

« *C'est un leurre de penser qu'on peut être ouvert à tout le monde. Cette injonction vient de nos réseaux, par la formule : "nous n'excluons personne". Ça s'est petit à petit transformé dans le langage en "nous sommes ouverts à tous". À mon sens, les politiques avaient tout intérêt à nous mettre dans la tête qu'on doit être consensuels. Comme un journaliste doit être "neutre". Et quand on est consensuel, rien ne déborde.* » L'injonction à l'ouverture engendre un lissage des tiers-lieux, perdent leur légitimité à revendiquer, à s'engager, à défendre, à lutter, pour ne pas froisser, ne pas déplaire, et ne pas se fermer à un certain public. Au nom de l'ouverture à tou-te-s, nous perdons le pouvoir d'affirmer un projet politique, et de créer les conditions d'une réflexion collective citoyenne sur notre société : un espace de rassemblement où l'on se sent bienvenu-e-s, où les langues se délient et où germent les graines du passage à l'action. Cela, en plus de nous couper d'un certain public en demande de ces espaces de rassemblement.

Finalement, être ouverts à tou-te-s peut être un idéal, un fantasme auquel on se plaît à croire, mais qui ne correspond à aucune sorte de réalité atteignable. Dans les faits, être ouvert à tou-te-s relève de l'impossible.

Alors, on accepte notre défaut d'ouverture, et on en reste là ?

De l'ouverture absolue comme idéal à l'ouverture choisie, comme outil d'émancipation

Plutôt que faire une croix sur nos valeurs militantes, une piste pour maintenir une ouverture à différents publics peut être de diversifier les activités proposées sur le lieu. Au Lieu-dit, une cuisinière tient son restaurant sur place, mais de manière indépendante de la gestion du café associatif. « *Il y a plusieurs personnes qui ne seraient jamais venues au Lieu-dit si ce n'était pas l'un des meilleurs restaurants de Saint-Affrique. [...] Le fait que le restaurant soit indépendant attire des gens qui ne seraient jamais venus au Lieu-dit autrement. Sans être un objectif clair d'ouverture, ça crée les conditions de l'ouverture.* »

Pour aller plus loin, ajoutons à la diversité des activités proposées sur un lieu la possibilité de faire chevaucher ces différentes activités : « *accoler un atelier cuisine à une réunion sur les ZAD, et à un évènement festif... ça attire des personnes différentes, mais ces temps se croisent, donc les gens se croisent.* ». L'ouverture ne se situe pas dans un espèce de lieu conceptuel, qui réunirait toutes les conditions d'un accueil universel, elle se situe dans une diversité de propositions affirmées. L'ouverture n'est plus une fin en soi, c'est un outil utilisé pour croiser les regards, en revendiquant le caractère singulier d'un lieu, ses positions et son engagement. Plutôt que rejeter nos valeurs au nom des difficultés qu'elles posent pour l'accueil d'un certain public, affirmons-les comme vecteur d'ouverture.

L'ouverture est un mot qui inspire et donne envie d'aller de l'avant. Laissons-lui la possibilité d'exprimer sa grâce. Rendons-lui son pouvoir de soutenir des valeurs humanistes. Accordons-lui cette vertu émancipatrice.

Le Moulinage de Chirols, projet de territoire ou marche-pied vers une néo-ruralité assumée ?

Par Alexandre Malfait et Juliet Cuer Tissot

Dans la Haute-Cévenne ardéchoise, à Chirols, un ancien moulinage (usine de torsion du fil de soie) de 5 200 m² trône sur les rives de la Fontaulière. Les premières pierres ont été posées en 1830 et au fil du temps l'édifice s'est agrandi avec le développement de l'activité textile. Dans les années 1980 une petite partie du bâtiment est transformée en écomusée mais l'activité textile se poursuit jusqu'à cesser définitivement en 2005. Le propriétaire de l'usine peine à trouver un acheteur pour reprendre ce bâtiment imposant, puis les années passent. L'équipe municipale doit alors faire face à un dilemme devenu courant aujourd'hui : comment agir pour sauver le patrimoine délaissé quand les moyens manquent ? Finira-t-il à l'état de ruine comme de nombreux moulinages ardéchois dont même la démolition coûterait trop cher à la collectivité ? Sera-t-il désespérément vendu à un euro symbolique pour être transformé en hôtel de luxe ?

En 2015, la mairie cherche des porteurs de projets pour faire revivre la partie du bâtiment dont elle est propriétaire (600 m²). La dynamique n'aboutit pas mais permet de faire germer chez quelque un-es l'idée plus ambitieuse de racheter les deux corps de bâtiments (4 600 m²) situés à l'arrière de la partie mairie.

Au cours des mois et années suivantes, nous nous constituons en collectif. « Nous », ce sont des personnes venant de tous horizons (Ardèche,

Marseille, Lyon, Paris). Nous nous rencontrons par le bouche-à-oreille, avec des envies et valeurs communes. Résident ou non résident d'Ardèche, nous sommes, pour la plupart, issus d'une culture urbaine et impliqués de près ou de loin dans le milieu associatif et culturel. Qu'est-ce qui nous rassemble? La volonté de réhabiliter ce lieu, de lui redonner vie, et de donner corps à nos aspirations de changement de société: entraide, solidarité, non-lucrativité et anti-spéculation, éco-réhabilitation, hospitalité, auto-gestion, mise en commun, convivialité, apprentissage par le faire, créativité, etc. Qui sait si ce Moulinage ne pourrait pas accueillir de nouveaux usages (salle de spectacle, habitat groupé, ateliers d'artisans, bureaux partagés, cantine et café associatif, épicerie, etc) et offrir une forme de réponse à nos besoins de vie culturelle et de proximité en milieu rural? Et si c'était possible?

En mai 2019, après quatre années de montage de projet et de travail soutenu par la mairie de Chirols, nous faisons l'acquisition du Moulinage, via une coopérative, en propriété collective⁴. Le grand jour de la remise des clés est arrivé! Nous partageons notre joie avec celle des villageois, heureux de voir que le bâtiment, porteur de tant d'histoire, ne tombera pas en ruine. Le chantier peut commencer!

Habiter le chantier

Nous consacrons la première année au nettoyage du bâtiment et à la construction de la «base de vie» permettant aux membres du collectif qui le souhaitent de pouvoir habiter sur place le temps du chantier. Nous réalisons que vivre ici au quotidien permet d'observer et de comprendre plus finement le bâtiment en l'état avant d'y projeter des transformations définitives. Les premiers aménagements intérieurs sont d'ailleurs qualifiés de «temporaires», ni trop temporaires, ni vraiment définitifs. Cet entre-deux nous permet de poser les conditions minimales de confort pour vivre ensemble tout en gardant la liberté de réadapter les aménagements en cours de route. Et c'est le cas quand de nouveaux membres rejoignent le collectif, ou quand des usages imprévus font leur apparition, ou encore quand le phasage du chantier de fond le nécessite. C'est un lieu vivant et donc en perpétuel mouvement.

Œuvrer avec le génie du lieu

Il n'y a pas un jour de chantier qui passe sans que l'histoire de l'usine ne nous interpelle. La découverte d'une conduite d'eau peut nous amener à parcourir le bâtiment de long en large à la recherche de réponses. Nous jouons les explorateurs, les archéologues, les collectionneurs de trésors. Le génie du lieu et ses mémoires enfouies nous fascinent et la soif d'en savoir plus est l'occasion pour nous d'aller à la rencontre des ancien·nes du village. Un·e à un·e nous les invitons à nous faire visiter le Moulinage avec leurs yeux débordants de souvenirs. On nous raconte que par le passé, cette usine avait déjà

⁴ Voir article «Un alter-modèle économique, pour explorer au quotidien les fondements d'une utopie en construction», page 92.

constitué un pôle de vie à part entière pour les ouvrières, ouvriers et leurs familles avec une chapelle, une salle de spectacle, un réfectoire, des appartements, boulangerie, et une kermesse organisée une fois par an par le patron de l'usine, moment festif fort attendu des employé·es. Jusque les années 1970, une bonne centaine de personnes y travaillait encore et la vie sociale générée par l'activité rayonnait dans toute la vallée de la Fontaulière, fournissant du travail direct et indirect. «Vous savez à une époque on trouvait de tout à Pont de Veyrières: cafés, bistrots, épiceries, quincaillerie!» C'est bon d'écouter leurs anecdotes d'antan, de parcourir avec eux de vieilles photos noir et blanc et de les entendre nous manifester leur soutien et leur satisfaction de voir que le Moulinage ne tombera pas à l'abandon.

S'entraider entre voisins

Les relations quotidiennes se tissent rapidement par l'intermédiaire de nos voisins Le Fournil des Co'pains (SCOP de Boulangers), de la brasserie L'Ale'Ouët et du marché de producteurs qui animent, tous les vendredis, l'allée qui mène au Moulinage. Autant d'acteurs qui participent déjà depuis quelques années à redynamiser le quartier de Pont de Verrière et avec lesquels nous nous entraisons mutuellement. Le terreau est propice à l'accueil du collectif du Moulinage qui s'inscrit dans la continuité de la dynamique existante en proposant de recréer un «pôle culturel», reliant activités au service de la vie de quartier et du territoire, avec de l'habitat participatif en propriété collective. C'est dans cet esprit que nous organisons chaque vendredi de marché des visites du Moulinage en chantier à destination des locaux et des gens de passage, et que nous avons débuté une programmation culturelle et artistique dès notre entrée dans les lieux, avec des spectacles, des projections, l'accueil de compagnies amateurs et professionnelles en résidences de création. Ces événements sont autant d'invitations à ce que les Chirolaines et Chirolains retrouvent le chemin de l'usine.

Des membres du collectif rejoignent aussi certains projets communaux en cours. C'est le cas du projet de réhabilitation des trois hectares de fayses (terrasses de culture en pierre-sèche), terrain communal situé au-dessus du Moulinage autour duquel un groupe de citoyens s'est constitué pour réfléchir à la remise en culture de ces terres à la façon des «communaux» d'antan.

Cultiver la convivialité et l'hospitalité

La rumeur de la réouverture du Moulinage se répand rapidement aux oreilles du territoire et de nombreux curieux passent nous filer la main pour les travaux ou juste pour nous rencontrer, intrigués par le projet. Des personnes d'âges et de profils variés viennent parfois de loin pour découvrir ce qui se joue ici et pour y participer. Certains rentrent chez eux le soir, d'autres restent quelques jours, plusieurs semaines, plusieurs mois et finissent même quelques fois par s'installer dans les environs ou par s'impliquer dans le projet. «Ici vous savez accueillir!» nous a-t-on dit plusieurs fois. Parce que le collectif sait cultiver le sens de la convivialité et de l'hospitalité, le Moulinage

devient un lieu où l'on se sent simplement bien et où on ne se sent curieusement pas écrasé par l'ampleur de la tâche en cours et à venir, car l'objectif est avant tout de faire l'expérience d'œuvrer ensemble à construire un autre modèle de société ici et maintenant. Cet état d'esprit génère beaucoup plus d'enthousiasme et d'énergie au quotidien que de vouloir à tout prix assurer une date de fin de chantier. Et si nous choisissons que ce chantier ne connaisse jamais de fin? Que tout restait ouvert le plus longtemps possible à l'inattendu, à l'imprévisible?

Un pôle d'expérimentation pour des urbains en quête de vivre autrement

Encore plus après les récentes périodes de «confinement», nous sommes quotidiennement sollicités par un nombre grandissant de personnes souhaitant nous rencontrer. Les profils sont multiples mais récurrents: personnes ayant quitté toute attache géographique pour une période plus ou moins définie et en quête de «woofing» (travail bénévole en échange d'hébergement); étudiants en divers Masters d'économie sociale et solidaire souhaitant faire de notre projet un cas d'école pour leurs recherches autour des lieux alternatifs/intermédiaires ou autres tiers-lieux selon l'axe et la terminologie choisis; étudiants ou jeunes architectes refusant d'entrer dans le moule du métier et curieux de rencontrer d'autres manières de construire et éco-réhabiliter; des personnes en cours de montage ou de réflexion autour de projets d'éco-lieux/habitats participatifs, etc. et qui sont en demande de retours d'expérience sur le montage juridique ou la gouvernance; des urbains fantasmant un retour à la terre, ayant récemment quitté appartement et emploi en ville, ou rêvant encore d'arriver prochainement à le faire, et qui nous contactent après une visite plus ou moins fouillée sur notre site internet, et convaincus d'y avoir découvert leur projet idéal.

Parmi ces personnes qui nous contactent et dont il est parfois difficile d'accueillir l'émotion débordante à l'orée d'un changement de vie, il arrive bien souvent que nous nous reconnaissons. Car ce changement de vie, nous l'avons tous traversé, il y a deux, cinq, dix ou quinze ans, quand nous avons quitté la ville où nous sommes nés (ou celle, pour les plus ruraux d'entre nous, où nous sommes restés vivre après y avoir étudié). Et dans les idéaux brandis par ces futurs néo-ruraux, nous reconnaissons certaines quêtes qui avaient pu être motrices dans notre démarche de quitter la ville, et qui une fois installés en Ardèche rurale et montagnaise, ont été confrontés à la réalité du territoire... et à celle d'un projet où on se surprend à passer infiniment plus longtemps devant un clavier d'ordinateur plutôt que dans la terre.

Parmi les aspirations écologiques, il y a en tête le paradoxe du transport, de celles et ceux qui en ville ne jureraient que par le vélo, les bus et métros, et qui après avoir déploré la maigreur des transports en communs ruraux et fait de leur mieux pour mutualiser trajets et courses, sans hésiter à lever le pouce aux beaux jours, se résignent à constater qu'ils ont encore besoin de leur voiture. Dans la catégorie réduction du bilan carbone, il y a aussi pour

certaines le rapport à la consommation de produits carnés: de quasi végétariens en ville, nombreux sont devenus de joyeux viandards lorsque les producteurs deviennent des personnes physiques et connues, du cercle proche, et qu'on les sait respectueux de leurs bêtes et de l'environnement. Il y a la question des chasseurs aussi, que nous apprenons à connaître et avec lesquels nous sommes ravis de pouvoir plaisanter autour des préjugés que les nôtres ont à leur rencontre, autant que sur ceux que les «locaux» peuvent avoir sur les «bourrus» auxquels nous sommes associés (terme employé pour désigner les hippies installés dans les années 1960-1970).

Dans ce grand moulinage, où le fil était torsadé par de petites mains jeunes et habiles, afin de le rendre apte au tissage, il semble bien qu'il se trame aujourd'hui quelque chose de nouveau, de beau et de solide: des liens qui se créent entre hier et aujourd'hui, entre néo et locaux, entre un territoire et un projet de vie, entre un projet de territoire et des vies.

De la question des rapports au travail et à l'activité dans les tiers-lieux

Parcelles d'avis, d'observations et d'analyses...

«C'est pas clair la frontière entre les statuts de chacun.e.s, mais est-ce un problème? En fait c'est un gros sujet, quand on s'y penche et qu'on formule les implications de chacun-unes. Il n'y a pas vraiment de modèle, chacun.e bricole avec le temps qu'il a. Parfois il y a des tensions, des frottements, on ne sait pas bien où l'on se situe, les envies et besoins de chacun-e-s ne sont pas clairs.»

Noémie, PMU

«Dans un certain nombre de tiers-lieux, on travaille sous statut salarié, mais aussi bénévolement, volontairement, stagiairement. Tiens, le travail ne seront donc pas l'apanage de l'emploi?»

Benoît, membre d'un tiers-lieu qui s'affiche parfois comme tel et parfois autrement

«Les tiers-lieux, lorsqu'ils émanent d'une volonté de briser les codes de la gestion pyramidale, nous ouvrent à un autre rapport au travail. Si la hiérarchie s'y invite parfois de manière déguisée, ces lieux ont le mérite de la questionner en permanence, et expérimentent jour après jour des fonctionnements basés sur des relations de non-subordination entre êtres humains, garants d'une vision véritablement collective. Voir à l'horizon des possibles? Seulement à condition d'une répartition horizontale des pouvoirs.»

Félix, RELIER et le Moulinage de Chirols

« Il est nécessaire d'élargir le concept de travail par-delà la notion d'emploi; d'imaginer comment des formes de travail gratuit, communément appelées bénévolat, peuvent trouver leur place au-delà du simple concept de main d'œuvre. Les tiers-lieux offrent des formes de réponses, tentant d'évaluer la valeur créée par ce travail gratuit pour qu'elle s'intègre au fonctionnement du lieu. »

Thomas, Crefad Loire

« Le travail dans les tiers-lieux – chacun à son rythme, avec son objectif, mais tous ensemble et solidaires. »

Murray, RELIER

« Le salariat tue le bénévolat ! Le nombre de bénévoles est souvent inversement proportionnel aux nombres de salariés sauf lorsque le rôle du salarié est de faire la coordination entre les bénévoles, et de susciter l'envie chez de nouvelles personnes. Sans parler de la professionnalisation du bénévolat... »

Nelly, IDEES

« Travailler dans un "tiers-lieu", c'est beaucoup de discussions et d'échanges (ah... la fameuse commission "entre deux portes" !), c'est pas mal de café, ce sont des repas partagés et des rires dans la cour, ce sont des coopérations qui se déclenchent plus facilement sur plein de sujets variés... »

Jean-Marie, Les Lococotiers

« La question de l'interaction entre la vie de famille (les enfants) et l'engagement bénévole est souvent laissée de côté, alors que c'est un réel frein pour l'implication d'une partie de la population. Elle gagnerait à être pensée pour favoriser l'implication de tous-tes, car si aucun espace n'est laissé aux enfants, il faut alors trouver un mode de garde, possiblement payant. »

Nelly, IDEES

« Travailler pour vivre ? Travailler pour "gagner sa croûte". Le travail, pour être rémunéré, doit être productif : produire de la valeur ajoutée. Lorsque la valeur ajoutée est humaine, écologique, solidaire, le travail ne rémunère plus. Les actions les plus vertueuses pour la société, pour l'intérêt commun, ne rémunèrent pas, ou peu. »

Il n'est donc pas étonnant que ces tiers-lieux qui rejettent une société de production-consommation dévastatrice ne peuvent que difficilement accéder au salariat généralisé. Et c'est bon signe : le bénévolat est aujourd'hui cette forme de travail qui privilégie une plus-value humaine à une plus-value monétaire. Mais pour demain, que faisons-nous de cette société qui ne permet pas à ceux qui œuvrent pour un intérêt commun d'être rémunérés à la juste valeur de leur travail ? »

Félix, RELIER et le Moulinage de Chirols

« S'approprier l'espace, interroger son rapport au travail et au bénévolat, faire fondre le tout, laisser mijoter, façonner selon ses besoins et enfourner pour créer un nouveau paradigme. Les tiers-lieux invitent à reconsidérer la place du soi dans l'espace public, le rapport individuel propre à chacun au travail rémunéré et au bénévolat mais également l'articulation de ces deux dimensions dans l'espace sociétal traditionnel. »

Anamaria, L'Atelier des possibles

Faire tiers-lieu, un processus plus qu'un état

Par **Thomas Fremaux**, à partir du mémoire de Delphine Duriaux « Le Crefad Loire fait-il tiers-lieux ? Pour une redynamisation sociale et économique par les tiers-lieux dans les quartiers », réalisé en 2018-2019 au cours d'un stage au Crefad Loire, dans le cadre de la Licence professionnelle Intervention sociale, université Jean Monnet, Saint-Étienne.

Tiers-lieu d'activités, d'innovations, culturels, sociaux, de services et d'innovation⁵; les tiers-lieux peuvent prendre de nombreuses formes que l'on tente de classifier à tout prix dans une logique de lisibilité. Comment dans ce contexte prendre en compte la diversité, la complexité et l'inclassable ? Au-delà des activités hébergées, ne représente-t-il pas également une démarche, une forme de méthodologie allant au-delà de la conception d'un projet ficelé ? Comment prendre en compte un processus en action plutôt qu'un état figé dans le temps et l'espace ? Que se passe-t-il lorsqu'on verbalise le tiers-lieu en l'incluant dans une posture ? Quand on dit « je tiers-lieu » ou plus littéralement « faire tiers-lieu », de quoi parle-t-on ?

Le tiers-lieu n'est pas un concept, c'est avant tout une pratique

Le tiers-lieu n'est pas un mot valise, prétexte à repenser entièrement nos manières de faire; d'y associer, au nom de sa prétendue nouveauté, des logiques sortant de la pratique ou de l'action. C'est certes un concept mais qui doit pouvoir être dépassé, éprouvé, connecté à la réalité. Ici il n'est pas question d'inventer un lointain futur, mais de penser comment la vie et la société d'aujourd'hui peuvent se construire. C'est avant tout un processus, un travail lié au bien commun, à la dynamique d'un groupe, à la complexité des situations individuelles, qui tout d'un coup, par des effets de rencontres, forment des énergies dépassant les frontières d'un lieu. S'il est impossible à simplifier, le mot tiers-lieu peut néanmoins s'habiller de plusieurs définitions. Antoine Burret, docteur en sociologie, et auteur de la thèse « Étude de configuration en tiers-lieux, la politisation par le service » en soumet une qui s'inscrit dans

⁵ Typologie proposée par le chercheur R. Besson. *Espace de coworking : nouveaux lieux d'apprentissage du capitalisme cognitif ?*

le sens du mouvement plutôt que de tenter de figer les choses: «*Le tiers-lieu désigne explicitement, et par un simple mot, une situation somme toute assez ordinaire: plusieurs personnes indépendantes les unes des autres se rencontrent pour concevoir et administrer ensemble quelque chose – qu’il s’agisse d’une recette de cuisine, d’un service informatique ou d’un texte de loi*»⁶.

Un espace citoyen et indépendant

Dans les tiers-lieux, les échanges de savoirs et de compétences conduisent à l’émancipation des acteurs, qu’elle soit de l’ordre individuel, collectif, social ou économique. Il s’agit d’une dimension complexe à quantifier, difficilement mesurable, inadaptée aux indicateurs classiques d’évaluation d’un projet. Et pourtant, quelle richesse créée, quelle valeur ajoutée, tant dans les connaissances partagées que dans l’autonomie retrouvée. On y inclut ici les phases d’échecs, permettant une progression de l’individu dans la réflexion sur son projet. C’est bien à travers ce processus en action que des synergies se créent, s’inventent et s’agrègent de manière transversale. Dans cette logique, il est compliqué d’imaginer une collectivité portant un projet de tiers-lieu(x). En effet, ce n’est pas la puissance publique qui décidera que des habitants s’engagent citoyennement, bénévolement ou non dans le développement de cet espace. À l’heure où le mot «relance» apparaît dans le vocabulaire des pouvoirs publics dans un contexte sanitaire particulier, il est intéressant de considérer que ces tiers-lieux puissent être un élément déterminant dans le monde d’après, sans pour autant en flécher la création, la destination ou en déterminer leurs objectifs. Travaillons le collectif, l’émergence, les situations complexes associées à la prise en compte du terrain plutôt que la création de coquilles vides de gens et de sens. Redonnons du sens au mot «innovation», non pas comme un outil à créer sans cesse de nouveaux produits et services, mais comme le souligne son étymologie: un mouvement vers l’intérieur, donc un processus.⁷

Une interface ouverte dépassant le cadre du lieu physique

Si l’on réduit le tiers-lieu aux interactions qu’il peut avoir entre ses quatre murs, alors on oublie l’importance du contexte d’implantation, la prise en compte des habitants et des usagers du territoire d’accueil, la possibilité d’une mise en échos de différents lieux dans une dynamique commune. Faire tiers-lieu, c’est accepter de sortir de ses murs, pour s’ouvrir à d’autres problématiques, enjeux ou opportunités. C’est également prendre le risque de se mettre en difficulté, d’accepter que le projet puisse être discuté, amélioré ou repensé sur certains de ses aspects. Ainsi, via ses connexions avec son environnement proche, on peut associer le tiers-lieu à une interface indépendante et ouverte permettant à la fois les liens réciproques entre ses membres et son

6- Refaire le monde en tiers-lieu – www.movilab.org

7- Innovation vient du mot latin *innovare* qui signifie «revenir à», «renouveler». *Innovare* quant à lui est composé de la racine *novus*, qui veut dire «changer», «nouveau», et aussi du préfixe *in*, qui indique un mouvement vers l’intérieur.

territoire. Il agit de mettre en place un processus permettant aux individus de s’approprier cette interface de manière à la modeler et pouvoir la transmettre. Chacun peut être l’ouvrier de sa propre vie et l’acteur conscient de son cadre quotidien. Le tiers-lieu infuse donc son territoire, il peut devenir non-lieu(x) s’il y a une nécessité ou s’immiscer dans des portions d’espaces. Faire tiers-lieu devient alors possible dans une université, une mairie, une bibliothèque ou tout endroit acceptant de considérer ses espaces comme une forme d’interface où des interactions peuvent le dépasser.

Faire tiers-lieu, c’est une chorégraphie plutôt qu’une posture

Affirmer faire tiers-lieu correspond à un état d’esprit travaillé en collectif, incluant dans sa démarche un aspect dynamique, pensé à travers des formes de gouvernances astucieuses et partagées. Cette démarche permet de produire du commun, c’est-à-dire une forme de transmission possible éloignée de la notion de propriété individuelle, qu’elle soit intellectuelle ou immobilière. C’est à travers la rencontre que l’on peut construire au fur et à mesure des caisses de résonances permettant à chacun de trouver sa place. C’est une série de postures, formant un tout, une chorégraphie créée dans un temps long où on aperçoit, au gré de ses évolutions, un spectacle vivant dépassant le simple cadre de ses murs.



Troisième partie

Des lieux qui se fabriquent

Tiers-lieux des villes, tiers-lieux des champs. Mettre en relation ce que l'on croit être différent

Par Camille Fleury et Marion Levoir

Quelles relations existe-il entre un « tiers-lieux » et son territoire d'implantation ? Quelles dimensions prendre en compte et comment les traiter lors de la phase de construction du lieu ? Quels liens, quelles différences entre nos lieux ? Partager ce que nous apprennent nos différents ancrages, est-ce créer du lien entre nos lieux ? Nous nous appuyons sur une série d'expériences menées au sein de nos collectifs et associations, mais aussi sur un partage d'expériences organisé lors d'une journée de rencontre accueillie à la Voisinerie de Wazemmes, nouveau tiers-lieu lillois (15 février 2020).

Chercher le lieu / partir d'un lieu

Selon les échanges lors des rencontres de Lille, lorsqu'on cherche le « bon lieu » d'implantation, le bâtiment adéquat, la localisation des porteurs initiaux se pose, mais aussi celle des publics visés. La nécessité d'un environnement favorable intervient également, en lien avec les finalités du projet. L'accessibilité du réseau de mobilité pèse aussi dans la balance : la proximité d'une gare, d'un axe de transport fluide, d'une desserte de bus semble un prérequis. Le choix peut porter sur un site particulier, patrimonial, comme Les Ateliers de la mine à Lavaveix ou Le Moulinage de Chirols par exemples. Lorsque les territoires ont en commun d'être « en déprise » ou à la marge, les démarches se ressemblent parfois dans leur caractère militant. Le lieu peut alors avoir une charge symbolique : c'est un bâtiment d'un centre-bourg délaissé comme Les Lococotiers à Ambert, ou une friche urbaine dans un quartier populaire dans lequel les instances municipales sont très présentes, comme la Piscine Iris dans le quartier de La Villeneuve à Grenoble.

Pour certain-e-s d'entre nous la création d'un tiers-lieu émerge de l'opportunité que représente un bâtiment. La vacance ou la fermeture d'un

site emblématique ou patrimonial peut être le déclic d'un projet de tiers-lieu, avec la vigilance à avoir que le bâti ne prenne pas le pas sur la construction d'un véritable projet, avec un collectif (cf. des bâtiments patrimoniaux rénovés par des collectivités, restés vides).

Dimensions, il n'y a pas de recette

Dans les faits, ce sont souvent les opportunités pour démarrer qui déterminent la taille du lieu. Pourtant la taille *a minima* intéressante pour rassembler des gens dans le lieu est un point important. C'est une question pour le café associatif le Lieu-dit à Saint-Affrique, où l'on sature assez vite à 25 personnes à l'intérieur, mais où on joue avec les autres espaces annexes (1^{er} étage de bureaux, coin de rue, local et ex-bistrot d'en face...). Des tiers-lieux évoquent la notion de « tiers-lieux éclatés ou en archipel » pour désigner plusieurs espaces proches, occupés au fur et à mesure pour faire face à l'augmentation du nombre d'occupants ou d'activités (cf. la démarche Ici-bientôt à Saint-Étienne où plusieurs rez-de-chaussée vacants sont ainsi « mis dans la boucle ». Cf. aussi la notion de site éclaté utilisé dans les réseaux d'écomusées pour faire le lien entre plusieurs dimensions d'un projet patrimonial et aussi plusieurs lieux physiques).

Temps, quand est-ce qu'on arrive ?

Le facteur temps se questionne également à travers le degré de rapidité de l'installation. La dimension éphémère peut être prise en compte en fonction de l'opportunité de lieu ou des finalités du projet. L'occupation temporaire préfigurative peut être une solution. Des exemples existent à Rumilly en Haute-Savoie ou à l'usine Nouvelle à 20 kilomètres de Poitiers.

La pression foncière et immobilière accrue dans certaines villes fait que les projets doivent rapidement se décider quand une opportunité de local se présente. Les porteurs de projet ont alors plus volontiers recours aux solutions transitoires sur des friches ou délaissés urbains, avec la part d'aléatoire que cela comporte.

Dans le temps long et complexe des projets de renouvellement urbain, la municipalité n'est pas toujours un allié à la hauteur des attentes.

Un projet collectif de préfiguration active dans un site peut même être mis à mal par une collectivité, qui veut récupérer le lieu pour un projet qui leur semblerait plus « viable », une fois que le collectif bénévole a redonné de la valeur au lieu par ses actions et ses événements (cf. La Roue à Chabeuil, citée par le Road Trip des tiers-lieux ruraux, 2020).

Construire un cadre adapté

Montages juridiques, les penser dans le temps



Les montages juridiques sont également à questionner. Quand on a déjà le lieu, comment le rendre accessible à d'autres, par exemple ? Comment gérer le renouvellement des « sociétaires » ? Il est possible de créer une association de préfiguration qui aura des parts dans une

« société civile immobilière » (SCI) (pour l'acquisition du bâti). Une présence qui dure semble nécessaire pour monter le projet à moyen terme. Le compagnonnage pourrait également être envisagé pour gérer le renouvellement et rendre visible les traces de passage et le cheminement actif des gens pour créer ce lien de continuité. Des outils tels que le bail emphytéotique peuvent être explorés.

Évaluer les réussites et anticiper les comptes à rendre



L'évaluation de l'impact social du projet de tiers-lieu est à construire avec les différentes parties prenantes (usagers, partenaires, collectivités...). Des critères tels que le lien social généré peuvent être appréciés, voire le nombre d'emplois créés. La prévention des dégradations des espaces publics et son impact sur les économies de dépense publique est, par exemple, non négligeable et à mesurer. On peut également se questionner sur la valorisation de ce qui ne rapporte pas d'argent.

Il y a aussi des « externalités positives » de ces tiers-lieux, mais le bien-être n'est pas toujours mesurable ou quantifiable. On peut en tout cas s'intéresser à qui vient en ces lieux, pourquoi et comment ; et à l'évolution de cette fréquentation – une enquête sociale a été menée en 2015 au Lieu-dit à Saint-Affrique par exemple.

Aller chercher l'argent public, penser à différentes échelles



Différents axes de financements issus de politiques publiques territoriales existent et peuvent soutenir les tiers-lieux. Pour les milieux ruraux, le programme LEADER peut être sollicité à travers des contrats territoriaux signés entre les communautés de communes et la région ou le département. Pour les milieux urbains, les crédits politiques de la ville pour les quartiers pauvres dit prioritaires peuvent être sollicités ainsi que les politiques économiques des EPCI. Dans les deux cas, il y a des fonds européens mobilisables en direct par des regroupements d'associations ou par les collectivités, mais ces demandes de subventions sont généralement conditionnées à un avis favorable de la collectivité, et, encore mieux, à son aide technique pour monter le dossier !

Postures institutionnelles, associatives, habitantes

Les schémas et politiques d'aménagement peuvent être facilitants ou contraignants, selon le contexte. Il est donc utile de les appréhender en amont d'un projet pour orienter la manière de s'y prendre.

Dans la phase de préfiguration, la rencontre avec les services de développement économique des différentes échelles du territoire (ville, communauté de communes...) est recommandée. Sur l'éco-quartier de Fives

à Lille, par exemple, le règlement d'urbanisme est favorable à ces dynamiques et permet le fléchage d'activités ou de logiques comme l'économie circulaire. La création d'une Société d'économie mixte (SEM) a ainsi été possible ainsi qu'un règlement d'une Zone d'aménagement concertée (ZAC).

Les services d'urbanisme des collectivités locales peuvent aussi avoir une influence sur l'implantation ou le projet. Un rendez-vous peut également être pris si on veut changer l'usage prévu dans le Plan local d'urbanisme (PLU).

Le recours à une Assistance à maîtrise d'usage (AMU) permet également de s'appuyer sur l'expertise des usagers avec un facilitateur.

Cet accompagnement est généralement possible lorsque les collectivités locales sont impliquées et apportent un soutien financier.

Le coût du foncier est parfois plus faible dans les espaces ruraux, mais le service public y est également plus absent. Dans certaines campagnes il est parfois beaucoup plus évident d'acheter directement le bâti à faible coût, que de louer sans aucun arrangement de la part des collectivités ou de propriétaires particuliers. C'est le cas du collectif des Lococotiers, lieu partagé à Ambert, qui après un temps de préfiguration dans un bâtiment communal au loyer important, sans soutien de la collectivité, a eu l'opportunité d'acheter en SCI et de s'installer pour de bon. Des nuances existent cependant. Ainsi, la pression foncière et immobilière peut être plus forte en rural proche des villes. Par exemple dans les parcs naturels régionaux, le foncier est très attractif, comme dans le Parc du Pilat dans la Loire et le Rhône, à proximité de Lyon, et plus faible dans des villes importantes comme Saint-Étienne qui comportent beaucoup de locaux vacants.

En ville, en métropole surtout, les collectivités se «débarrassent» d'une partie de leur patrimoine, trop coûteux à entretenir. On voit depuis quelques années apparaître des appels à projet, comme «Gren' de projet» à Grenoble (dans la veine de «Réinventer Paris»), à travers lesquels la Ville met en concurrence des citoyens et financeurs privés sur des propositions de reconversion des bâtiments. Ces appels à projet déclenchent des mobilisations collectives autour de propositions de tiers-lieux, parfois très engagés sur les questions sociales (à Grenoble: la Villa Clément avec entre autres le collectif RSA 38, ou la Piscine Iris axée sur un lieu de soin sauna-hammam associatif dans un quartier de grands ensembles). Mais ils génèrent du travail gratuit de montage de projet et de partenariats, ce qui n'est pas accessible à tous les publics. Partout en effet, la mise en concurrence des initiatives questionne et illustre à la fois différents leviers de mobilisation des habitants, et différentes logiques de solidarités selon le contexte. C'est le cas des «budgets participatifs». À Grenoble les projets issus des quartiers populaires sont très peu nombreux dans les projets lauréats alors qu'ils sont présents dans les candidatures, le sujet est donc «mis sur la table» mais n'a pas encore suscité de «stratégie». À Ambert et environs, le budget participatif a mis en concurrence cinq «projets amis» ayant entrepris de se relayer les uns les autres dans leurs réseaux.

Ce qui ressort également des différents récits lorsque les collectivités s'impliquent, c'est l'importance de ne pas perdre les intentions de départ. Le projet Piscine Iris à Grenoble (en cours de montage) est intéressant à ce propos: la proposition initiale d'un sauna-hammam autour duquel viendrait se greffer d'autres activités est sans cesse remise en cause par les nouveaux arrivants dans le projet, côté collectivités locales et professionnels de l'aménagement. Cela vient de plusieurs *a priori* et idées pré-conçues, mais démontre bien qu'il n'est pas évident de construire une proposition singulière lorsqu'elle prend place dans des «rouages institutionnels» ou du moins normés. Cela a aussi été le cas dans la commune de Sauxillanges, dans le Puy-de-Dôme, lorsque les élus se sont mis en retrait face à la création d'une épicerie citoyenne et lieu de vie, de peur de favoriser un «commerce» face à un autre. Or ces démarches suscitent de l'intérêt justement lorsque l'implication de la société civile vient transformer, tordre, altérer... les pratiques des institutions (et les métiers qui accompagnent les institutions). Dans le travail sur la Piscine Iris à Grenoble, nous observons que chaque technicien.ne qui rejoint la démarche finit par se faire «embarquer» et changer de posture. Il ne s'agit plus alors de remettre en question la proposition initiale, habitante (un sauna-hammam dans un lieu commun), mais de l'enrichir depuis l'endroit où chacun.e est, et de la mettre en œuvre.

Nous observons parfois à travers l'expérience de construction des «tiers-lieux» une transformation des cultures professionnelles: à la fois dans les collectivités, dans les métiers de l'aménagement et au sein des associations (faut-il faire un parallèle avec les démarches d'habitat participatif? À lire aux Éditions du commun: Samuel Lanoë, *Petit Manuel de l'habitant participatif, construire du commun au-delà des murs*, 2020). Pour les associations, il est important de transmettre sur ce que les tiers-lieux peuvent apporter aux territoires: le guide de l'association Relier à destination des élus est un outil qui va dans ce sens.

La cartographie des espaces vacants, amie des tiers-lieux ?

Cartographier les espaces vacants est un risque: on ne sait jamais à quoi la cartographie peut servir si elle est rendue publique (spéculation foncière, ou sollicitation de collectifs et associations par une municipalité). À Ambert, centre-bourg largement délaissé, la cartographie des espaces vacants réalisée dans le cadre d'une étude urbaine a été un point de départ pour les visites de lieux pour le collectif à l'origine des Lococotiers. À Grenoble dans le quartier de la Villeneuve, plusieurs associations en réseau demandent à la municipalité de cartographier les espaces municipaux non utilisés: une démarche qui, à ce jour, peine à avancer. À Saint-Étienne, dans les démarches d'Ici-bientôt ou de la Cartonnerie (pour le travail dans le quartier Beaubrun en 2014), le repérage des locaux vacants commerciaux a au contraire été mis en vitrine (littéralement), comme un outil principal de revitalisation du quartier.

Des outils de cartographie des lieux vacants



– **Outil « Géoportail »** (NB: le Droit au logement-Toulouse a commencé à faire l'équivalent d'une cartographie avec une application de type Pokémon Go).

– En France, certaines communes connaissent leur propre foncier, mais cela est assez rare. La différence est mesurable sur le cadastre lorsque le travail de recensement a été fait et qu'il est régulièrement mis à jour. À titre d'exemple, l'Agence d'urbanisme de Lille a fait ce travail.

– **« Etalab »** (base foncière): service ministériel chargé de l'ouverture des données pour toute la France – taper « carte base foncière » sur un moteur de recherche.

– **Les EPF** (Établissement publics fonciers), à travers leurs missions de conseil foncier aux collectivités et de portage de terrains, acquièrent des friches aux privés, les dépolluent, rassemblent le foncier privé et revendent à la collectivité, il les gèrent généralement pendant deux-trois ans, temps durant lequel il est possible de négocier une occupation, par le biais des élus locaux. Sans de tels outils, la démarche commune est d'aller voir le cadastre et appeler les propriétaires de locaux (il est toujours possible de demander un bail précaire).



Créer des ponts, matérialiser les liens

Et quid d'un jumelage ville-campagne entre deux tiers-lieux? À l'heure où l'accès à la mobilité est complètement inégal, on pourrait imaginer des lieux qui créent des liens et facilitent les transitions, même ponctuelles, d'un espace à l'autre. Entre les personnes immobilisées dans des espaces urbains ou ruraux peu desservis, ou la disparité entre ceux et celles qui peuvent se permettre d'avoir une maison de vacances et les autres suite à la crise du Covid, nous sommes très inégaux face à la possibilité de s'échapper dans un « ailleurs » proche. Les tiers-lieux pourraient donc être de nouvelles portes d'entrées vers et depuis nos espaces quotidiens. Le MRJC et leurs « Fabriques du monde rural », ainsi que le collectif Camp colo qui réfléchit sur le patrimoine bâti et foncier comme support de leurs activités pédagogiques (dans le cadre de la MCDR (Mobilisation collective pour le développement rural) Terreau), sont des initiatives intéressantes à ce sujet.

Alors, tiers-lieux des villes, tiers-lieux des champs: est-ce une distinction fructueuse pour « outiller » et penser le montage de tiers-lieux? Nous avons écrit ce texte à plusieurs mains, entre des coups de fil et des outils d'écriture numériques, depuis Cherbourg-en-Cotentin, Grenoble, Ambert, Saint-Affrique ou encore Saint-Étienne. Nous nous sommes mises à écrire suite à notre rencontre à Chirols en Ardèche (août 2020). Nous étions parties

pour « comparer » des expériences urbaines ou rurales, avec pour point de départ les restitutions issues de la rencontre de Lille (février 2020). Finalement nous avons plutôt relié les lieux que nous connaissons, qui sont géographiquement très divers. Nous les avons reliés en traversant les sujets proposés par la rencontre de Lille. S'il y a des différences, ce n'est finalement pas tant rural/urbain que de formes de relations cherchées, d'origines du projet, de soutien des collectivités locales... Par l'écriture, nous avons laissé derrière nous la comparaison. Nous avons plutôt mis en relation, fait interférer, ce que l'on « croit être différent ». Car comme le dit si bien un ami et collègue: « *Comment être sûr-e-s que l'on pense sa position dans le lieu où l'on est, en relation avec d'autres lieux? Quand on se représente que deux choses sont différentes, nul intérêt de les classer. La pensée par le mouvement, l'envie de créer la rencontre, c'est se donner la possibilité de créer un imaginaire. Et l'imaginaire c'est une ouverture, c'est ce qui refuse l'exclusion ou le rejet.* » – Herrick Mouafo, chargé d'action et recherche dans l'association Modus Operandi (Grenoble). Dans les « écarts » qui nous relient, qu'ils soient géographiques ou autres, nos tiers-lieux inventent, développent des ressources, renforcent leur « ouverture » localement... À suivre!

Être humain au sein des lieux collectifs

Par Myriam Gissingier

Ce qui rassemble, les places et rôles de chacun-e, les modalités de prise de décision, les relations et les aléas au sein d'un collectif de personnes et de structures.

Des collectifs qui créent du « nous » avec de multiples « je »

Un collectif c'est des individu-es qui se réunissent autour d'un projet, d'une démarche commune.

Dans nos tiers-lieux, ce sont des besoins, les valeurs portées et le sens donné au projet, qui rassemblent: trouver de l'espace, intérêt général, non lucrativité, horizontalité, solidarité, mutualisation, indépendance, participation à la vie du quartier/village/ville/territoire, faire ensemble, partage d'un lieu de sociabilité, de rencontre et d'échange informel, issu des habitant-es d'un territoire. Ceci dans un objectif de transformation sociale, d'émancipation individuelle et collective, à l'opposé de la consommation de masse et de la marchandisation des services. Il est secondaire ensuite d'adopter la forme juridique correspondant le mieux – et d'éventuellement l'adapter – aux valeurs et besoins des membres. Le tiers-lieu peut ainsi évoluer en fonction des individu-es qui le composent.

Ainsi plusieurs types d'implications peuvent coexister: soutenir financièrement le projet, aider bénévolement en donnant de son temps, s'impliquer dans la vie associative, travailler pour le lieu, proposer une activité, participer à une activité, parfois travailler et/ou habiter dans le lieu...

Il existe donc un enjeu à ce que chaque personne trouve sa place (qu'il prend ou qu'on lui laisse) en fonction de ses possibilités/envies et un équilibre entre vie collective et démarche individuelle, entre responsabilité collective et responsabilité individuelle, entre temps de travail et temps d'échange, entre contribution et rétribution (symbolique, matérielle, informationnelle, relationnelle...)...

Dans l'idée de créer des collectifs ouverts à tous et toutes, sans barrière à l'entrée, on y trouve une certaine hétérogénéité de profils (compétences, âges, cultures...). Un ensemble conséquent de savoirs théoriques et pratiques est ainsi réuni. Le collectif permet alors de faire émerger une force de co-création et une intelligence collective au-delà de la simple addition des individualités en favorisant:

- la définition de valeurs communes, d'un intérêt commun;
- l'opportunité d'apporter des réponses à des besoins, des difficultés;
- les interactions entre les membres et entre les membres et l'extérieur;
- un cadre de sécurité, des accords communs ou règles de fonctionnement;
- la pluridisciplinarité;
- l'équivalence des membres;
- l'auto-organisation, l'autonomie, l'expérimentation.

Il ressort également des entretiens⁸ avec certains membres de tiers-lieux que le collectif est un lieu de développement personnel grâce au collectif au sens où: «ça fait poser des questions sur soi, sur la vie, sa vision des choses», «ça bouscule les routines, ça brasse beaucoup d'idées», «c'est enrichissant de savoir comment les autres voient les choses, voir les différents points de vue», «ça permet de renouveler les idées», «savoir qu'il y a d'autres gens qui font des choses, ça apporte une émulation personnelle à travailler», «ça permet de prendre du recul sur son quotidien».

Nos collectifs créent également du commun en travaillant ensemble ou lors de moments informels, des «nous» qui s'assemblent: cycle de formation commun, accompagnement collectif, événements-rassemblements co-organisés, repas partagés, pause café, travaux, déménagements...

Des organisations qui associent liberté et responsabilité

Les collectifs que nous formons ont chacun une organisation qui leur est propre. Plusieurs orientations sont toutefois partagées, voire mises en place: horizontalité, gouvernance partagée, participation de tous et toutes

8- Entretiens réalisés de septembre et octobre 2018, avec des membres bénévoles ou salarié-e-s de l'association L'Estran (Îlot Paysan, Crefad Auvergne, CELAVAR, Terre de Lien) et de l'association Brize Glace (La Brèche, Antalpie, Entrepreneuse).

au collectif, processus de réflexion permanent et remise en question régulière des règles de fonctionnement pour s'adapter aux évolutions...

Nous retrouvons dans nos collectifs des formes différentes, qui parfois coexistent, pour:

- être propriétaire collectivement d'un lieu: SCI - SCI associative 1994 - Coopérative SAS loi 1947;
- occuper, animer et gérer un lieu: association loi 1901 (parfois sous forme de groupement d'employeurs/euses).

Ces collectifs sont donc composés à la fois de particuliers, de micro-entrepreneurs/euses, de Très Petites Entreprises (TPE), d'associations et/ou de salarié-es, de l'économie sociale et solidaire.

Les liens entre les différentes formes juridiques: qui décide de quoi? qui a la responsabilité de quoi? sont à la fois proposés ou imposés par les lois et imaginés, créés voire «détournés» par les collectifs. Entre autres pour en faire des outils à but non lucratif: statuts conçus pour éviter toute rémunération des parts sociales, clauses indiquant qui peut détenir des parts, conditions de cession de ces parts,...

Nous pouvons également faire tiers-lieu sans local ou lieu dédié, par des pratiques d'itinérance notamment.

Les structures propriétaires sont parfois dotées d'un pouvoir de décision concernant l'animation et le vivre-ensemble dans la propriété collective, quand elles n'existent pas juste pour permettre l'achat.

Les liens entre structure propriétaire et association animatrice sont souvent étroits par le fait que tout ou partie des personnes sont membres des deux. Pour autant, la liberté d'action de l'association animatrice reste entière, ce qui implique aussi une responsabilité vis-à-vis de la structure propriétaire: bonne gestion, pérennité, souci de rendre compte, projet en cohérence avec les valeurs des propriétaires...

Le monde associatif a la particularité d'avoir des organes de décisions multiples: bureau, conseil d'administration, groupes de travail, puis selon les collectifs: des bénévoles, des salarié-es, une direction. Plusieurs façons de s'organiser (co)existent alors parmi les associations animatrices des tiers-lieux:

- coordination régulière (trois fois par an, tous les deux mois...) pour gérer la cohabitation, les travaux, le ménage, la comptabilité-gestion...;
- conseil d'administration parfois sous forme de collège où chacun-e est co-président-e/co-dirigeant-e, qui se réunit régulièrement (tous les mois, tous les deux mois...);
- mise en place de commissions de travail en partie autonomes dans leur organisation et leur décision: gouvernance, travaux, gestion/comptabilité, communication...;
- présence d'un-e salarié-e: technicien-ne de surface, concierge, animateur-trice, gestionnaire, coordinateur-riche dont les missions diffèrent d'un lieu à l'autre;

- un groupement d’employeurs/euses qui peut assurer les tâches administratives et/ou comptables pour les associations membres;
- les usagers et usagères du tiers-lieu paient un loyer au prorata de leur utilisation (en temps/espaces/équipements...) et de leur capacité financière, soit à la structure propriétaire, soit à la structure animatrice;
- mise en place de règles de vivre-ensemble dans un lieu à usages multiples: travail, accueil, animation, habitat, expérimentation, chantier...
- fonctionnement tournant pour certains rôles (animation du CA, secrétariat, ménage, gestion des courriers...);
- mutualisation des salles communes, de matériel (photocopieuse, papeterie...), des connexions internet/téléphone... avec ou sans participation financière des usagères et usagers;
- et beaucoup, beaucoup de discussions informelles (entre deux portes) qui participent à faire avancer la vie collective, les projets communs...

Chaque tiers-lieu, selon les enjeux et le contexte, imagine son fonctionnement démocratique: vote une personne = une voix, décisions au consentement, élection sans candidat-e, durée limitée des mandats (obligatoire par la loi pour les président-es des coopératives par exemple)...

Il existe une grande liberté d’expérimentation au sein de nos tiers-lieux. La mise en réseau permet d’échanger, de partager les manières de faire des un-es et des autres afin de s’en inspirer et d’apprendre collectivement de nos difficultés. Elles sont appréhendées comme des occasions de se questionner et d’évoluer ensemble. Il existe une réelle responsabilité vis-à-vis du et des collectifs à être honnête, authentique et transparent avec ces difficultés afin de grandir ensemble.

Nos tiers-lieux permettent, voire incitent les usagers et usagères à participer à l’évolution du lieu par divers moyens: proposer et tester des activités/animations, expérimenter une activité professionnelle dans le lieu, participer aux prises de décisions, prendre des parts dans la propriété collective...

L’organisation n’est pas toujours très formalisée: les limites entre les espaces de mise en œuvre, de créativité-amélioration, de décision et d’évaluation ne sont pas toujours très claires. Cela apporte de la souplesse et comporte en même temps des risques pour l’organisation. La hiérarchisation entre individu-es existe peu dans les fonctions, voire pas. Cependant elle peut exister de manière implicite par les rôles et la place de chacun. Les plus investi-es, plus présent-es, plus impliqué-es sont souvent celles et ceux qui prennent le plus de décisions, ce qui implique aussi une responsabilité vis-à-vis du collectif. Le « contrôle » des décisions prises se fait *à posteriori* et les ajustements nécessaires se mettent en place ensuite dans un processus réflexif permanent. Ce sont des lieux d’exploration où la gouvernance est mouvante.

Des relations humaines qui permettent la communication et la confiance

Pour préserver la qualité des relations, il existe une réelle écoute et communication entre les individu-es. La confiance est posée comme base des relations entre les membres. Chaque individu-e participe au développement du collectif selon ses propres moyens, dans un souci de transparence et si possible sans jugement de la part des autres. Lorsqu’un-e membre rencontre un problème et le partage, des explorations sont entreprises par le collectif pour essayer de trouver le moyen de le résoudre. Les difficultés sont dépliées, discutées. Les groupes essaient de considérer les différences de points de vue comme étant source de créativité: le groupe est là, dans ce cas, pour trouver le moyen d’intégrer les opinions divergentes; les interactions sont facilitées par une forme de bienveillance nécessaire à la recherche de solutions; les lieux tendent à ce que chacun-e ait la liberté de déployer ses élans et envies sans restreindre ceux des autres dans la réalisation d’un but commun/de valeurs communes.

Dans les entretiens⁹, il ressort aussi que les modalités de fonctionnement au sein des tiers-lieux permettent un investissement conséquent des personnes dans leur travail et au sein des collectifs. Cela crée « *des liens un peu inattendus et qui font causer et je trouve ça intéressant pour faire, pour poser des questions, bousculer les routines* ». Que ça « *permet de brasser beaucoup d’idées, de projet et de mettre en lien, de saisir des opportunités pour faire des choses les uns avec les autres* »; « *c’est un tout nouvel apprentissage, dans lequel je m’épanouis vraiment, enfin je ne me sens pas jugée, je ne me sens pas seule ou en concurrence ou dans un rapport de comparaison. Je peux être qui je suis et les gens sont bienveillants. On est tous/toutes différent-es et c’est bien comme ça* ». Il existe un fort sentiment de liberté et de choix: « *j’aime bien assez régulièrement avoir des temps solitaires où je vais bosser chez moi et alterner avec des moments plus collectifs où je vais discuter et partager des points de vue autour d’une situation, d’un truc à explorer* »; « *il existe une certaine flexibilité des horaires de travail, c’est agréable* »,

Il existe, dans nos tiers-lieux, une forte volonté à ce que le pouvoir soit partagé à tous les niveaux et le mieux possible. En effet, le pouvoir est un mot qui peut faire hérissier le poil, car vu négativement par la prise de pouvoir sur les autres, la corruption, la manipulation qui y sont souvent associés. Pourtant pouvoir vient du latin *podir*, faculté qui met quelqu’un en état de faire quelque chose, c’est la capacité naturelle et la possibilité matérielle d’accomplir une action. « *Le pouvoir est une force neutre qui meut tout ce qui existe. Tous les être vivants en sont dotés, pour satisfaire leur propres besoins. Il faut se rappeler que le pouvoir est de même nature que l’amour, plus on le partage, plus il augmente*¹⁰. » Il s’agit alors d’exercer un « *pouvoir avec* » plutôt qu’un « *pou-*

9- Entretiens réalisés de septembre et octobre 2018, avec des membres bénévoles ou salarié-e-s de l’association L’Estran (Îlot Paysan, Crefad Auvergne, CELAVAR, Terre de Lien) et de l’association Brize Glace (La Brèche, Antalpie, Entrepreneurse).

10- Gilles Charest, *La Démocratie se meurt, vive la sociocratie*, 2007.

voir sur». Certain-es parleront ainsi plus facilement de capacité d'influence, de leadership, de charisme...

La notion d'équivalence est fortement associée à notre vision du pouvoir partagé, à nuancer avec l'égalité dont on entend fréquemment parler (égalité sociale, égalité des genres...). Dans les faits, nous sommes inégaux (génétiquement, socialement, culturellement...) et avons des compétences et des habiletés différentes nécessaires à nos collectifs.

Des expérimentations sont réalisées dans nos collectifs pour nous rencontrer sur une base d'équivalence pour communiquer réellement et faire des choix libres et responsables. Par exemple avec les expériences de co-présidence au sein d'un conseil d'administration, de décision au consentement, d'autonomisation de groupes de travail... Chaque personne est écoutée et prise en compte dans ses opinions et positionnements. L'organisation horizontale doit être «pensée, organisée pour qu'il y ait une structure et pas une absence de structure qui masque des hiérarchies»¹¹.

Pour autant, y'a-t-il, dans nos structures, des leaders? Un leader qui serait moteur, qui entraîne, qui impulse une/la dynamique du groupe. Qui permet de maintenir la cohésion du groupe par ses qualités, sa présence? Qui a une vision globale et une visée sur l'avenir de la structure?¹²

Cette question du leader dans nos organisations n'est pas toujours en corrélation avec les notions de statut (situation dans une organisation) ou de fonction (tâche et activité à accomplir) mais plutôt reliée à la notion de place (singulière et accordée par d'autres qui autorisent) et de rôle (charisme, rapport aux membres du groupe, manière d'être)¹³.

Des aléas qui initient des évolutions

L'imprévu, l'inconnu et le changement font partie des organisations humaines – et plus largement de la vie – notamment du fait des expérimentations qui sont menées dans nos tiers-lieux. Il paraît important de les saisir comme des occasions de s'adapter et/ou de se transformer. Quels sont les aléas liés à l'humain et/ou au collectif, les difficultés rencontrées et comment nos tiers-lieux y font face?

Nous pouvons s'essayer à faire une liste des difficultés rencontrées afin d'aider d'autres tiers-lieux à anticiper les risques. Cependant, nous attirons l'attention sur le fait que:

- Certaines méthodes/moyens peuvent fonctionner chez les un-es et pas chez d'autres.
- Expérimenter avec légèreté permet d'éviter de mettre en place des «usines à gaz protocolaires» là où ce n'est pas nécessaire.

11- «Ce que le monde associatif nous apprend des leaders», par Catherine Duray, Crefad Documents, p 182.

12- Caractéristiques du leader empruntées à «Ce que le monde associatif nous apprend des leaders», par Blandine Voineau, Crefad Documents, pages 45-46.

13- «Ce que le monde associatif nous apprend des leaders», par Catherine Duray, Crefad Documents, pages 188-189.

Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, les difficultés rencontrées permettent de se questionner et d'évoluer ensemble, de mettre en place des ajustements à *posteriori* des expérimentations.

Alors est-il nécessaire de/comment faire pour¹⁴:

- Gérer les arrivées et départs d'individu-es/de structures dans les collectifs pour que chacun-e se sente libre sans que cela n'impacte trop le collectif?
- Que ça ne soit pas toujours les mêmes qui s'investissent sur les mêmes missions?
- Éclaircir l'investissement salarié et l'investissement bénévole pour une même personne?
- Faire face à l'alternance entre des périodes salariées et des périodes sans emploi?
- Anticiper l'essoufflement des équipes?
- Garder ouvert le collectif à de nouvelles énergies/envies?
- Associer et préserver les différents usages du lieu: accueil du public, lieu de travail, lieu d'hébergement?
- Éclaircir l'image, l'identité globale, définir le lieu?
- Aggrandir le lieu ou essaimer?
- Définir les espaces de réflexion, de décision, de mise en œuvre et d'amélioration?
- Gérer la qualité et la quantité de réunions?
- Trouver un équilibre entre convivialité, temps passé, résultat?
- Faire face à des décisions qui ont du mal à se prendre ou à se mettre en œuvre et savoir pourquoi?
- Répartir l'investissement, éclaircir le rôle de chacun-e dans le projet collectif et le reconnaître à sa juste valeur?
- Être sûr que chacun-e peut prendre la parole, la laisser, sans peur d'être jugé-e, laisser la place à ceux ou celles qui sont plus réservés-es?
- Que l'écoute entre individu-es ne soit pas seulement factuelle mais bien empathique?
- Accepter les silences en réunion, appréhender ce qu'ils expriment ou pas?
- Partager les informations afin que chacun-e puisse prendre sa place?
- Faire plus que partager simplement des espaces de bureaux?
- Anticiper et gérer les conflits interpersonnels?
- Choisir d'accompagner ou pas les difficultés des un-es et des autres (économique, psychologique, familiale...) et comment?
- Être conscient de la frontière entre vie personnelle et vie professionnelle, si elle existe?
- Prendre soin des individu-es et des relations entre eux/elles?...

Chaque tiers-lieu trouvera ses propres réponses à ces questions et mettra en place une organisation adaptée aux êtres humains qui le com-

14- Liste non exhaustive et non hiérarchisée.

posent. Cette diversité de réponses possibles a été abordée dans les premières parties.

Ces questionnements amènent à réfléchir à la dimension humaine des tiers-lieux: comment créer un «écosystème» où expérimenter concrètement des transformations sociales et où il fait bon vivre ensemble? Nous observons que l'intelligence collective ne va pas de soi, c'est «*un ensemble interconnecté d'intentions, d'attitudes et de comportements soutenus par des principes, des règles, des pratiques, des méthodes et dans certains cas, des outils, qui favorisent*»¹⁵ son émergence au sein de nos tiers-lieux. Elle est basée sur des règles positives (ce qui est permis plutôt que ce qui est interdit), incitant à la responsabilité et à l'autonomie de chacun-e pour résoudre des problèmes, être plus créatifs et créatives, innovant-es, heureux et heureuses, conscient-es des contradictions de chacun-e. Pour cela, il paraît important d'articuler deux dynamiques: celle individuelle (aspiration à contribuer, reliance à soi et à ses différentes formes d'intelligence, lien aux autres par l'écoute, l'ouverture, le respect) et celle collective (intention collective, langage commun, cadre, vision partagée).

Pour tenter d'être à la hauteur de nos ambitions, certains tiers-lieux ont mis en place des formations ou un accompagnement par un-e professionnel-le extérieur-e ou encore de la formation entre membres lorsque les compétences existent en interne.

Quelles nouvelles solidarités entre les tiers-lieux ?

Par Odile Proust

Les tiers-lieux n'ont pas inventé la solidarité mais sans doute, contribuent-ils à en renouveler les formes et la force, en leur sein même et aussi entre eux. La solidarité définit des liens d'inter-dépendance, de réciprocité, au sein d'un groupe. Même si l'acception habituelle la pare d'altruisme et la cantonne parfois à l'aide de charité, sans notion de réciprocité dans la relation.

Tiers-lieux associatifs, tiers-lieux se revendiquant non lucratifs, tiers-lieux affirmant leur finalité professionnelle et numérique, espaces de co-working ou espaces se définissant autour d'une identité numérique forte, la plupart des tiers-lieux dans toute leur diversité, se positionnent cependant comme des espaces de rencontres et de coopération entre des personnes et des mondes différents.

Ce sont les finalités qui diffèrent: donner accès au numérique pour tous, développer des synergies d'affaire et d'entrepreneuriat, (re)créer de la vie sociale locale, réinventer le développement local, faire émerger de ce bras-

15- Livre *Intelligence collective, leadership et bien commun*, collaboratif, aux éditions Yves Michel.

sage des initiatives, des services, des activités économiques, des solidarités concrètes d'entraide au quotidien...

En quoi les multiples pratiques évoquées dans ce recueil d'expériences (qui est déjà en lui-même un espace de coopération) fabriquent-elles – un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout? – de la solidarité, de la coopération, du soutien mutuel ou de l'inventivité collective?

Au-delà des mots dont tout le monde se revendique, essayons de nommer des formes de solidarité concrète qui se tissent entre les tiers-lieux, en particulier entre ceux se retrouvant dans l'appellation de tiers-lieux associatifs à but non lucratif.

Un tiers-lieu est généralement lié à un site physique existant. Il met en partage des locaux, en particulier des espaces dits de rencontres ou de convivialité: lieu d'accueil, café, cuisine, terrasse..., et des espaces de travail (on dit «co working» en oubliant parfois que cela signifie d'abord travailler ensemble et non pas seulement travailler côte à côte ou utiliser des outils numériques).

En son sein, un tiers-lieu partage souvent du matériel numérique, des imprimantes (et pas seulement des imprimantes 3D), des outils, une machine à bois... Mais ce qui en fait autre chose qu'une pépinière d'entreprise ou une Maison des associations – qui ont aussi cette vocation, c'est la dynamique, les synergies qui vont se créer, la résolution de problèmes à plusieurs...

Une fonction de coordination ou d'animation est souvent partagée, mais elle n'est cependant pas forcément perçue comme un emploi mutualisé dont chacun porte la responsabilité. Les fondateurs – personnes, associations, collectivité parfois – prennent souvent l'initiative de trouver le financement de cette fonction, avant même que le collectif du tiers-lieu soit constitué formellement.

Le statut choisi, le type de propriété du lieu et le mode de financement vont créer autant de situations où la responsabilité, le pouvoir, la prise de risque vont être plus ou moins collectives, plus ou moins impliquantes et partagées.

Chaque tiers-lieu est unique avec des types de solidarités internes, intéressantes à identifier, évaluer, accompagner et rendre visibles pour que ces formes complexes de vie collective perdurent...

Mais qu'en est-il des solidarités entre tiers-lieux eux-mêmes ?

Les associations comme les entreprises ont développé de nombreuses formes d'entraide et de coopération entre elles, puis des fédérations, des réseaux et ce depuis longtemps! Quoi de neuf du côté des tiers-lieux associatifs et inter associatifs?

Quelques exemples rencontrés (sans prétendre à l'exhaustivité) : Constitution de réseaux locaux et départementaux

En 2015, le Conseil départemental de la Drôme fut l'un des premiers départements à soutenir un réseau départemental des espaces de co-working, après une expérimentation de ces lieux de télétravail par des communautés de

communes rurales depuis 2012. Le réseau dénommé « cedille.pro » rassemble aujourd'hui quinze lieux, dispose d'une communication commune et permet l'échange de pratiques. Le plus structurant sans doute a été, en 2015, puis en 2021, de recruter et former quinze demandeurs d'emploi pour les mettre à disposition des tiers-lieux en tant qu'animateurs-trices salariés.

Dans le département voisin, tout aussi rural, l'Ardèche, c'est également grâce au soutien d'une collectivité publique, le Pays de l'Ardèche méridionale, qu'un réseau de tiers-lieux – tiers-lieux entendus dans un sens large, et pas seulement de télétravail – a pu se renforcer et bénéficier d'une coordinatrice salariée, de temps réguliers de rencontres et de formations, et d'un appui aux nouveaux tiers-lieux. Ce réseau, Trame07, compte 15 lieux et 15 futurs lieux. Les maîtres mots du réseau : expérimenter, faire ensemble, partager, soutenir les collectifs notamment des utilisateurs des tiers-lieux. En 2020, le réseau a mené une enquête exhaustive sur ces membres, offrant ainsi un panorama des tiers-lieux ardéchois tout à fait exemplaire pour valoriser l'impact de ces lieux. À noter que 73 % des lieux sont portés par des associations.

Pour 2021, le réseau a décidé de poursuivre son travail et ses rencontres, jugées indispensables à leur existence, malgré un risque de perte de financement public, suite à la dissolution du Syndicat mixte qui le soutenait.

Réseaux de co-workers

Du côté du Massif central, des espaces de co-working créés à l'initiative de collectivités locales pour accueillir des salariés en télétravail et des travailleurs indépendants se sont alliés pour faire connaître leur offre de services et attirer des porteurs-ses de projet sur leur territoire, grâce à une démarche de communication commune « Envie d'R, projets en campagne ». Ces dix territoires cherchent à susciter une communauté entre ces co-workers, incluant dans ce réseau des espaces de travail partagé associatifs comme Les Lococotiers à Ambert (63) et Le Brise-Glace à La Chaise Dieu (43). Ces inter-actions entre coworkers restent peu développées. Est-ce que parce qu'il s'agit ici d'un modèle basé sur un service payant de mise et non d'une mobilisation collective initiale, d'une démarche trop récente ou bien existe-t-il d'autres raisons ?

Du partage d'expérimentations à la création d'un outil financier commun

Au sein du réseau national des Crefad, plusieurs associations – au fil des projets qu'elles engagent et des liens qu'elles tissent dans leur territoire – se sont petit à petit retrouvées occupantes d'un lieu de travail, partagé avec d'autres associations mais aussi avec d'autres personnes qu'elles accompagnent dans un changement de vie, de projet, de situation professionnelle...

Tiers-lieu avant l'heure, cinq associations ont décidé d'organiser une étude-action pour mieux décrire ces expériences en cours, en référence avec le mouvement émergent de tiers-lieux, et pour partager questions et solutions pour ces nouveaux fonctionnements. Ce travail a été mené dans le cadre d'un Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif public permettant de

financer du temps de consultant-expert au service d'une réflexion sur le projet associatif d'une ou plusieurs structures. Il a pris la forme de quatre journées de séminaire, autour de la visite et de l'analyse du fonctionnement de cinq associations fondatrices et de leurs sites de travail partagé, représentées par deux ou trois personnes chacune :

- le Crefad Auvergne et l'espace de l'Estran, à Clermont-Ferrand ;
- le Crefad Loire et le local Ici-bientôt, à Saint-Étienne (et son futur lieu, L'Atlas des Possibles) ;
- La Brèche et PMU Pari des Mutations urbaines et leur bâtiment partagé, Les Lococotiers, à Ambert (63) ;
- l'association Tous deux Roues et son atelier de réparation de vélos, La Tête dans le guidon, à Clermont-Ferrand ;
- Les Amis du Treuil, fondatrice du tiers-lieu rural du Treuil dans une ancienne ferme, à Chamboeuf (42).

En 2020, ces cinq lieux totalisaient 46 salariés, soit 31 EQTP, et 11 futurs emplois.

Leur point commun est de s'interroger sur leur processus de consolidation et de structuration, et en particulier sur la recherche de moyens financiers pour acheter et/ou rénover leurs lieux respectifs.

Première étape du travail : chaque structure, stimulée par le questionnement des participantes, a décortiqué l'histoire de son lieu partagé, son origine, les relations avec le propriétaire ou la démarche d'achat à plusieurs, le fonctionnement au quotidien et pour les grandes prises de décisions, les relations entre les utilisateurs – personnes et groupes, formels ou informels, la place respective des salarié-es, bénévoles, utilisateurs-trices, donateurs, fondateurs-trices, partenaires publics, habitant-es, voisin-es... Cette méthode de travail fournit ainsi une monographie et des schémas illustratifs détaillés qui montrent la diversité des formes d'organisation et aide chacune des autres structures à réinterroger son fonctionnement et les impensés de ces nouveaux collectifs, qu'il s'agisse d'argent, de place accordée à tel type d'utilisateur, de règles implicites, de partage du pouvoir.

Au fur et à mesure de ce partage, les interrogations sur l'avenir et la structuration des projets se sont concentrées sur quatre thèmes principaux :

1. Quand l'association fondatrice a beaucoup porté et animé un lieu partagé à ses débuts – voire est seule à porter le financement et la gestion, comment impliquer les autres structures et co-utilisateurs ? Comment passer à un fonctionnement partagé, un partage des coûts, une implication dans la recherche de locations ou d'achat-rénovation plus pérennes, dans le partage de l'intendance, de la cuisine ou du chauffage – question cruciale dans ces lieux anciens mal isolés ?
2. Les différents types possibles de poste salarié mutualisé : agent d'accueil, animateur-trice, concierge, coordinateur-trice.

3. Quels statuts adopter pour acheter ces lieux afin de garantir un usage dans la durée, une propriété collective et non spéculative, le maintien d'un usage non lucratif, si une ou plusieurs associations disparaissent ou quittent le lieu ?
4. Quels moyens financiers ces tiers-lieux non lucratifs peuvent-ils trouver pour acheter et rénover ces bâtiments, situés dans des rues ou quartiers en déshérence, peu chers mais en mauvais état ?

Concernant le premier point, les partages d'analyse sur le fonctionnement collectif recourent et enrichissent nos pratiques habituelles sur l'accompagnement de tout projet collectif – y compris ceux où nous sommes nous-mêmes engagés et pour lequel un regard d'un tiers extérieur est toujours utile.

Les points de vigilance sont cependant accrus en raison de la diversité des utilisateurs du lieu et de la présence d'utilisateurs permanents et temporaires :

- Création d'ateliers d'élaboration du projet ou comité de gestion du lieu, dès les débuts et les premières occupations du lieu.
- Transparence des instances de décision, en distinguant le quotidien et des formes de « comité de maison », et le stratégique, avec une forme de conseil d'administration.
- Création d'une association rassemblant les associations utilisatrices, en accordant une place différente aux usagers individuels, qui n'auront pas la même représentativité.
- Attention particulière au cadre de travail des salariés, et plus largement à la prise en compte des attentes et de la situation financière des individus dans le lieu, en particulier quand se côtoient bénévoles, personnes cherchant à créer sur place leur activité économique, porteur-ses de projet, salarié-es en situation plus ou moins précaire, personnes sans emploi. Ce qui signifie de ne pas laisser cette question des ressources de la seule responsabilité et décision individuelle, alors que le cadre, les finances, les dépenses relèvent d'un fonctionnement collectif.
- Signalétique interne pédagogique, faisant appel au design d'espace, à la dénomination très visuelle des espaces de rangement et des pièces partagées.
- Communication interne régulière, etc.

Concernant les statuts d'acquisition collective et de financement, le groupe a travaillé à l'élaboration de solutions communes aux tiers-lieux et s'est appuyé sur l'expertise d'un juriste sollicité par le DLA, mais aussi sur l'expertise d'outils déjà partagés au sein du réseau des Crefad.

Mutualisation et solidarité financière entre associations

Pour cela, il faut revenir vingt ans en arrière, quand en 1998, naissait le réseau national des cafés-lecture, dans l'entourage proche des Crefad et rassemblant des initiatives associatives de toute la France autour de valeurs

communes et d'une charte pour se re-connaître et se soutenir. Le réseau s'est élargi à tous les types de cafés culturels associatifs en 2009, puis aux cantines associatives en 2019¹⁶.

Le Réseau des cafés culturels et cantines associatifs a mis en place différents outils, seul ou avec des partenaires. Il fonctionne avec deux rencontres annuelles plénières – dont une commune avec les Rencontres nationales du réseau des Crefad, un séminaire tous les dix-huit mois, des commissions de travail.

Le Réseau des cafés et cantines associatives et le réseau des Crefad ont créé :

Mage (Mutualisation associative en groupement d'employeurs)



Conçu pour répondre spécifiquement aux associations, le groupement emploie trois salariées basés à Clermont-Ferrand. Il assure la comptabilité, la paie et les obligations liées à la formation professionnelle de cinq associations. Il est co-géré par les associations elles-mêmes.

AURA (Association pour l'utilité des ressources associatives)



Outil associatif de mutualisation créé en 2006, il sert essentiellement pour la solidarité financière entre membres des deux réseaux. Les adhérents cotisent 0,5 % de leur chiffre d'affaires annuel avec un minimum de 150 euros, et ce fond permet des prêts de trésorerie ou d'investissement, sans intérêts. Les frais de fonctionnement de AURA sont réduits au minimum dans une dynamique bénévole. L'outil mis en place pour des prêts solidaires (AURA) ne suffit plus et un projet de type « mutuelle associative » (une cotisation et des droits) permettrait pour ceux qui voudront participer une forme d'assurance solidaire.

CAIS (Cagnotte-association-initiatives solidaires)



Cette cagnotte est une initiative d'acteurs de différents cafés associatifs à titre individuel. Son objectif est de permettre à chacun une solidarité quels que soient ses revenus : une cotisation mensuelle entre 10 euros minimum et 50 euros maximum ou une cotisation annuelle sous forme d'épargne pour des prêts sans intérêts à des associations. CAIS fonctionne sans frais (bénévolat) et les associations bénéficiaires sont choisies et suivies par l'ensemble des cotisants.

16- www.resocafecantineasso.fr

Un nouvel outil pour financer les tiers-lieux associatifs : la création d'un fonds de dotation dédié

Les projets de tiers-lieux transforment la donne pour les associations car ils comportent un volet immobilier indispensable. Or les statuts et financements pour l'immobilier ne sont guère faits pour une gestion démocratique et un but non lucratif. De plus, les besoins financiers pour l'achat et la rénovation dépassent largement les capacités d'investissement des associations. Pour autant, les associations sont tout en fait en capacité de payer des loyers ou équivalents mensuels. Donc ces nouveaux tiers-lieux associatifs impliquent d'innover pour se doter d'outil *ad hoc*.

En 2021, le réseau des Crefad a décidé de créer un fonds de dotation commun. Ce statut de droit privé à but non lucratif permet de collecter du capital privé, en plus de celui des associations co-résidentes des lieux. «*Le fond de dotation reçoit et gère, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature, qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable et utilise les revenus de la capitalisation en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général ou les redistribue pour assister une personne morale à but non lucratif dans l'accomplissement de ses œuvres et de ses missions d'intérêt général.*» (extrait de l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008, cité dans la fiche pratique de Cap Rural sur le fonds de dotation/mars 2019)

Ce nouveau fonds de dotation comportera des personnes morales – et non physiques. Rapide à constituer – un mois, il peut être ouvert avec une dotation initiale de 15 000 euros.

Ce fonds de dotation permettra ensuite de mobiliser des fonds privés d'entreprises et de particuliers – qui seront intéressés pour soutenir ces tiers-lieux dans des territoires ruraux ou urbains, avec une garantie de pérennité de leur apport. Ces apports donnent lieu à déduction fiscale et sont destinés à des bénéficiaires «d'intérêt général». Le fonds de dotation lui-même sera exonéré des impôts commerciaux si ses activités sont non lucratives.

Le fonds sera géré par un conseil d'administration d'au moins trois membres.

Pour le réseau des Crefad, ces fonds serviront à prendre des parts dans les SCI Sociétés civiles immobilières – sociétés elles-mêmes constituées des associations résidentes des tiers-lieux et qui devront donc elles aussi être d'intérêt général, et seront majoritaires.

L'enjeu de ce futur fonds est de mutualiser le travail important à mener pour créer un fonds de dotation et en garder la maîtrise, le promouvoir, mobiliser des fonds et peaufiner les statuts juridiques des SCI pour sécuriser les tiers-lieux, quoi qu'il arrive aux associations fondatrices.

Dans ces chantiers importants de rénovation qui s'annoncent – dont certains approchent les 2M d'euros, cela permettra aussi de mutualiser des coûts d'experts juridiques, fiscaux, architecturaux.

Perspectives

Nos associations, initiatrices ou engagées dans ces lieux complexes et mouvants, veulent poursuivre ces analyses fines et concrètes de leurs pratiques de gestion et de consolidation de tiers-lieux. Pour atteindre les montants nécessaires au fonds de dotation, un investissement fort et commun sera nécessaire pour communiquer sur l'impact social et territorial de ces tiers-lieux. Rester unis est indispensable dans un contexte de mise en concurrence exacerbée par les appels à projets publics.

Il s'agit à la fois d'un enjeu de reconnaissance institutionnelle, de reconnaissance d'un modèle non lucratif et d'un enjeu financier.

Le réseau des Crefad s'engage dès maintenant dans le réseau national des tiers-lieux, France Tiers-lieux, et dans une structuration régionale Auvergne Rhône-Alpes. De nouvelles formations sont en cours de conception pour partager et transmettre ces fonctionnements «non lucratifs», pour les porteurs de nouveaux tiers-lieux qui nous sollicitent, pour nos propres associations, pour les salarié-es en charge de ces nouvelles fonctions de «coordination/conciergerie/stimulation de synergies», et bientôt pour les gestionnaires des SCI d'intérêt général et du fonds de dotation.

Propriété collective : inventivité et nécessité

Par Félix Gripon, avec les contributions et témoignages de Yannick Régnier (Usine vivante), Julie Champagne (Crefad Loire) et Christian Lamy (Grange à danser, réseau des Crefad)

Au moment de la révolution française de 1789, la propriété individuelle est un des leviers permettant d'assurer la dignité des individus, face à la suprématie du clergé et de l'aristocratie. L'ultime article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'article 17, la sacralise: «*La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.*».

Si le droit à la propriété tel que stipulé en 1789 entend protéger les individus de l'hégémonie des puissants, son application a peu à peu dévié, réappropriée par une bourgeoisie montante, elle-même au cœur de l'écriture de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. En 200 ans, nous sommes passés d'un droit à la propriété privée garante d'une dignité humaine, à une notion de propriété élargie à tout ce qui serait susceptible de générer des gains: aux routes, aux forêts, à la connaissance, aux découvertes, au vivant. Bientôt, comme le suggère Alain Damasio dans son roman *Les Furtifs*, elle pourrait gagner les rues de nos villes et notre perception même de la réalité?

Il semblerait que nous nous soyons égarés en chemin, ou qu'on nous ait volontairement laissé sur le bas-côté. Et si la propriété était un enjeu dont les tiers-lieux peuvent se saisir pour affirmer des valeurs de non-spéculation ? Au fond, pourquoi être propriétaire ? Qu'est-ce qui se joue derrière l'accès à la propriété ?

Être propriétaire ou ne pas être

En 2015, à Crest, dans la Drôme, un collectif s'est constitué en association pour réhabiliter, réaménager, transformer une usine désaffectée, afin d'y accueillir des artisans, des bureaux partagés et d'organiser des activités, ouvrant le lieu à l'extérieur... en d'autres termes, pour lui redonner vie. Environ 70 personnes travaillent aujourd'hui à l'Usine Vivante. La volonté d'origine était d'en faire un lieu de rencontres, entre résident-e-s, et avec l'extérieur, en programmant divers ateliers et événements ouverts au public. Cette dimension sociale et culturelle était alors au centre des motivations des bénévoles et la mutualisation de bureaux était considérée comme un moyen économique de l'amorcer, en apportant au projet des moyens pour financer un poste d'animatrice et en stimulant en continu la vie collective sur le lieu. Après quelques années, l'association a entrepris de se porter acquéreuse d'une partie des bâtiments du site, avec le soutien et par l'intermédiaire de la foncière Villages vivants. Le propriétaire, initialement favorable au principe du transfert progressif de son bien, a finalement refusé la vente au printemps 2020, au début de la crise de la Covid-19. Il reste maître de son lieu et met fin aux espoirs de faire de l'Usine Vivante un lieu social ouvert sur l'extérieur. L'association recentre son activité sur le seul bâtiment de bureaux qu'elle continue de louer.

Yannick Régner, résident et membre du conseil d'administration, témoigne : *« notre projet de végétalisation des espaces extérieurs a montré les limites de notre statut de locataire. Nous avons obtenu des fonds importants pour réaliser des travaux, mais sur un espace qui n'était pas encore sous notre contrôle. Quand la vente a capoté, ce projet est tombé. [...] Sur la rénovation thermique du bâtiment, nous avons une approche globale sur le long terme, privilégiant des matériaux écologiques. Le propriétaire consent à des investissements, mais selon une vision entrepreneuriale classique, avec des temps de retour sur cinq à dix ans. Cela ne permet pas de faire les mêmes projets. »*

Cette situation de dépendance freine les initiatives collectives et l'expression d'un projet engagé. En outre, le bail locatif est synonyme de précarité pour les résident-e-s de l'Usine : le propriétaire peut le rompre au terme de trois ans d'occupation, avec un préavis de six mois. *« C'est toute la précarité de notre situation : si la relation humaine avec le propriétaire se distend trop, le projet peut tomber à l'eau. Il n'y a aucune sécurité juridique »*, ajoute Yannick.

Il se trouve que l'association l'Usine Vivante a investi plusieurs dizaines de milliers d'euros dans la réhabilitation du bâtiment. En cas de non renouvellement du bail signé avec le propriétaire, cet argent est perdu pour

l'association. *« C'est nous qui avons intégralement investi, si on part de l'usine, on ne récupère rien. Dans le bail, il y a les murs, et c'est tout. Même l'entretien et le renouvellement de la chaudière est sous notre responsabilité. »*

L'exemple de l'Usine Vivante nous pousse à dresser le constat de l'insuffisance d'une situation locative pour garantir la pérennité d'un projet associatif sur un lieu. Être propriétaire des lieux semble au contraire constituer un prérequis pour se projeter à long terme. Mais être propriétaire, n'est-ce pas reproduire un schéma capitaliste dénoncé par ailleurs ?

Propriété privée... collective ?

Tout d'abord, il convient de distinguer la propriété pour de l'habitat, de la propriété des outils de production. Si la propriété individuelle de son habitat peut constituer une forme de sécurité, de souveraineté chez soi et de droit fondamental à une vie digne, la propriété individuelle des outils de production est une porte ouverte à l'accumulation, à l'enrichissement, et – comme nous le montre l'histoire – à des inégalités colossales entre êtres humains. C'est pourquoi, selon Christian Lamy, membre du réseau des Crefad et fondateur de La Grange à danser, *« s'engager dans une association à but non lucratif, c'est aussi s'engager dans une propriété collective intellectuelle, matérielle comme possiblement immobilière »*. La propriété collective permet de garantir la pérennité d'un projet associatif sur un lieu, dont personne n'est propriétaire à titre individuel. On ne parle donc pas de mise en commun de propriétés individuelles, comme c'est le cas des SCOP par exemple, mais bien de la non-propriété individuelle. Celle qui fait que lorsqu'un membre quitte l'association, il ne part avec rien, pas même une petite cuillère. Un des maillons qui garantit que le projet porté dans un tiers-lieu soit réellement durable, qu'il ne soit pas détourné au fil des années à des fins spéculatives, c'est bien la propriété collective.

Dans un environnement qui privilégie la propriété privée individuelle, s'emparer des outils juridiques existants pour affirmer un autre projet de société n'est pas une chose aisée. Il est possible cependant de s'approprier ces outils et exprimer envers eux notre inventivité. Des outils destinés à un usage capitaliste peuvent être repris par des tiers-lieux pour accéder à la propriété collective : c'est le cas par exemple des SARL et des SCI.

Pour transformer une SARL ou une SCI en structure à but non lucratif, il suffit que les actionnaires de la SARL ou les apporteurs de capital de la SCI ne soient que des membres à but non lucratif-associations, fondations, fonds de dotation. Dans ce cas-là, tout bénéfice de la SARL revient à des organismes non lucratifs, qui eux ne peuvent pas s'enrichir. Christian ajoute : *« Tu peux aller plus loin, tu peux inscrire dans les statuts qu'il doit y avoir plusieurs gérants, et qu'ils soient tous bénévoles. Tu peux inscrire aussi que les bénéfices ne soient pas répartis auprès des actionnaires de la SARL ou apporteurs de capital de la SCI, mais restent dans la société – en fond propre, pour investissement. »* Le cadre réglementaire laisse tout à fait la possibilité d'une organisation horizontale et non lucrative des SCI et des SARL.

Il est donc possible pour des associations d'acheter un bâtiment en se réunissant sous forme d'une SCI par exemple. Au regard de la loi, une association ne peut pas être majoritaire à elle seule d'une telle société, si elle veut garder son agrément fiscal d'association aux yeux de la loi. Il est donc nécessaire de réunir plusieurs associations qui acquièrent chacune des parts minoritaires dans la société. C'est le cas des locaux partagés de L'Estran à Clermont-Ferrand, de La Pardige à Brioude, ou d'Ici-bientôt à Saint-Étienne. Une vigilance vis-à-vis des statuts déposés peut considérablement réduire les risques de voir le lieu être réapproprié à des fins spéculatives. En revanche, il est parfois compliqué d'expliquer la logique que suit cette imbrication de structures aux adhérents, administrateurs ou apporteurs de capitaux. Autre complication dans la gestion d'un lieu à plusieurs associations : la recherche de financements. Julie Champagne, du Crefad Loire, explique : « *Admettons tu fais une campagne de dons : le seul moyen de récupérer ces dons, c'est de passer par une des associations qui les réinvestit dans la SCI. Si un jour l'association part de la SCI, elle peut demander à récupérer ses parts, et donc à récupérer aussi le montant des dons collectés pour le lieu. Au début, tout le monde sait qu'on s'est appuyé sur l'association pour servir le projet collectif, mais dans quinze ans, qui s'en souvient ?* » Il s'agit donc de trouver un moyen pour assurer la sécurité du lieu à long terme ; pour que si une association décide de partir, elle ne mette pas en danger le lieu.

Le fonds de dotation, un outil capitaliste à mettre au service de l'intérêt général ?

À la différence d'une association, un fonds de dotation peut être majoritaire dans une SCI ou une SARL. Sa création nécessite un apport de base de 15 000 € – en espèces ou en biens – et requiert un agrément accordé par l'État. Sur le temps long, on peut chercher à ce qu'un fonds de dotation acquiert des actions de la SARL ou des capitaux de la SCI, de sorte que le fonds de dotation devienne majoritaire de la société. Cette opération rajoute certes une complexité statutaire, mais paradoxalement, cela facilite l'explication de la démarche : on a un outil juridique – la SCI ou la SARL – qui est la propriété d'un fonds de dotation, lui-même non lucratif. Par ailleurs, cette démarche apporte un degré de sécurité supplémentaire à l'ensemble du projet : en cas de déficit budgétaire trop important, une association peut se retrouver dans la nécessité de revendre ses parts de la SCI ou SARL à un organisme qui peut être en décalage avec les objectifs poursuivis par les autres associations sociétaires. Un fonds de dotation, quant à lui, ne peut pas être revendu. S'il est dissout, les fonds peuvent être soit redistribués vers un autre fonds de dotation, soit vers la Fondation de France, mais l'argent ne pourra être utilisé que dans le champ de l'objet initial inscrit dans les statuts du fonds de dotation. Mais les risques d'en arriver à une dissolution pour raisons financières sont faibles, du fait qu'il n'ait pas de charges fixes, d'une part, et du fait que le fonds de dotation soit géré collectivement, ce qui permet de porter une attention plus grande à ce que le fonds de dotation n'exerce pas d'activité à risque. Le fonds

de dotation est également sous le contrôle d'un commissaire aux comptes, en charge de vérifier que les activités mises en place correspondent bien aux statuts déposés, ce qui agit comme un garde-fou supplémentaire.

Monter un fonds de dotation, de sorte à ce qu'il devienne à terme majoritaire au sein d'une SCI/SARL, contribue donc à la pérennité d'un tiers-lieu et de son objet, sur un temps long. La Grange à danser fonctionne sur ce principe, depuis dix ans : une association gère le quotidien du lieu, et le fonds de dotation gère le bâti. Ce fonctionnement est repris à l'échelle des associations membres du réseau des Crefad, avec la perspective de créer un fonds de dotation commun à plusieurs tiers-lieux, afin de mutualiser les moyens et l'énergie entre eux.

Une limite à ce montage est la difficulté à mettre en place cette stratégie d'ensemble à long terme : « *s'il y a un gros turnover, il faut qu'il y ait transmission de la totalité du projet sur le long-terme. C'est une grosse difficulté dans nos structures : la transmission se fait, mais pas la vision sur le long terme* », souligne Christian.

Né en 2008 sous Sarkozy, le fonds de dotation a été créé pour permettre aux entreprises de défiscaliser une partie de leurs bénéfices. C'est un outil capitaliste qui a été conçu avec suffisamment de lestes pour permettre de se le réapproprier, d'en transformer la vocation, et nourrir des ambitions de non lucrativité, appliquées à des lieux, dans un environnement juridique qui n'en facilite pas la mise en œuvre. Il s'agit d'être inventif !

Ce texte s'est attardé sur quelques structures juridiques qui ont fait leurs preuves, parmi la myriade de structures existantes. Sa vocation est d'élargir le champ des possibles, de donner des pistes de réflexion, et ne prétend pas à l'exhaustivité. D'autres formes juridiques ont été explorées pour le montage de tiers-lieux, et mériteraient d'être présentées... dans un prochain ouvrage ?

Des partenariats pour les financements et l'accès au foncier

Par Thomas Fremaux et Florence Lenertz

En 2019, le gouvernement a lancé un nouveau plan d'action baptisé Nouveau lieux, Nouveaux liens ayant pour objectif « *d'accompagner et d'accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants* ». En 2020, 80 projets ont été sélectionnés, faisant ainsi naître 80 fabriques de territoire ; l'objectif étant, d'ici 2022, d'en identifier 300 existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartier prioritaire de la politique de la ville et 150 dans les territoires ruraux. Au-delà d'une subvention d'amorçage, per-

mettant de consacrer du temps au montage du projet, se pose la question du foncier. Comment s'installe-t-on? Vers quelle contractualisation doit-on se tourner? Peut-on y associer une dimension temporelle en travaillant la question de l'implantation progressive? Le rapport à la propriété peut-il être envisagé? De nombreux modèles existent aujourd'hui, partons à la découverte de quelques-uns.

Villages vivants, un modèle d'immobilier commercial solidaire

D'abord créée comme une association en 2017, Villages vivants a été transformé en SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) deux ans plus tard. Ce modèle permet à quiconque, acteur privé comme public, d'investir la société sur un pied d'égalité. Villages vivants se définit, selon les termes de Sylvain Dumas, co-gérant, comme « *une solution pour revitaliser les villages et les petites villes en zone rurale qui sont touchés par la perte des derniers commerces* ». Son histoire commence par un double constat : la multiplication des rez-de-chaussée vacants faisant basculer l'image des rues dans une forme de morosité; l'identification d'une énergie entrepreneuriale de plus en plus importante issue de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'objectif de Villages vivants est de mettre en corrélation ces deux facteurs en utilisant la boutique vide comme une opportunité pour ces porteurs de projet.

Dans la pratique, Villages vivants achète les rez-de-chaussée avec les habitants, les collectivités et des fonds d'investissement qui partagent leurs valeurs. Ils installent par la suite des projets qui ont un dénominateur commun : l'innovation sociale, privilégiant les circuits courts, les projets collectifs, favorisant la notion de lien social. Ils travaillent ce qu'ils nomment « l'immobilier commercial solidaire », c'est-à-dire que les habitants, mais également toute personne désireuse de placer son argent dans une solution d'épargne solidaire, peuvent acheter une part d'un local, qui sera par la suite mis à disposition. Il s'agit de lever les barrières liées au coût de l'immobilier pour faciliter les installations. Leur démarche est associée à ce qu'on définit aujourd'hui comme de la « maîtrise d'usages », une nouvelle manière d'aborder l'urbanisme opérationnel, permettant de compléter le diptyque bien connu de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. C'est à travers une prise en comptes des besoins, des pratiques, des usagers et du terrain que peuvent naître des projets. Parmi les projets accompagnés, on peut citer une boutique partagée de producteurs proposant au consommateur des produits locaux, une librairie coopérative créant des ateliers autour de la culture ou un espace de travail partagé créant des animations sur le territoire.

L'action de Villages vivants permet donc de contourner les blocages financiers dus au prix de l'immobilier afin de maîtriser le bâti pour y installer des activités axées non pas sur un principe uniquement marchand mais permettant de mettre en corrélation porteurs de projet et besoins des petites communes. Au-delà de son quotidien, la structure milite également pour la création d'un statut de bailleur commercial solidaire qui pourrait permettre

de bénéficier d'avantages similaires à ceux des bailleurs sociaux en matière d'immobilier commercial. Le changement d'échelle n'est plus uniquement géographique par la multiplication des boutiques ouvertes, il devient lobbyiste, agissant comme un catalyseur permettant de multiplier l'installation de projets issus de l'économie sociale et solidaire. Affaire à suivre.

Les Ateliers de la mine, une diversité d'acteurs publics et privés au service d'un projet de territoire

Situé à Lavaveix (23), Les Ateliers de la mine se définissent comme « *un tiers-lieu où se croisent des dynamiques économiques, culturelles et sociales* ». Les locaux sont installés dans les anciens ateliers de fabrication des instruments minés. Ces derniers ont été laissés en l'état à la fermeture de l'entreprise puis cédés à la commune en 2005. Dans le cadre de la stratégie nationale de revitalisation des centres-bourgs, la commune lance le projet « Lavaveix, village du futur », devant mêler au sein du site de l'habitat, des services et des activités agricoles. Les Ateliers sont réhabilités en bureaux et salles de travail, des logements sont créés. En 2015, une association est créée, regroupant des entrepreneurs, habitants, élus de la commune et la communauté de commune Marche et Combraille en Aquitaine. Elle permettra de préfigurer ce qu'est devenu aujourd'hui le projet. Ce dernier prend son envol en 2016-2017, via la réponse positive à l'appel à manifestation d'intérêt de la région, complétés par des fonds européens feder, qui serviront à financer un poste de coordinateur, salarié de la communauté de communes et des investissements matériels.

L'association gère en grande partie l'animation culturelle afin de participer à la vie du village. Les événements proposés sont nombreux (des marchés, médiation numérique en milieu rural, atelier réparation et fabrication d'objets, soirées jeux, jardin village, la fête du village, etc.). Un concierge/coordinateur est également présent pour accueillir de nouvelles personnes et porteurs de projets qui souhaitent rejoindre la dynamique ou s'installer dans des bureaux. Une subvention est également versée à l'association par la communauté de commune. En parallèle, en échange des investissements réalisés, la communauté de communes encaisse les loyers et les charges des personnes louant un espace.

Le modèle d'organisation est donc complexe, mélangeant à la fois des utilisateurs du lieu, des habitants, des acteurs portant le projet associatif et des institutions publiques. Il reprend certains principes d'une Société coopérative d'intérêt collectif, mêlant des acteurs privés et publics en s'affranchissant des enjeux liés à la propriété collective. Né d'une volonté d'expérimentation de nouvelles formes de coopération, ce montage encore peu lisible est un facteur de risque d'un point de vue économique, les intérêts pouvant être divergents entre une commune propriétaire, une communauté de commune portant le modèle économique du site et une association souhaitant s'autonomiser. Néanmoins, dans un contexte creusois où les questions de revitalisa-

tion urbaine sonnent d'une manière particulière, il est intéressant de suivre ce type de démarches, créant à la fois une responsabilité partagée du patrimoine architectural, de l'accueil de nouveaux projets et du risque financier d'un tel projet.

SNCF Immobilier, l'exemple d'un urbanisme temporaire et transitoire clivant

La mobilisation d'un tel outil ne permet pas l'accès au foncier par leurs utilisateurs. Néanmoins, il pose un cadre où l'expérimentation et le test sont une partie prenante essentielle, tant d'un point de vue de l'espace que des usages liés à un projet professionnel. L'urbanisme temporaire ou transitoire est aujourd'hui très organisé, voire institutionnalisé par des acteurs privés ou des collectivités au profit du marketing territorial. De nombreuses voix s'élèvent pour travailler sur un principe d'évaluation appropriable par tous afin de valoriser les initiatives mise en place pendant ce temps éphémère. Il s'agit de penser l'après, de prendre en compte, à leur échelle respective, l'ensemble des actions réalisées, afin de les accompagner vers des aspects durables. Rappelons que derrière un fourmillement d'énergies, ayant créé un vaste projet dynamique, se cachent des individus portant des envies et des besoins. Au-delà, il est important de rappeler que les acteurs publics doivent garantir un urbanisme temporaire à vocation sociale afin de contenir une dérive qui consisterait à marchandiser ces espaces. Phénomène qui malgré toutes les bonnes volontés semble petit à petit s'installer à travers ce que Mickaël Correia, auteur de l'article *«L'envers des friches culturelles ; quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification»*, nomme des *«ersatz de squats»*, questionnant ainsi le rapport à une valorisation prenant seulement en compte son aspect foncier en ne profitant qu'à un certain public.

Créée en 2015, SNCF Immobilier développe au sein de son patrimoine des opérations d'urbanismes transitoires destinées à faire vivre de manière temporaire des lieux en cours de restructuration, en hébergeant des initiatives individuelles et collectives. Deuxième propriétaire foncier de France, l'entreprise gère un patrimoine de 8,5 millions de m², soit 25 000 bâtiments. La mobilisation de l'urbanisme transitoire permet d'accompagner la transformation de ces espaces, depuis la cessation de l'activité sur le site jusqu'au lancement du nouveau projet. Il s'agit d'expérimenter de nouvelles façons de faire, de tester un projet collectif, d'impulser des actions individuelles de porteurs de projet, de pouvoir tester son implantation, d'imaginer comment des sites en friches peuvent avoir une vie. Elle s'inscrit dans une double temporalité : le temps du projet urbain et celui de la mise en pratique du projet d'un créateur d'entreprise ou association.

C'est également en 2015 que naît le projet pilote Ground Contrôle, une friche culturelle éphémère, hébergée dans les anciens dépôts de train du quartier de La Chapelle à Paris. Le lieu se dessine comme un espace d'expérimentation et d'expression, qui selon les animateurs du projet *«donne*

à voir et à penser des horizons alternatifs, insuffle de l'optimisme dans un monde qui vacille, embrasse la complexité et les contractions pour faire émerger de nouvelles idées». Le lieu ouvre et ferme au fur et à mesure des années, investissant à nouveau le dépôt de La Chapelle en 2016 puis la Halle Charolais de la Gare de Lyon en 2017 dans l'attente d'un nouveau projet urbain. Sur le papier, Ground Contrôle se veut une forme de réponse qui permettrait de préfigurer ce qui pourrait advenir de ces sites en friches. Mis en lumière de manière spectaculaire, ce projet souligne des dérives dépassant les bonnes volontés des usagers. Cet accès temporaire au foncier se fait à un certain prix. Sous le prétexte de penser une ville ouverte à tous, se déploie un outil marketing pour promouvoir l'aménagement urbain de demain. L'utopie d'un espace conçu comme une forme de plateau réflexif sur nos modes de consommation de la ville disparaît au profit d'une optimisation foncière, hors-sol, sans prise en compte de ce qui s'est passé et ce qui se passe quotidiennement autour du site. Le public devient une forme de cobaye destiné à sublimer le lieu afin d'attirer de futurs investisseurs. *«Avec Ground Control, nous avons fait exister cette adresse plus rapidement et avons créé de l'attractivité : les opérateurs ont envie d'y aller et d'innover»*, souligne Marie Jorio, cadre développement au sein SNCF Immobilier en évoquant le site de La Chapelle.

L'accès au foncier se dessine aujourd'hui à travers différentes temporalités. Le classique bail précaire ou commercial se voit augmenter d'un nouvel outil, mettant en jeu des aspects contradictoires. De nombreux acteurs se positionnent aujourd'hui comme des activateurs de l'urbanisme temporaires, faisant le lien entre les propriétaires fonciers et les porteurs de projet. Gestion du site, accompagnement, phasage des différentes temporalités et animations ; ces nouveaux métiers font échos à une nouvelle façon d'appréhender l'urbanisme : via son côté tactique. À l'inverse d'une programmation classique, il est ici question de pouvoir s'adapter au contexte, de travailler le rapport à la spontanéité, d'y associer l'ensemble des parties prenantes de la ville, en réfléchissant à une échelle micro locale à travers un principe d'acupuncture urbaine. Néanmoins, attention à ne pas faire de cette démarche le catalyseur d'une nouvelle forme d'exclusion qui à travers le prétexte de la revalorisation urbaine, entraîne de nouvelles formes d'uniformisations culturelles, d'institutionnalisation du dispositif, éjectant les plus précaires du projet, effaçant la mémoire des lieux et conservant les dérives de notre société de marché.

Les exemples sont nombreux et mériteraient qu'on s'y intéresse encore davantage. C'est bien la diversité des situations et des outils qui permet à chaque projet de trouver ce qui correspond le mieux à la fois aux envies des personnes animant le tiers-lieux mais également aux besoins du territoire d'implantation. Nous n'avons pas abordé ici les notions de non lucrativité, de bien commun, de foncière habitante, de SCI, de groupements informels, de bail emphytéotique, d'habitat groupé...

Pour aller plus loin



Partez par vous-même à la découverte de ces projets qui traitent d'une ou plusieurs de ces thématiques :

– La Talvère à Bio dans le Quercy

Espace autour des pratiques paysannes, acquis grâce à la foncière antidote et contractualisation sous la forme d'un bail emphytéotique à l'association Talvère. Les terres ont été achetées par la foncière Terre de lien.

– La Déviation à Marseille

Espace de recherche artistique hébergé dans une ancienne cimenterie achetée collectivement, défendant le principe de la propriété d'usage.

– La Ferme de la Vergne

Tiers-lieux coopérative favorisant la synergie entre les publics et les acteurs d'horizons différents afin de dynamiques les interactions locales, acheté grâce à la mobilisation des habitants et des associations. Création d'une SCIC.

– Ekoumène à Brest

Habitat collectif et coopératif financé par la création d'une SCI et doublé d'une association animant le projet. De nombreux projets de ce type voient aujourd'hui le jour, souvent relayé par le mouvement Colibris.

– Le Moulinage de Chirols

Voir les articles « *Le Moulinage de Chirols, projet de territoire ou marche-pied vers une néo-ruralité assumée ?* », page 39, et « *Un alter-modèle économique, pour explorer au quotidien les fondements d'une utopie en construction* », page 92.

– Les Locotiers à Ambert, Les Castors et L'Atlas des possibles à Saint-Étienne, la SCIC L'Arban à Faux-la-Montagne, La Partige à Brioude, L'Estran à Clermont-Ferrand, Le Brize-Glace à La Chaise-Dieu...

Et rendez-vous sur www.relie-toits.org, une plateforme qui permet l'échange et le partage afin de faciliter la réussite et la pérennité des diverses formes d'habitat participatif et la mise en œuvre de projets communs.





Le Tiers-lieu des Vallées, Burzet
© Alexa Brunet/Transit pour La Trame 07, septembre 2020.



Quatrième partie

Des espaces d'expérimentation et d'aventures collectives

Le test d'activité [agricole] fait-il tiers-lieu ?

Par Pierre-Mathieu Le Bel

Le test d'activité permet à une personne de tester un projet professionnel en conditions réelles et réversibles tout en réduisant les risques associés à l'acquisition, notamment de foncier. La durée du test varie. Dans le cas du test agricole il oscille généralement entre un et trois ans. Dans le cas du test non-agricole il peut être beaucoup plus court, six mois à un an, par exemple. Le texte qui suit abordera la proximité que peut entretenir le test d'activité avec la notion de tiers-lieu. Il sera surtout question du test d'activité agricole (ETA) bien qu'on traite plus succinctement de leurs cousins non agricoles.

Dans l'espace-test convergent quatre fonctions autour d'un porteur de projet ou testeur. La fonction couveuse met à disposition un cadre juridique où le testeur s'inscrit, par exemple par un Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Il y reçoit de l'aide comptable et des conseils juridiques. La fonction pépinière donne accès à des moyens de production. Cela peut prendre la forme d'accès à du foncier, des bâtiments ou du matériel, voire un cheptel. La troisième fonction correspond à un accompagnement technique, mais surtout humain, visant l'acquisition graduelle des compétences requises par le projet agricole du testeur. La quatrième fonction, celle de l'animation, concerne la mise en cohérence des trois fonctions précédentes autour du testeur et de son projet. Ces différentes composantes du test peuvent être portées par une seule organisation, mais sont le plus souvent le fait de plusieurs structures. Les testeurs n'ont ainsi que très peu d'investissement à apporter pour se tester. Cet apport varie en fonction de chaque ETA, de rien du tout à un forfait annuel, voire un capital de départ.

Le dispositif rassemble toutes ces composantes et rend possible la réalisation du test. Ce dernier se déroule sur un lieu pouvant adopter différentes formes, dépendantes de la structure de l'espace-test et du type de test (maraîchage, élevage, apiculture, plantes aromatiques...). Ce lieu peut correspondre à une zone dans une ferme ou à une ferme entière qu'un agriculteur cherche à transmettre. Il peut être mis à disposition par la structure d'ETA, par un particulier, par une collectivité territoriale ou encore une association.

Le lieu-test peut être permanent – lorsque le terrain aura vocation à rester en test en voyant se succéder les porteurs de projet – ou provisoire s’il est décidé que le testeur s’y installera définitivement au terme de la période d’essai. Un ETA peut comprendre plusieurs lieux-tests, il sera alors dit « en archipel ». Un territoire pourra ainsi accueillir trois, quatre ou cinq lieux-tests.

Si l’espace test est constitué de l’ensemble des fonctions, que le lieu-test correspond au site d’activité, ajoutons qu’un ETA s’inscrit dans un milieu-test. Les acteurs du test évoqués plus haut n’exercent pas le même degré de contrôle sur le milieu-test que sur le lieu-test. Par milieu-test, on comprendra le contexte géographique, culturel, politique, dans lequel lieu et espace-test s’inscrivent. Il peut être urbain ou rural, le voisinage peut être plus ou moins au fait du projet, en être carrément l’instigateur ou au contraire certains riverains peuvent y être opposés, etc. Ainsi, du fait de son fonctionnement, son territoire et les partenaires prenant part au projet, chaque structure créée est unique.

Les tiers-lieux : retour sur l’épopée d’un terme protéiforme

La notion de tiers-lieu, quant à elle, est fortement redevable du travail du sociologue Ray Oldenburg dans les années 1980. Selon lui, les tiers-lieux sont d’abord des lieux qui ne sont ni domiciles ni lieux de travail et où on procède à une mise en commun libre et volontaire. Depuis, les définitions abondent et sont très proches sans pour autant être absolument équivalentes ni très précises. Par exemple : « *Un tiers-lieu est une place, le plus souvent urbaine, qui n’est ni tout à fait un domicile, ni totalement un lieu de travail. Cette place doit favoriser la formation du capital social individuel et la production d’un actif relationnel* » (Suire, 2013 : 1).

Bien vite voient le jour des problèmes conceptuels et opérationnels associés, dans un premier temps, au caractère très inclusif de ce type de définition puis, dans un second temps au succès d’une grande variété de labels qui lui sont petit à petit associés. En effet, dès que des cafés ou des aéroports sont équipés en réseau WIFI, ils peuvent être considérés comme des tiers-lieux. C’est alors leur inscription dans l’économie collaborative qui les distinguera des autres lieux connectés : « *Pour qu’un tiers-lieu soit reconnu comme tel, il faut que le savoir ou la fabrication qui en résulte et qui émane des échanges entre les habitués du lieu subsiste même après la fin de la collaboration, voire même après la fermeture du lieu et la fin des rencontres entre les acteurs* » (Scaillez et Tremblay, 2017 : 2). Ainsi, en principe, la mise en relation s’inscrit au cœur des tiers-lieux qui incarnent de la sorte de nouvelles formes d’espaces publics où on produit du bien commun.

Oldenburg conçoit le tiers-lieu comme un espace dont la première fonction est de servir d’unificateur de la population d’un quartier à travers l’interconnaissance qu’il rend possible. Selon lui, le tiers-lieu fonctionne également comme lieu d’intégration ou d’inclusion des nouveaux arrivants, des jeunes et des personnes âgées. En rassemblant, il permet à ses usagers de faire le tri parmi les possibles et d’ainsi tisser des alliances en tout genre menant à d’autres formes d’actions. Le tiers-lieu comme dispositif facilite la surveil-

lance, l’entretien et l’animation de l’espace public par leurs gestionnaires (les tenanciers de café, par exemple). C’est un lieu neutre, accessible au public sans distinction formelle de statut. La principale activité y est la conversation avec accent mis sur le style inclusif et décontracté plus que sur la profondeur. C’est un lieu neutre de débats politiques et intellectuels où le désaccord idéologique est moins important que la capacité à alimenter le groupe. Cela constitue, toujours selon Oldenburg, un élément essentiel d’une cité idéale. Dans un contexte de diminution ou de disparition de la vie informelle publique, le tiers-lieu rend également accessible à travers des horaires d’ouvertures larges, le divertissement, des amis, un espace où se détendre, tout cela sans avoir à monter dans une voiture.

Depuis, on a proposé de nombreuses variations ; appelons les « nouveaux tiers-lieux » : on parle de coworking lorsqu’il s’agit de partage d’espace, de living lab dans le cas de réflexion partagée et de fablab lorsque la mise en commun tourne autour d’outils, particulièrement les outils numériques. Concept développé au MIT au début des années 2000, les fablabs sont inspirés des makerspace et des hacklab, de facture plus informelle ; le premier se rapproche de la mécanique et le second met davantage l’accent sur le domaine numérique. Même si le glissement est indéniable entre le tiers-lieu d’Oldenburg et ces tiers-lieux dont la fonction est l’accompagnement de la production, on peut reconnaître une ambition partagée de permettre la multifonctionnalité dans un souci très humaniste d’aborder l’individu dans toute sa transversalité en laissant de l’espace, littéralement, aux passages possibles entre la production, la collaboration, le partage, le divertissement, la discussion, l’accompagnement...

Le test d’activité agricole fait-il tiers-lieu ?

Lorsqu’Oldenburg écrit sur les tiers-lieux, il pense aux cafés, aux bibliothèques publiques, aux bistros, à certains bars, voire certaines librairies ou encore salons de coiffure qui permettent ce type de rassemblement. Il est clair que l’ETA ne correspond pas à ce modèle. D’abord parce qu’il n’est pas ouvert à tous, ensuite parce que la vocation productive et ses objectifs d’accompagnement d’activité professionnelle, le fait sortir du cadre « ni travail, ni famille » d’Oldenburg. Si on souhaite faire le rapprochement entre ETA et tiers-lieu, il faut donc davantage penser à l’espace de coworking ou au hackerspace que Ferchaud définit de la façon suivante : « *une organisation ouverte, qui rassemble des personnes désireuses de mener à bien des projets de fabrication de nature multiple ; un lieu physiquement situé où des individus partagent et utilisent des ressources ; une association à but non lucratif gérée collectivement. Le hackerspace représente enfin un vecteur de promotion et d’application de valeurs telles que la libre coopération, le refus de la hiérarchie, la liberté d’échange de l’information et de connaissances, le rejet de la discrimination, la conviction que les techniques ont des potentiels à valeur émancipatrice, ou encore, l’importance conférée à la démocratie (pouvoir de faire)* » (Ferchaud, 2019 : 173-174).

Ferchaud parle d'un lieu physiquement situé, ce qui nous obligerait à choisir le lieu-test plutôt que l'espace-test. Néanmoins, cela correspond assez bien à ce qu'on peut constater du test d'activité en général, entre autres, et cela paraît essentiel, par ce qu'il permet l'appropriation et le détournement de dispositif (de financement, d'accès au foncier, d'accès au savoir-faire...). Ce sont les testeurs qui font œuvre de détournement, mais également les partenaires de l'ETA qui, à travers leurs activités d'accompagnement, d'animation, de couveuse, usent de l'ETA pour atteindre leurs propres objectifs en adaptant au fur et à mesure leurs stratégies aux contextes et en bénéficiant, comme le testeur, de la « conversation » qui y a cours. En adoptant cette perspective le lieu-test n'est plus conçu comme un site mis à disposition du testeur seul, mais comme un commun servant de ressource aux projets de tous. Il est le cadre d'une conversation au sens propre et figuré. Les partenaires du test « entrent » à l'espace-test d'une certaine manière comme on entre et sort des tiers-lieux d'Oldenburg. Ils n'y sont pas attachés de façon pérenne ; ils y arrivent lorsque le test paraît faire sens pour la poursuite de leurs projets et en sortent pour toutes sortes de raisons (mésentente, mais aussi, et souvent, évolution des stratégies). Ainsi lorsqu'on parle de tiers-lieu associatif on pourra comprendre deux choses : un tiers-lieu dont l'animation/la gestion est assumée par une ou plusieurs associations et/ou un tiers-lieu dont les usagers sont des associations.

L'ETA trouve aussi une proximité avec ces nouveaux tiers-lieux étant donné la spécialisation de son domaine d'activité. Tous n'y font pas la même chose mais tous orbitent autour du monde agricole. Le rôle de leurs animateurs tire sa source de leur capital social (Bourdieu, 1980) et devient similaire à ceux des knowledge brokers ou courtiers de savoir décrit par Meyer (2010), dont la contribution consiste moins à la maîtrise d'une connaissance qu'à leur capacité de faire pivot entre les détenteurs de savoir. La relative homogénéité des champs d'action ferme *de facto* l'ETA-Tiers-lieu à un certain nombre d'individus, mais rend cependant plus facile les échanges et la construction de projets partagés pour ceux qui y accèdent.

Un accès au foncier contrasté selon les territoires

De ce qui précède, rien ne diffère en principe entre ETA et test non-agricole. En revanche, on peut supposer que le milieu-test, lorsqu'il est urbain, est susceptible de provoquer des tensions spécifiques sur le foncier, donc la fonction pépinière du test et l'assise même du tiers-lieu. La fonction pépinière tout comme le tiers-lieu répondent à un besoin d'accès à du matériel ou du foncier, elle permet littéralement aux projets personnels ou professionnels de leurs usagers d'avoir lieu. Ils offrent un toit à l'idée puis à l'action. Ils ne sont pas suffisants pour permettre de mener à terme un projet, mais tout projet nécessitera, à un moment où un autre, un lieu. En ce sens, le milieu urbain, plus densément peuplé, davantage recouvert de bâti, cadre d'une multifonctionnalité plus importante, attribue une valeur d'échange plus élevée à l'assise foncière du tiers-lieu ou du lieu-test. Chez l'un et l'autre des enjeux sont également rendus visibles par les règlements de zonages.

En permettant l'accès, le test d'activité peut ainsi s'inscrire dans une lutte pour l'égalité qui, si elle est de même nature en ville ou en campagne, mobilise des capitaux autrement plus importants lorsqu'on se rapproche des centres-villes. Surtout, les centres mettent en coprésence des acteurs plus nombreux, plus riches et plus proches du pouvoir.

Qui plus est, dans le cas des tiers-lieux non-agricoles la situation est différente parce que de nombreux acteurs ont choisi ou se sont vu attribuer l'étiquette « tiers-lieu » et qu'à bien des égards cela participe d'une récupération des éléments les plus rentables du travail collaboratif par des opérateurs immobiliers qui, s'ils peuvent être associatifs, ont pour stratégie première la captation de rente foncière inhérente à la logique du capitalisme.

De la maîtrise à la « perte » : la question du temps

Considérer des espaces d'abord pour leur vocation productive, c'est déjà prendre de la distance avec la proposition d'Oldenburg. Cela ne constitue évidemment pas un problème en soi, mais cela questionne néanmoins le potentiel de trouvaille que la notion de tiers-lieu attache à la possibilité de « ne rien faire » ou de « perdre son temps ». Émerge ainsi de la question productive un autre thème de réflexion central au test d'activité, agricole ou non : la question du temps. Partie intégrante de la souplesse nécessaire à l'accompagnement, élément permettant de rapprocher le test d'activité du, disons, « réalisme » de l'activité professionnelle explorée, la maîtrise du temps par le testeur lui permet de mesurer la qualité de sa démarche à l'aune d'autres indicateurs de réussite que le chiffre d'affaires. Il s'agit également là d'un point fort permettant de distinguer les espaces qui font tiers-lieu des autres.

C'est la contribution des tiers-lieux d'offrir des espaces où l'individu n'est réduit ni à un habitant, ni à un travailleur, ni à un consommateur, mais où il est reçu dans une ouverture qui ne le confine nulle part, ou à tout le moins lui offre suffisamment de marge de manœuvre pour construire son rôle au contact des autres. Les tiers-lieux comme les espaces-test se nourrissent de cette multifonctionnalité, d'où la difficulté à les saisir à travers des définitions uniques.

Le tiers-lieu apporte la réponse de la multifonctionnalité à l'aménagement de l'espace trop fonctionnaliste, alors que le test d'activité applique une réponse similaire à l'apprentissage d'un métier trop formaté par les normes institutionnelles. Le tiers-lieu comme le test d'activité reconnaissent les limites de la complète autodidactie dont la forme absolue est glorifiée dans la figure de l'entrepreneur, supposé entièrement libre et qui ne devrait son succès (économique) qu'à son dur labeur et sa créativité. Dans la notion de tiers-lieu comme dans les pratiques du test d'activité, l'accompagnement à travers le collectif permet de pallier les limites pédagogiques de cette imposture individualiste.

Quel est l'intérêt de déterminer si oui ou non le test d'activité fait tiers-lieu ? On peut en effet estimer que les acteurs du test d'activité n'ont que faire de s'affubler de pareille étiquette. On peut penser les avantages que cela confère de trois façons. Premièrement, il y a un bénéfice conceptuel dans l'action d'extirper la notion de tiers-lieu du marché et de le rendre au social

en orientant la focale sur le test d'activité, ses stratégies d'accès au foncier hors du marché et sa détermination à prendre le temps qu'il faut dans l'accompagnement. Deuxièmement, il y a un bénéfice plus largement sociétal, parce que rassembler les deux notions peut contribuer à situer le travail agricole dans un parcours où l'installation agricole n'est ni le début, ni la fin du parcours professionnel du porteur de projet, mais la forme plus ou moins temporaire que prennent ses besoins, valeurs, envies et stratégies inscrites dans un parcours de vie. Troisièmement, il y a un bénéfice stratégique dans la possibilité d'affiner le discours des partenaires du test d'activité afin d'affirmer son utilité comme outil de développement territorial au-delà de son action comme soutien à l'installation. Ce bénéfice semble particulièrement prometteur dans le cas du test d'activité en milieu rural. Faire ressortir le rôle de tiers-lieu du test d'activité, c'est aller au-delà de la relation testeur/espace-test afin de mieux distinguer le faisceau des relations qui le traverse et le connecte à son milieu.

Du diagnostic partagé à l'espace-test, cheminement d'une maison de vallée

Par Gaëlle Berge

Lorsque La Maison de Vallée a démarré, nous n'étions qu'une quinzaine de bonnes volontés à vouloir agir sur notre vallée et créer de l'activité toute l'année... Nous avons plein d'envies, d'idées et le souhait de ne pas seulement attendre que cela nous soit proposé par nos élu-e-s mais d'être aussi avec eux des acteurs et actrices du territoire. Alors, nous nous sommes lancés un défi en 2015, devenir Espace de vie sociale (EVS).

Notre philosophie : proposer avec les habitants des projets en réponse à nos besoins et à ceux que nous observons sur notre vallée. Rapidement de nombreux habitant-e-s ont rejoint le groupe et c'est avec une soixantaine de bénévoles que nous avons fini par lancer vingt actions, parmi lesquelles : des activités de lien social, un festival de cirque, un espace public numérique, un rucher école, un réseau d'échange et d'entraides, etc., et, évidemment, notre historique marché des producteurs et artisans locaux. Chacun pouvait, dans cette pluralité, trouver sa place pour mener l'action qui lui tenait à cœur. C'est ainsi que s'est créée cette communauté fondée sur une association locale déjà bien dynamique, « Mont'a la feira ».

Pourquoi un espace initialement sans lieu se revendique tiers-lieu ou comment faire tiers-lieu

Dès le début, au vu du caractère géographiquement étendu de notre

territoire (40 hameaux et lieux-dits dans notre vallée de 60 km² pour 16 habitant-e-s au km²), il nous semblait évident d'être itinérant et d'aller au plus près des habitant-es. Nous avons occupé tous les espaces : salles des fêtes, salles des associations, parc municipal, champs en pleine nature et même domiciles privés via nos actions chez l'habitant-e.

« Une communauté d'usagers qui s'organisent pour répondre à ses besoins », c'est ce que nous vivions au jour le jour. Nous étions déjà tiers-lieu, sans lieu dédié mais incarné en une multiplicité d'endroits sur notre territoire.

Du développement des initiatives vers l'espace test

Dès notre premier diagnostic de territoire, nous avons pris conscience de trois enjeux majeurs : recréer du lien entre des habitants qui peuvent avoir un sentiment d'isolement, faciliter l'accès aux services qui, petit à petit, ont quitté la vallée et enfin, permettre aux habitants de réaliser leurs projets.

Notre vallée foisonne d'idées et d'initiatives. Alors, nous avons d'abord souhaité permettre à chacun-e de réaliser de « petites » initiatives : une soirée scène ouverte, un récit de voyage, une conférence sur l'image ou sur le photovoltaïque, de l'initiation à la taille des arbres, à des cours d'eutonie (technique autour du tonus corporel et psychique), etc. Toutes les compétences, toutes les envies étaient bienvenues. Rapidement, nous avons eu des projets plus conséquents, allant du montage associatif au projet d'activité professionnelle. Nous en avons accompagné beaucoup et orienté pas mal d'autres quand les demandes dépassaient nos compétences. Nous avons retenu plusieurs façons de les faciliter :

- L'accompagnement au montage. Il s'agit souvent d'aider les personnes à présenter le projet, et à rencontrer les partenaires éventuels. Parfois, nous allons jusqu'à les aider sur leur communication ou leur montage budgétaire.
- Le portage de projet. Il nous a semblé important de permettre à certains projets, dont la finalité, la philosophie et les valeurs rejoignent celles de notre association, de porter leur activité. Ainsi, nous portons juridiquement des activités sportives, un rucher école et depuis le début de l'année 2021, une école de musique.
- La mutualisation de moyens. Le fait de porter ces différentes activités au sein de notre structure nous permet de mutualiser des compétences (comptabilité, communication, administration, etc.), des outils (matériel audio, sono, etc.), et financiers (avance de trésorerie, par exemple).

Finalement nous étions également devenus un « espace test d'activité »...

La nécessaire mise en réseau sur notre micro-territoire

Toutefois, nous ne pouvions pas répondre à toutes les sollicitations et à seulement 9 kilomètres un peu plus bas dans la vallée, un collectif se créait, celui du Moulinage de Chirols et achetait la friche industrielle du même nom dans l'idée d'en faire un lieu ouvert regroupant activités artisanales et artistiques, habitat participatif et espaces communs publics. Un nouveau champ des possibles s'offrait à nous sur notre territoire : de nouvelles opportunités

pour expérimenter d'autres activités, d'autres espaces et locaux, de nouvelles compétences à mutualiser. Il nous a semblé évident que nous avions tout à gagner à travailler ensemble plutôt qu'à se regarder «de loin». Et c'est ce que nous faisons depuis deux ans, portés par le partage de valeurs communes, tissant un partenariat étroit afin que nos actions soient complémentaires.

En conclusion...

Nous pouvons dire que nous sommes partis d'un diagnostic très localisé, des besoins propres à la vallée de la Bourges. Par ailleurs, les besoins du territoire nous ont conduits à accompagner les habitant·e·s dans leurs projets et initiatives, ce qui nous a dirigé vers l'accompagnement de projet. Nous nous retrouvons aujourd'hui à porter une structure ancrée, répondant à des besoins locaux et à accueillir de nouvelles forces vives. Ce que nous avons collectivement réalisé avec enthousiasme et conviction a été conceptualisé sous les termes de «tiers-lieu» ou d'«espace-test». Alors que vivent et se développent en ultra ruralité, les tiers-lieux et les espaces-test d'activité.

Un alter-modèle économique, pour explorer au quotidien les fondements d'une utopie en construction

Par Juliet Cuer Tissot

Pour commencer, je dois dire que ce que j'exprime ici est une rêverie personnelle, simplement inspirée de ce que nous vivons et expérimentons collectivement au sein du Moulinage de Chirols.

Le Moulinage de Chirols : un projet collectif d'auto-réhabilitation d'une friche industrielle de 5 000 m² en milieu rural (Ardèche)

Coût global estimé à 2,5 millions d'euros.

1/5^e du budget est constitué des apports personnels initiaux de participants aux projets 1/5^e de subventions (acquises)

Restent à trouver quelque 1,5 millions pour arriver à réhabiliter l'ensemble, bénévolement, et pour y construire : des ateliers d'artisans, une cantine participative, une épicerie auto-gérée, une salle de spectacle et des salles de répétitions, ainsi que 15 à 20 appartements.

Dans l'apport financier auquel s'engage chaque personne visant à occuper un espace à «usage privé», il y a une part indexée au nombre de mètres carrés, et une part fixe (actuellement de 15 000€) servant à financer les «communs» : car si l'on projette de vivre ou de travailler sur place, c'est

bien parce que ces communs existent, et si l'on s'engage dans le projet, c'est pour que voit le jour l'ensemble indissociable de ses composantes.

Et d'ailleurs, il n'y a :

- Ni propriété privée : chacun est propriétaire de parts sociales d'une coopérative, qui elle-même est propriétaire des bâtiments.
- Ni spéculation : les parts sociales ne donnent lieu à aucune rémunération. Les réserves, issues des éventuels bénéfices, restent impartageables.
- Ni valorisation des «apports en industrie» : après réhabilitation du Moulinage, la seule plus value gagnée sur le temps de travail consacré au projet sera humaine, sociale, écologique.

Mais il y a énormément de bénévolat : s'il arrive que des professionnels soient engagés pour encadrer certaines phases du chantier (la charpente, certaines parties des démolitions, la fabrication et pose des fenêtres...), l'immense partie du temps de travail est bénévole, que ce soit sur le chantier, ou en ce qui concerne la gestion financière, comptable, juridique ou la communication. Alors, on nous demande parfois :

«Mais quel est votre modèle économique? Enfin pas celui du projet, mais déjà le vôtre, individuellement, comment est-ce que vous faites pour pouvoir travailler autant bénévolement (souvent plus de 70 heures/semaine)?»

Et l'on répond souvent, que notre modèle économique, c'est le chômage, c'est l'intermittence du spectacle, c'est le temps partiel choisi (salarié ou en auto-entreprenariat). Chacun de nous a beaucoup travaillé – et souvent beaucoup cotisé – pour ouvrir le droit à se rendre disponible pour travailler bénévolement. Chacun de nous a dû créer – consciemment ou non – les conditions de sa disponibilité au projet. Le projet d'une vie. De plusieurs vies, même.

On nous dit souvent :

«Mais vous n'avez pas peur de vous épuiser? Attention, le burn-out des bénévoles, ça existe. Vous vous reposez des fois?»

Et l'on se regarde et on se dit que les burn-out proviennent surtout d'une crise de sens, ou du stress venant de problèmes relationnels, et que de ce côté-là, on s'en sort vraiment bien, grâce à une belle intelligence humaine et collective, et à la conviction partagée que ce que l'on fait ensemble est plein de sens. Et l'on reconnaît que rien n'est acquis et que l'on apprend chaque jour à être mieux à l'écoute de nos besoins individuels aussi et que c'est la clé pour réussir un projet collectif ; que la bande de désemployés hyper-actifs que nous sommes a heureusement des ressources abondantes pour nourrir sa réserve d'énergie de travail : créativité au quotidien, goût pour la fête, joie intense du faire ensemble, volonté sans faille de prouver que c'est possible, et le tout en chantant, dansant, en inventant, en explorant et en se renouvelant encore et encore.

«*Mais vous vous arrêtez jamais, vous... La peur du manque? Un vide à combler?*»

Peut-être. Mais surtout une évidence de sens, l'évidence d'être au bon endroit, à sa juste place dans sa vie, et à rayonner de cette évidence autour de soi, et au-delà du projet lui-même. Et souvent, les gens de passage nous remercient d'être là, et de faire tout ça. Et ça aussi, ça donne de la force, de la joie et de l'énergie.

«*Bon mais revenons au concret. Pas de modèle économique, passons. Mais votre modèle juridique?*»

L'association le Moulinage de Chirols, devenue il y a peu L'Œuvrière, créée en 2015.

But: faire revivre l'ancienne usine de soie pour y créer un pôle de vie artisanale, artistique, écologique, solidaire. Aurait pu acquérir le bâtiment elle-même, mais les fondateurs se sont vu conseiller (par l'avocat d'une collectivité locale, puis par le liquidateur judiciaire du vendeur en faillite) de créer une «entreprise»... Histoire d'être plus crédibles, on nous a dit.

Crédibles? Vis-à-vis du vendeur (comme si la vente aurait pu nous passer sous le nez... mais qui d'autre qu'une joyeuse bande d'utopistes acharnés aurait pu vouloir acheter ces bâtiments délabrés, demeurés sans acheteur depuis plusieurs années?). Et puis crédibles vis-à-vis des banques aussi (mais on en reparlera un peu plus loin, des banques.)

Alors en 2018, naît la coopérative du Moulinage de Chirols, avec plus de 20 sociétaires assumant les écarts importants entre leurs possibilités d'apports financiers initiaux (de 1 000 à plus de 100 000 €).

C'est une coopérative dite de loi 47, la «grand-mère des coopératives», celle dont ont découlé les SCIC et autres SCOP.

Elle est de forme commerciale «SAS» (pour «société par actions simplifiée»), parce qu'une «entreprise» étant forcément commerciale, il fallait la faire rentrer dans l'une des sages cases suivantes: SA, SAS, SARL.

Commerciale donc, par obligation, mais *coopérative* par choix: une personne = une voix, quelque soit l'apport financier de la personne. Et ça, c'est ce qui nous a plu.

L'association, locataire d'espaces dans les bâtiments, s'occupera d'animer le projet, ouvert à tous et à destination des habitants du territoire.

Et puis soudain, on voudrait nous contester le «statut d'intérêt général» de l'ensemble du projet, sous prétexte que l'association entretiendrait des liens trop étroits avec «une entreprise commerciale». Étrange comme cette belle expression d'*intérêt général* perd dans le langage fiscal son sens premier de «supérieur à la somme des intérêts particuliers».

Dans notre histoire, les structures juridiques sont voulues comme des outils dont l'objectif est de rendre l'ensemble possible. Pas toujours les plus adaptés, certes, mais ce sont ceux qui ont été choisis à une étape de la construc-

tion du projet. Ils sont censés en permettre la faisabilité, mais ont parfois nuit à la lisibilité de l'ensemble, voire causé des imbroglios administratifs – et des centaines d'heures de travail passées à les démêler.

«*Et si on revenait au nerf de la guerre, parce qu'il vous manque quand même plus d'un million d'euros pour boucler votre budget... Vous êtes au courant que l'argent ne pousse pas sur les arbres?*»

On a déjà financé les 2/5^e de notre projet. Pas mal, non, pour des doux rêveurs? Et le reste du budget viendra des redevances mensuelles dues par les coopérateurs n'ayant pu faire leur apport à la création de la coopérative. Cet apport, initial ou progressif, est un engagement que prend chacun de nous. Ce sera comme de payer un loyer, pour un appartement ou pour un atelier. Et en dix-sept ans, on boucle le budget.

«*Et en attendant, vous pensez que vous aller trouver une banque pour vous prêter les 1,5 millions nécessaires aux travaux permettant à ces apparts et à ces ateliers d'exister un jour? Vous croyez vraiment qu'une banque vous fera confiance sous prétexte que vous avez créé une pseudo-entreprise?*»

Que les banques aient confiance en nous ou pas nous importe assez peu. En fait, on n'a nous mêmes pas trop confiance en elles. Par contre, on a une confiance grandissante dans le fait que nombreux sont les citoyens à douter de la solidité du système bancaire actuel, et que nombreux sont celles et ceux qui n'aiment pas l'idée que l'argent reposant sur leurs comptes en banque, serve à financer beaucoup de ces grands projets inutiles et polluants, et alimente les rouages d'un système financier global inique qu'ils ne souhaitent plus cautionner.

Nous avons confiance dans le fait qu'un nombre grandissant de citoyennes et de citoyens souhaite redonner du sens à leur vie, à leur travail, et au fruit de leur travail, ainsi qu'à l'argent qui leur revient par succession, et dont eux ou leurs enfants n'ont pas un besoin immédiat. Nous sommes certains que la confiance appelle la confiance, et que notre projet génère suffisamment de confiance pour être financé par la solidarité de prêteurs issus de la société civile, dont le seul intérêt ne sera pas financier, mais humain, social, écologique, et porteur d'espairs.

«*Et le jour où vous aurez tout réhabilité, vous n'avez pas peur de vous ennuyer?*»

En marge du chantier, la programmation culturelle a déjà commencé, et tant que possible, nous accueillons volontiers du public pour des événements, des spectacles, des projections, des festivals, et tant que possible (et même au-delà!) nous accueillons des équipes artistiques qui créent, comme nous mêmes, des spectacles, mais aussi des projets paysagers, de solidarité,

des rencontres, des formations en éco-réhabilitation, des zones d'échanges et d'inspirations réciproques.

Et vous savez quoi? Un jour, peut-être que nous en aurons même un, de modèle économique, grâce à l'organisation et l'accueil de séjours pluridisciplinaires autour des pratiques collectives, portés par les diverses compétences des membres de notre collectif.

« Ah, enfin! Et là, vous allez quand même vous faire un peu d'argent? Parce qu'il y a bien un moment où il va falloir penser rentabilité, dans votre belle aventure... »

Et bien, on se pose des questions.

Est-ce que les bénéfices générés par ces éventuels séjours iraient plutôt au projet global pour continuer à embellir les locaux et pour contribuer aux charges diverses, ou pour renforcer des réserves pour impayés, ou bien pour créer un emploi de concierge, ou encore construire un jacuzzi?

Ou est-ce que ces bénéfices (encore bien hypothétiques...) ne pourraient pas servir à se salarier enfin, à sortir collectivement du travail bénévole pour (ré)entrer dans l'emploi salarié?

Pourquoi pas. Nous n'avons rien contre l'idée, ponctuellement ou non, que le projet puisse générer des emplois pour ceux qui le souhaiteraient.

Mais, puisqu'il est grandement conseillé de ne jamais cessé de rêver quand on porte un tel projet, je m'autorise à rêver encore: et si ces bénéfices servaient à créer une sorte de réserve qui permettrait à chacun de puiser selon ses besoins un complément, pour assurer sa subsistance, au-delà du mode de revenu pour lequel il a opté, momentanément ou non? Et si nous avions le pouvoir, au sein de ce projet, de créer les conditions pour expérimenter, à petite échelle, la répartition juste d'un revenu minimum de base, en attendant un revenu universel qui financerait et encouragerait le travail volontaire, libre et bénévole, dans des projets à buts autres que lucratifs?

Préservatisme, va!

Par Benoît Chaboud-Mollard

Tout autour...

Marchandisation du voyage vers Mars et des rayons du soleil...

Start-up nation filigranée dans les rapports sociaux...

Course à l'échalote de la modernité autoproclamée...

Quête performative d'innovation...

Injonction à l'adaptabilité...

Numérisation du monde...

Des tiers-lieux will-been;

Sauvegarde: d'espaces naturels, bâtis, laissés;

Protection: faunesque, floresque, écosystèmesque;

Conservation: de conversations, d'écrits, de recettes;

Maintien: des liens entre les gens, les lieux, les idées;

Résistance: de savoir-faire artisanaux, agricoles, ouvriers;

Entretien: de bâtisses anciennes, cultures en escaliers, relations sans écran;

Tel lieu reconstruit son mobilier avec des planches qui n'ont pas flanché.

Tel autre fait indices visuels de l'importance du travail des femmes dans les usines.

Lui ne laisse pas la liseuse dévorer le livre.

Des éclats.

Celui-ci prend son temps, fait des détours quand il est en retard.

Et puis il y a aussi celui qui coud à la main, qui dessine au feutre, qui parle dans les yeux.

Celui-là fait rire par des cartes postales montrant une micheline dans la neige.

Nostalgie?

C'était-mieux-avant?

Réflexes réactionnaires?

Normalisation des réflexes?

Course à la mémoire des territoires?

Opportunisme de faire du neuf avec du vieux?

Non

Soin du dialogue entre la place partagée et l'expérimentation

Décongélation des langages, des cultures, des patrimoines

Archipelisation grimpante des écologies du quotidien

Valorisation de l'obsolescence déprogrammée

Transmissions à travers temps et espaces

Beaux remplacements

Préservatisme de la vie bariolée

Des tiers-lieux éphémères et mobiles ?

Par Paul Lacoste

Ici et là, des collectifs de création de tiers-lieu mettent en place des structures éphémères ou des formes d'organisations souples adaptées à la situation locale sur le moment et à leurs besoins, évolutifs par nature. Certains tiers-lieux et non des moindres ont d'ailleurs bénéficié de conventions temporaires sur l'usage de locaux en attente de destruction ou de réhabilitation, à l'image des Grands Voisins à Paris de 2015 à 2020 ou de Darwin à Bordeaux (encore en activité). On peut y observer aussi la même attirance pour l'architecture alternative et l'émergence d'une pratique associant des structures légères ou mobiles – yourtes, mobile-home, algeco, ou autres modules mobiles ou démontables – utilisées sur le lieu, quand la configuration rend la chose possible, pour compléter ou multiplier les usages attendus : habitat, conciergerie, local de réunion, bibliothèque, atelier, stockage de matériaux, service ou activité annexe... Ces structures sont parfois aussi mobilisées comme hébergement sur le lieu, pendant la durée d'un chantier de réhabilitation ou de construction.

Pour répondre à des besoins non couverts et pour délégation des pouvoirs publics, le recours à l'appellation ou à la démarche « tiers-lieu » se fait plus présent, à l'image de l'appel à projet de l'administration de l'État pour fournir des repas aux personnes hébergées en hôtel pendant la période de confinement liée au Covid. Le dispositif est prévu pour accompagner la future autonomisation des personnes bénéficiaires. Parallèlement, on observe la progression des projets autour du logement intercalaire caractérisés par la mise à disposition de friches ou de bâtiments sur de périodes plus ou moins longues (de six mois à sept ans) pour l'hébergement des sans-abris. Ce dispositif ne se limite pas à la fonction unique d'hébergement : la restauration ou la formation des personnes accueillies participent souvent d'un mode d'organisation où l'autonomie des individus est de plus en plus convoquée.

Les lieux de vie qui associent activités et habitat, sous quelques formes que ce soit, démontrent de manière générale une vitalité remarquable. La mixité des usages amène souvent à une mixité sociale, d'autant plus appréciée que non codifiée, et susceptible de réduire les cloisonnements, restaurant ainsi une richesse des échanges humains liée à la diversité des origines et des parcours.

Dans une optique de relance de l'économie marchande et lucrative, il y a tout lieu de craindre un surenchérissement des espaces à investir, voir même des destructions de bâtiments anticipant de futurs chantiers qui ne se réaliseront peut-être jamais. À travers la chambre régionale, l'ESS pourrait revendiquer un droit d'expertise sur le potentiel d'usage avant démolition (chambre régionale ESS en partenariat avec Soliha par exemple). Le but n'étant pas de bloquer de futurs chantiers mais de donner des moyens de pouvoir créer des structures éphémères et/ou mobiles.

Obtenir une convention d'usage, temporaire et à moindre coût pour un collectif créateur permet de projeter une sortie du lieu sans perte de capacité d'agir et de sens, en laissant la place à de nouvelles initiatives ou en leur permettant de se greffer au projet initial. À cet égard, il est permis d'imaginer une forme de veille partagée au sein des réseaux de tiers-lieux afin d'informer sur les mouvements à venir et les espaces disponibles pour l'accueil des projets et des collectifs de tiers lieux...

L'intérêt ou les intérêts multiples des collectivités pour les tiers-lieux peuvent également les amener à diversifier les expériences, tout comme il est possible que le « Techno Lieu Urbain » désirable prenne une couleur plus rustique mais tout aussi débrouillarde dans les contrées rurales les plus reculées !

Des tiers-lieux éphémères peuvent aussi constituer un bon moyen de se tester en collectif, pour chaque personne comme pour la dynamique d'ensemble : s'investir sur une durée déterminée met sans doute moins la pression que sur un chantier à 30 ans, avec d'énormes investissements et donc une grosse prise de risque... Cependant, si cette courte durée semble stimulante pour expérimenter, le peu de visibilité sur le devenir du lieu ne peut-il pas freiner l'envie d'y mettre de l'énergie, d'y développer des activités ? Quid des liens sociaux ou économiques tissés en cas d'arrêt, de déménagement soudain ?

Les questions de la responsabilité de l'entretien du bâti et des espaces méritent d'être à la fois discutées en pratique et posées par écrit entre les parties prenantes, le cadre réglementaire s'avérant parfois flou ou inadapté à la situation rencontrée. Un sujet connexe est celui des améliorations éventuelles apportées au lieu et au projet par les usager-es : constructions, aménagements extérieurs, changement d'image, élargissement du réseau... Ces améliorations ne seront pas reconnues de la même façon selon la forme de mise à disposition des lieux (commodat, convention d'occupation précaire, bail commercial, etc.) ; de la même façon, un collectif peut engager des modifications structurantes pour l'avenir d'un lieu en peu de temps ; il semble donc important de déterminer en amont ce que l'accord passé implique à l'issue de la période considérée, si tant est qu'elle soit connue ! Les formes et installations réversibles présentent ici un intérêt intrinsèque par leurs capacités à remettre rapidement un site en état, à être démontées et/ou déplacées vers un lieu plus adapté.

Ce texte aborde les tiers-lieux sous leur dimension éphémère, en comparaison à des lieux implantés d'emblée dans la durée. Cette dichotomie a ses limites et la distinction n'est pas toujours aussi nette. Au sein même d'un lieu, il se peut que nous rencontrions les deux à la fois, et que la dimension éphémère de certains espaces se marie au caractère implanté du lieu dans son ensemble. C'est le cas lorsqu'on laisse aux espaces la liberté de répondre aux besoins évolutifs de leurs usager-es. L'espace n'est plus une pièce figée du grand puzzle du projet global, il est pensé au présent, parfois pour répondre à des besoins temporaires, et se pliera à d'autres usages lorsque le moment viendra. Penser éphémère et évolutif dans un lieu qui dure, n'est-ce pas une condition requise pour qu'un lieu reflète la dynamique mouvante de ses occupants ?

Un lieu-ressource pour s'implanter en sud Aveyron. Témoignage sur le Lieu-dit

Par Raphaël Jourjon

Depuis 2008, un café associatif, le Lieu-dit, existe dans le bourg de Saint-Affrique, une commune de 8 000 habitant-es du sud du Massif central. Aujourd'hui principalement porté par des bénévoles, il joue un rôle d'accueil, de support et de mise en relation à différentes échelles entre des personnes aux horizons plus variés qu'il n'y paraît... bien qu'elles partagent des envies d'échange et d'expérimentation dans un cadre souple et convivial.

Le Lieu-dit propose, ou plutôt des bénévoles motivés proposent au Lieu-dit des animations diverses, à l'image de leurs sensibilités et savoir-faire: ateliers manuels (réparations, couture) et artistiques (cours de danse, ateliers peinture), des temps de réflexion et de partage de pratiques (café santé, café linguistique), des projections-débats de société (migrations, alimentation, agriculture, énergie et aménagement par exemple). Des auberges espagnoles, puis une cantine populaire à prix libre y ont été mises en place – celle-ci n'a d'ailleurs jamais autant tourné en fin de marché les samedi midis que depuis notre régime de semi-confinement. D'autres formes d'échanges de services et d'objets sont organisées comme «l'espace de gratuité» mensuel, où l'on trouve du mobilier et des articles divers, le «troc' infos» – présentation et diffusion de livres, brochures – ou encore les «ateliers parents/enfants» en préparation (initiation musicale, jeux, discussions).

Une porte d'entrée

Le café constitue d'abord une entrée sur la ville de Saint-Affrique et les campagnes alentour: les usager-es y trouvent et déposent des informations sur les activités proposées, les services disponibles, et plus largement l'actualité sociale, politique et culturelle du secteur par des affiches, textes ou flyers. Le Lieu-dit est un espace de dépôt de courriers, de courses, de matériel divers... mais aussi de partage d'idées, de journaux, de projets. Les nouveaux-elles venu-es ou personnes de passage y dénichent souvent de premiers contacts, stages, coups de main voire petits boulots par les annonces laissées sur la devanture ou le bouche-à-oreille autour d'un verre.

Si l'image de «néo» est attachée au lieu, les adhésions enregistrées au fil du temps et une enquête sociale à l'initiative de la salariée du café associatif en 2015 montrent que le café est finalement aussi fréquenté par des personnes originaires du territoire; des catégories socio-professionnelles variées s'y côtoient, des cadres privés aux employés de mairie en passant par les associatifs et autres militants politiques, non sans quelques frictions parfois!

Le Lieu-dit est aussi un relai vers les structures associatives d'éducation populaire qui y ont installé leurs bureaux de manière permanente,

à l'image d'Idées et Relier, ou d'appui à la comptabilité-gestion comme le groupement d'employeurs Alter Actions... L'association Tal'envies ou la coopérative ARIAC y tiennent des permanences et rendez-vous avec des allocataires du RSA du département (pour la première) ou des porteurs de projets variés d'activité et d'emploi (pour la seconde). La salle de réunion et de formation équipée du 1^{er} étage peut être réservée en échange d'une participation forfaitaire à la journée; une imprimante-copieur, la connexion Internet ou un paper-board sont fournies... Un local annexe est aussi mobilisable ponctuellement par une personne ou structure adhérente, avec une participation libre.

Ce lieu permet enfin une entrée sur un réseau plus large, notamment à travers Relier qui organise des rencontres décrochées autour de l'installation rurale et de la création d'activités sur des thèmes variés (habitat, forêt, tiers-lieux...), ou le Réseau des cafés et cantines associatifs dont Le Lieu-dit est adhérent depuis plusieurs années.

Un tremplin pour découvrir, démarrer ou tester une activité...

Le Lieu-dit a démarré autour d'un partenariat avec la librairie La Parenthèse, relayée un temps par Des livres et vous. L'activité librairie seule ne permettait pas à ses porteuses d'en dégager un revenu suffisant pour en vivre, aussi l'association a repris une partie du stock et propose dorénavant des livres, revues et disques sous forme de «bouquinerie» à la consultation et à la vente. Deux bouquinistes assurent en complément un dépôt d'ouvrages originaux (littérature, essais, politique).

La cuisine du Lieu-dit a été mise à la disposition de quatre cuistot-es qui y ont exercé successivement en tant qu'indépendant-es; la restauratrice en place installée depuis 2014 songe à ouvrir son propre lieu dans un village environnant. Le Lieu-dit a toujours proposé des charges courantes raisonnables et une promotion de l'activité de restauration, en échange d'une implication dans le fonctionnement associatif.

Les locaux peuvent aussi être mis à disposition le temps d'une soirée sous réserve de respect des consignes de gestion du lieu et du matériel et d'une ouverture au public. De fait, de nombreux bénévoles se sont essayés à la préparation et au service de café, de bière locale et autres cocktails maison – avec plus ou moins de bonheur et de mousse, il faut bien le dire!

Les murs et la vitrine du café sont aussi utilisés pour exposer chaque mois des objets artisanaux, des œuvres textiles, tableaux ou autres sculptures... Seule condition, le reversement à l'association de 10% de l'éventuel chiffre d'affaire généré.

L'ensemble concourt à faire du Lieu-dit un espace d'échange et d'intégration sociale et professionnelle qui évolue au gré des personnes investies. Un noyau d'une vingtaine de personnes depuis les débuts, plus de 150 adhérent-es, ce lieu ouvert 5 jours sur 7 à l'année a trouvé sa place en sud Aveyron.



Le Moulinage de Chirols, Chirols
© Alexa Brunet/Transit pour La Trame 07, septembre 2020.

Conclusion

Par Xavier Lucien

Il s'agit d'un recueil rédigé à de nombreuses paires de mains, par des acteurs engagés dans la vie associative, l'acquisition et la structuration de lieux, jeunes ou plus expérimentés, ruraux comme urbains. Une addition de points de vue et la tentative de les faire dialoguer. Le dessin de multiples aspects qui forment chacun une partie du réel sans parvenir à en former une représentation complète.

Il s'agit aussi d'un texte comme un point d'étape: après une première rencontre de tiers-lieux à but non lucratif à Lodève, dans l'Hérault (accueillie par La Distillerie) en 2018 et dans la dynamique d'un deuxième événement à Chirols (accueilli par un collectif d'Ardèche). Une photographie, à un moment donné, de la multiplicité et du foisonnement, tant des expériences que des questions qu'elles permettent de nous poser.

Dit autrement, il ne s'agit ni d'un recueil d'articles de recherche (même si plusieurs textes sont issus de travaux universitaires), ni de la conclusion d'une étude: c'est une étape dans un processus qui vise à permettre à des acteurs de terrain de penser leurs actions d'une part, de les coordonner et organiser collectivement, d'autre part.

Nous avons appris en travaillant à ce document et appris les uns des autres en prenant le temps de nous décrire ce que nous construisions, de nous raconter et de nous autoriser à poser des questions. Nous continuons d'apprendre. C'est un chemin, pas un point d'arrivée.

Ce document est un puzzle, sa conclusion lui ressemble, aussi...

Du but non lucratif au but non spéculatif : premier cheminement et pas des moindres...

Nous le disions en introduction, nous nous reconnaissons dans les valeurs et principes d'une économie solidaire, celle qui pose la primauté de la rémunération du travail sur celle du capital, celle qui pose la question de communs, donc de ce qui peut être privatisé et ce qui ne doit l'être en aucun cas. Nous avons (maladroitement?) tenté de nous définir comme promouvant des tiers-lieux à but non lucratif, en référence à la loi du 1^{er} juillet 1901 déterminant la liberté de s'associer sans but lucratif. Force est de constater que cette tentative de définition, appliquée à la propriété a autant permis de simplifier/clarifier que de créer de multiples confusions. Nous affirmons – ou réaffirmons la nécessité pour un tiers-lieu d'être propriétaire de ses locaux,

pour inscrire son action dans un long terme, pour agir sur les conditions d'aménagement donc les activités qui pourront y avoir lieu, pour une relation avec les collectivités locales qui soit plus saine et partenariale. Cette position s'accompagne de l'impérieuse nécessité de construire des formes juridiques limitant la tentation de la spéculation immobilière. La pérennité du projet à long terme dépend aussi de l'anticipation de ce risque, celui de voir les lieux prendre de la « valeur » et un (ou des) co-proprétaire(s) être tenté(s) par une valorisation économique: c'est humain, c'est inscrit dans la modèle capitaliste, il faut y résister.

De ce fait, dans la façon de nous nommer, nous nous questionnons sur la manière de diminuer la confusion: nous faudrait-il remplacer « but non lucratif » par « but non spéculatif », vocable plus adapté aux questions de propriété?

Pour autant, quand on parle des activités hébergées ou supportées par les lieux, la question de leur inscription dans une économie à but non lucratif reste posée et est un objet de débat et de frictions entre nous: jusqu'où, avec quelles exceptions, quelles tolérances, quelles hybridations?

Faire tiers-lieux plutôt qu'être tiers-lieux : un processus plus qu'un état

Nous avons vite accepté de constater que chaque fois que nous tentons de définir de manière ferme la notion de tiers-lieux, nous sommes en difficulté: par la pluralité des approches, par le foisonnement des initiatives de terrain, par le fait même d'être objet d'expérimentations permanentes, les tiers-lieux nous échappent chaque fois qu'on en tente une définition unique. Plutôt que d'en faire un problème, il nous a paru pertinent d'en prendre acte.

Les apports théoriques d'Antoine Burret, les témoignages éclairants de Yoann Duriaux, les multiples publications et études nous ont confortés dans l'idée que, si définir était compliqué, nous avons tout intérêt à décrire ces multiplicités pour poser des questions.

Nous émettons l'hypothèse que plus qu'un état (être un tiers-lieu) les expériences montrent des processus, des mouvements (faire tiers-lieux). Si cela complique la création de catégories (qui en est et qui n'en est pas), cela autorise à inscrire un devenir.

Tiers-lieux et soutien aux initiatives : que nous disent les espaces-test d'activités ?

Nous avons été surpris par la proximité entre dynamiques de tiers-lieux et dynamiques d'accompagnement à la création d'activités ou a minima l'accueil d'initiatives et des projets. Comme si, alors que le paysage de soutien à la création de très petites entreprises et d'auto-emploi est assez rempli et parfois même saturé d'acteurs, l'existence de lieux atypiques permettait à certains porteurs de projets d'exprimer leur potentiel: est-ce par ce que ces lieux dégagent (atypiques? originaux? non dédiés à l'entrepreneuriat mais ouvrant des possibles?), par des services concrets proposés? Par une ambiance, une esthétique?

Dans ce domaine, en s'inspirant des espaces-test agricoles (agencant des fonctions de portage d'activités, de mise à disposition de moyens de travail et des fonctions d'accompagnement), peut-être pourrait-on modéliser des espaces-test d'activités dans (sur? avec? grâce à?) des tiers-lieux à la condition que ceux-ci s'insèrent, se coordonnent, s'organisent avec des acteurs de l'accompagnement?

De multiples outils: jouer avec les technologies numériques sans céder à la fascination pour l'outillage

Si « on peut résister à tout sauf à la tentation » (Oscar Wilde), il nous appartient la vigilance vis-à-vis des technologies numériques: elle permettent de faire tiers-lieux, ou en tout cas y participent, mais nous ne devons pas oublier qu'elles ne doivent être qu'un moyen et jamais une finalité. Et le glissement de l'un à l'autre est facile, subreptice, encouragé de multiples manières par l'air du temps (et les GAFAM). Comment faire? Inventer ces résistances est un des enjeux du développement des tiers-lieux.

Enfin, nous affirmons que, même quand les outils numériques font l'identité d'un tiers-lieu, c'est bien autre chose qui fait sa valeur: accueil, pédagogies, ambiance, qualité des relations humaines, pluralité des outils utilisés (y compris de « vieilles » choses)...

Méfions-nous de la séduction: des tiers-lieux qui ne se font pas croire détenir la réponse à toutes les problématiques, laissent à l'état d'un côté et au secteur marchand de l'autre, assumer leurs rôles

Il est tentant de charger la barque: puisque le tiers-lieu n'est ni l'un ni l'autre (ni la scène du travail ni celle de la vie privée, ni l'action publique, ni l'entreprise marchande), nous pourrions lui demander d'être « en même temps » l'un et l'autre. D'un côté remplacer le service public quand celui-ci a été affaibli voire éliminé d'un territoire, d'un autre assurer des services marchands non rentables quand le secteur marchand se retire. Il nous semble risqué de faire ce pari et de servir de prétexte à de multiples désengagements.

Ni urbain ni rural: et pourtant...

Par nos réseaux d'expériences et nos membres, nous avons une intention initiale: étudier et mettre en valeur les tiers-lieux des territoires ruraux. In fine nous constatons que ce recueil agglomère des expériences dans des territoires ruraux et des bourgs-centre, dans des métropoles et leurs quartiers pauvres, en y trouvant beaucoup plus de points communs que de différences, ce qui nous amène à poser la question: y-a-t-il des spécificités rurales assez fortes pour nécessiter une approche particulière dans le domaine des tiers-lieux?

S'organiser : du rhizomique et de l'archipel dans un monde qui pense racine et guichet unique

Les tiers-lieux sont reconnus comme acteurs du paysage par les institutionnels, par les décideurs, les administrations, les collectivités territoriales. De fait, se pose la question de leur organisation collective et représentation, aux divers niveaux de décision démocratique. Et comme toujours s'affrontent les logiques ascendantes (plus ou moins autogérées) et les logiques descendantes (par l'État ou sa représentation locale), les logiques d'unité (dans laquelle les diversités négocient) ou de pluralité (qui négocient et s'opposent aux yeux de l'État). Il va nous falloir trouver une voie et une place pour que nos valeurs soient prises en compte, des alliés, poser les limites: ce que nous déléguons à d'autres, le degré d'accords et de désaccords acceptables, les limites à notre investissement dans les espaces qui ne vont pas manquer de se créer, un peu partout. Exercice de démocratie concrète...

Enfin, cette conclusion nécessite de s'attarder sur la question des suites et en particulier des organisations collectives à créer ou dans lesquelles s'impliquer.

À l'évidence, nous avons besoin de poursuivre dans notre dynamique spécifique et avons besoin d'étudier et d'expérimenter: créer, gérer, développer, transmettre des tiers-lieux à but non spéculatif est un travail de longue haleine, il peut s'appuyer sur notre savoir-faire et notre culture de fonctionnement horizontal, en réseaux, en mouvement permanent. Nous allons donc poursuivre l'organisation de rencontres d'acteurs, de formations, d'édition de textes et documents, ainsi qu'un travail patient de connexions entre des initiatives de terrain.

Mais nous avons aussi besoin d'espaces de confrontation à de l'hétérogène: d'autres approches, d'autres formes de tiers-lieux, des espaces de conflits et de commun. Et des espaces collectifs de discussion avec les pouvoirs publics.

Se posent donc des questions simples: où s'investir et avec qui faire alliance? Jusqu'à quel degré d'hétérogénéité?

Nous postulons qu'une organisation en rhizome est souhaitable, une multiplicité d'acteurs qui cherchent des liens plutôt qu'une seule représentation (organisation en arborescence ou en racine) qui unifie et standardise.

Bien sûr, il est nécessaire de s'adapter au monde dans lequel nous vivons qui veut des guichets uniques, des interlocuteurs uniques et fédérants, du simple et du singulier. Il faut jouer avec ça.

Mais nous postulons que nous serons plus puissants, chacun et collectivement si nous pensons multiplicités, archipels et liens entre nous, plutôt qu'unicité et continents. Le rhizome d'apparence inorganisé plutôt que la racine d'apparente efficacité...

Ils/elles ont contribué à ce livre

Raphaël Jourjon est coordinateur salarié de l'association Relier; il vit à Saint-Affrique, en Aveyron, où il est membre actif du café associatif le Lieu-dit. Il est aussi président de l'Agence de diffusion et d'information rurales qui édite la revue *Transrural initiatives*.

Marie-Anne Lenain: longtemps permanente au CREFAD Auvergne comme formatrice puis responsable et docteure en géographie sociale, elle s'est beaucoup impliquée dans la gestion et l'animation du lieu inter-associatif aujourd'hui nommé l'Estran.

Soukaina Assini, 33 ans, a découvert le concept des tiers-lieux au cours de sa reprise d'étude en Licence professionnelle de coordination de projets. C'est dans ce cadre qu'elle a rejoint l'équipe des associations Relier, Idées et Le Lieu-dit, afin de réaliser son stage et l'écriture de son mémoire sur le sujet des espaces collectifs ouverts au public.

Benoît Chaboud-Mollard est impliqué dans plusieurs associations d'éducation populaire et pense que sortir des lieux (tous?) de la spéculation et viser la solidarité partout, c'est bien.

Le **Pari des Mutations Urbaines (PMU)**
voir page suivante

Originaire des Alpes, **Hugo Crespin-Boucaud** est diplômé en histoire et en géographie, il essaie de comprendre comment se mettent en œuvre des solutions construites collectivement. Il travaille actuellement sur les questions d'émancipation des jeunes et leur place dans le débat public.

Christian Lamy: acteur associatif par Peuple et Culture, puis par le CREFAD Auvergne, il est cofondateur du Réseau des CREFAD, du café-lecture Les Augustes et du réseau des cafés culturels associatifs. Il a créé le fonds de dotation La Grange à danser, lieu de création et de résidence en danse contemporaine.

Félix Gripon est agronome de formation, passionné par le vivant et ses interactions. Il défend l'importance du collectif dans nos vies, ce qui l'a amené à s'impliquer dans celui du Moulinage de Chirols et à soutenir les tiers-lieux non lucratifs avec RELIER.

Nelly Didyk, animatrice et formatrice au sein de l'association IDEES, passionnée d'éducation populaire et militante dans de nombreuses associations, elle est animée par l'envie de participer aux changements sociétaux indispensables en favorisant l'émancipation des individus afin de reprendre collectivement du pouvoir sur nos vies.

Alexandre Malfait: paysagiste jardinier formé à l'ENSP Versailles, il fonde en 2014 le collectif « atelier Bivouac » avec cinq autres paysagistes et participe actuellement au projet de réhabilitation du Moulinage de Chirols.

Juliet Cuet Tissot: artiste pluridisciplinaire (clown, créatrice sonore, musicienne, metteuse en scène), elle est installée en Ardèche depuis 2017. Elle poursuit sa recherche de formes atypiques de spectacle vivant qui questionnent notamment la posture du public et invitent à des expériences sensorielles dans des lieux du quotidien

(www.arzapar.com). Elle est membre du collectif du Moulinage de Chirols.

Murray Nelson: retraité, après divers postes occupés à travailler sur le monde rural (associations, collectivités, lycée agricole...). Très investi dans le monde associatif dans plusieurs domaines – énergies renouvelables, Terre de Liens, etc. – pour défendre les particularités de la ruralité. Membre de Relier depuis 7 ans, anciennement membre du CA.

Anamaria Coteanu: animatrice-formatrice. Après un parcours universitaire littéraire et un brevet d'état d'accompagnatrice en montagne elle travaille actuellement à l'Atelier des Possibles, association membre du réseau des CREFAD.

Thomas Fremaux est accompagnateur de projets et designer au service de la réactivation de rez-de-chaussée vacants. animateur de démarches collectives et participatives. Permanent de l'association CREFAD Loire.

Camille Fleury est impliquée professionnellement à expérimenter de nouvelles formes de coopération entre élus, professionnels et habitants en milieux urbains. Elle est administratrice du réseau Relier.

Marion Levoir invente avec d'autres toutes sortes de stratégies pour améliorer nos espaces habités, et se réapproprient collectivement les lieux disponibles de nos quartiers ou villages. Suite à des études d'architecture et un passage en agence, elle co-fonde en 2015 le PMU – Pari des Mutations Urbaines – à Ambert (63).

Myriam Gissing est coordinatrice au sein des Lococotiers (www.leslococotiers.fr), danseuse et accompagnatrice auprès de collectifs et d'individus (www.semouvoirdetre.fr), passionnée par les relations humaines.

Odile Proust est accompagnatrice de projets au Crefad Loire. Elle a participé à la création de l'Association du Moulinage des Rivières, un tiers-lieu avant la lettre dans une usine de fil de soie de la Loire... Une aventure collective racontée dans un carnet d'expérience illustré. odile.proust@laposte.net

Florence Lenertz a suivi une formation en sciences politiques et études urbaines avant de rejoindre le Crefad-Loire en tant que volontaire en service civique. Elle soutient l'équipe dans l'animation du projet Ici-Bientôt, en travaillant notamment sur la question de vacance en pied d'immeuble et le montage de projets collectifs.

Pierre-Mathieu Le Bel est géographe, chercheur et formateur au CREFAD Auvergne et chercheur associé à l'UMR Territoires de Clermont-Ferrand, il est spécialisé en géographie sociale et culturelle. Il s'intéresse aux questions relatives aux relations de pouvoir entre les individus et les groupes sociaux ainsi qu'à l'expression spatiale de ces relations de pouvoir.

Gaëlle Berge : passionnée du monde associatif et des démarches d'éducation populaire, Gaëlle a travaillé 12 ans dans une ONG, puis comme déléguée de fédération de centres sociaux. Elle travaille aujourd'hui dans deux tiers-lieux : coordinatrice de l'espace de vie sociale « Maison de Vallée » et chargée de mission au Moulinage de Chirols.

Paul Lacoste, membre du conseil d'animation de l'association HALEM et administrateur de RELIER, juriste autodidacte, s'interroge sur la place de « l'habitat léger », autonome et réversible dans les perspectives d'évolution sociétale à court, moyen et long terme.

Xavier Lucien : engagé dans l'associatif et l'éducation populaire, militant puis salarié du CREFAD Auvergne, co-fondateur de l'association d'ASA, de La Brèche, du café-lecture La Clef, du Reneta, je me définit autant comme formateur que comme animateur de réseaux, en particulier du réseau des CREFAD.

Louis Simonin est concepteur paysagiste au sein du Parc des Mutations Urbaines. Diplômé de l'École de la Nature et du Paysage, il aime poser ses yeux sur ce qui l'entoure et en croquer les contours.

Alexa Brunet est une photographe française diplômée de l'Art College de Belfast et de l'ENSP d'Arles. Elle rejoint le Collectif TRANSIT en 2004. Aujourd'hui, elle travaille principalement pour la presse et les collectivités locales.

Chloé Laforest est directrice artistique dans la presse et l'édition principalement. Son truc à elle envers les autres, c'est de créer des livres pour récolter des histoires humaines et les partager le plus largement possible.

Les structures impliquées dans cet ouvrage

À retrouver aussi sur leurs sites internet



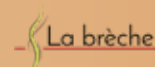
Le Réseau des CREFAD est la coordination nationale des associations qui se reconnaissent dans des valeurs communes en référence au Manifeste de Peuple et Culture : l'éducation populaire, la laïcité, la lutte contre les inégalités, injustices, habitudes, intolérances, la référence à l'entraînement mental, tout en prenant en compte les évolutions du monde et des techniques et le fait économique de nos associations inscrites dans l'économie solidaire.



RELIER est une association nationale d'éducation populaire née en 1984, dont l'objet est de mettre en lien, soutenir et valoriser les expériences originales d'installation et d'activité en milieu rural. RELIER travaille par chantiers thématiques (accès solidaire au foncier agricole, alternatives forestières, habitat écologique et solidaire, tiers-lieux...), en organisant notamment des rencontres avec les parties prenantes autour d'une problématique partagée.



Association d'éducation populaire, d'ASA a pour but d'œuvrer avec d'autres pour que les territoires ruraux soient des lieux vivants mêlant vie économique, échanges, partages et réflexions. Ainsi, d'ASA accompagne, soutient, met en lien les initiatives émergentes sur le territoire, dans les domaines de la création d'activité, de l'habitat, du secteur associatif et culturel.



La Brèche est une association d'éducation

populaire, qui intervient sur un territoire allant d'Ambert (63) à Vorey (43). Elle accompagne et met en lien les initiatives émergentes sur le territoire. L'association utilise différents outils pour permettre à chacun de gagner en autonomie dans ses choix et décisions (rencontres individuelles, formations, soirées thématiques, ateliers collectifs entre autres). La Brèche favorise largement la mise en réseau des personnes et les démarches collectives.



CREFAD Auvergne

Association d'éducation populaire, son objet est de participer à rendre possible pour toute personne l'autonomie de pensée et d'action et l'exercice de sa citoyenneté dans la perspective d'un monde plus juste et plus solidaire, ainsi que le partage et le développement de la culture, de l'éducation et des savoirs. Le plus souvent dans le cadre de réseaux, l'association développe ainsi des actions de formation, d'accompagnement, d'animation, de recherches-actions, d'édition et des expérimentations ou toutes autres actions qui nous semblent importantes pour aider chacun-e à prendre du pouvoir sur sa vie.



Le CREFAD Loire est une association d'éducation populaire

qui vise à encourager, favoriser et accompagner les initiatives de développement personnel et professionnel tant social, économique que culturel, qui s'inscrivent dans une démarche de solidarité. L'association favorise le partage et l'échange de la culture, de l'éducation et du savoir, le développement de l'autonomie de pensée et d'action des individus et organisations

collectives pour permettre un accès à la citoyenneté européenne et favoriser une plus juste démocratie.



Association d'éducation populaire du Sud-Aveyron,

IDEES vise à transmettre et partager les expériences et les connaissances, pour les rendre accessibles à toutes et tous et pour donner les moyens à chacun de s'épanouir. IDEES entend soutenir de manière concrète l'émergence, la concrétisation et la valorisation d'activités locales intégrées, sympathiques et innovantes. Sont ainsi proposés des espaces de réflexion et d'accompagnement ouverts et réactifs, offrant aux porteurs un cadre dans lequel énoncer, formaliser, tester et développer leurs projets de manière progressive.



Le Moulinage de Chirols porte un projet de rénovation d'une ancienne

usine à soie du XIX^e siècle, désaffectée depuis 2005, située à Chirols en Ardèche. À travers une réhabilitation écologique et une approche participative d'auto-construction, la restauration architecturale de ce patrimoine industriel vise à créer un tiers-lieu d'échanges et de créations culturelles associant habitat et activités locales dans un cadre d'économie sociale et solidaire et dans un but non-lucratif et anti-spéculatif.



L'association le Pari des Mutations Urbaines est un laboratoire de réflexion et de création sur l'architecture, la ville et les territoires dans leurs dimensions politiques, sociales, culturelles, ou physiques. Elle rassemble des professionnels qui défendent une approche artisanale, enthousiaste, sociale et conviviale

de l'architecture et de l'urbanisme. Nous développons depuis 2014 une méthodologie singulière basée sur la mise en action, la participation des citoyens aux prises de décisions qui les concernent, la préfiguration d'espaces, l'accompagnement d'équipes municipales rurales. Le tout est rendu possible par une très forte implication, notamment au travers de projets menés en résidence.



Les Cafés Culturels Associatifs constituent de manière volontaire le Réseau des Cafés Culturels et Cantines Associatifs ayant pour buts l'application de la charte ; la création de solidarité entre les cafés ; le soutien aux projets nouveaux de cafés ; des actions communes et le développement de la reconnaissance des cafés culturels par les partenaires. Il permet de plus des échanges et des complicités sur les thématiques des cafés : l'écrit, le jeu, la culture, etc.



Créé en 2014, La Trame accompagne l'émergence, le développement et la mise en lien des tiers lieux sur le territoire ardéchois.



Les Lococotiers : c'est l'histoire d'un groupe d'habitants et d'associations à la recherche d'un lieu permettant à la fois de travailler et d'animer le centre-bourg d'Ambert. En 2019 le lieu collectif Les Lococotiers ouvre ses portes ! Que ça soit pour boire un café, réparer un vélo, apprendre la couture comme la danse et plein d'autres choses c'est une maison accueillante et conviviale, qui se veut foisonnante d'initiatives d'ici et d'ailleurs.

Bibliographie

Arab, Nadia et Miot, Yoann. 2020. *La ville inoccupée. Enjeux et défis des espaces urbains vacants*. Presses De L'École Nationale Des Ponts Et Chaussées

Bazin, Hugues. 2015. *Les figures du tiers-espace : contre-espace, tiers-paysage, tiers-lieu*. Revue *Filigrane. Musicque, esthétique, sciences, société* n° 52

Biehl, Janet. 2014. *Le municipalisme libertaire – La politique de l'écologie sociale*. Écosociété Eds

Bourdieu, Pierre. 1980. *Le Capital social*. Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 31, p. 2-3

Charest, Gilles. 2007. *La démocratie se meurt, vive la sociocratie*. Centro Esserci

Collectif. 2016. *Intelligence collective, leadership et bien commun*. Éditions Yves Michel

Coopérative des Tiers-Lieux. 2018. *Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités*. Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/rapport-tiers-lieux-a-lusage-des-collectivites/>

Correia, Mickaël. 2018. *L'envers des friches culturelles. Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification*. Dans *Revue du Crieur*, 2018/3 (n°11), p. 52-67

D'Ansebourg, Thomas. 2014. *Du Je au Nous. L'intérêt citoyen : le meilleur de soi au service de tous*. Les Éditions de l'Homme

Ferchaud, Flavie. 2018. *Fabriques numériques, action publique et territoire : en quête des living labs, fablabs et hackerspaces* (France, Belgique). Thèse de doctorat, Université Rennes 2

Krauss, Gerhard et Tremblay, Diane-Gabrielle. 2019. *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs...* Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Lanoë, Samuel. 2020. *Petit manuel de l'habitant participatif. Bâtir du commun au-delà des murs*. Éditions du commun

Levy-Waitz, Patrick. 2018. *Mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Fondation Travailler autrement. Disponible sur : <https://www.fondation-travailler-a-tremement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

Meyer, Morgan. 2010. *The Rise of the Knowledge Broker*. Science communication, vol. 32, n° 1, p. 118-127

Nicolas-Le Strat, Pascal. 2016. *Le travail du commun*. Éditions du commun

Oldenburg, Ray. 1989. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons and Other Hangouts at the Heart of a Community*. New York: Paragon House

Pasquier, Sylvain. 2005. *Le lien associatif et interassociatif. L'idéal de la rencontre comme radicalisation démocratique*. Revue du MAUSS, 2005/2 (n° 26), p. 385-399

Pignot, Lisa. 2018. *Tiers-lieux : un modèle à suivre ?* L'Observatoire, la revue des politiques culturelles, n° 52. Disponible sur : http://www.observatoire-culture.net/rep-revue/rub-article/ido-1003/tiers_lieux_un_modele_a_suivre.html

Pineau, Jean-Yves. 2018. *Les tiers-lieux et les cafés associatifs, laboratoires des territoires ruraux*. Dans *Nectart*, 2018/2 (n° 7), p. 100-109

RELIER. 2010. *Guide pratique pour la mise en œuvre d'actions locales en faveur de la création d'activités en milieu rural*. Éditions RELIER

Suire, Raphael. 2013. *Innovation, espaces de coworking et tiers-lieux : entre conformisme et créativité*. Working Paper. Centre de Recherche en Économie et Management, université de Rennes.

Voineau, Blandine, Duray, Catherine et Lamy, Christian. 2018. *Ce que le monde associatif nous apprend des leaders*. CREFAD Documents



© RELIER et le Réseau des CREFAD, 2021.
Tous droits réservés pour tous pays.

Achévé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
Chirat à Saint-Just-la-Pendue en juin 2021.



C'est quoi un « tiers-lieu » ?

Un espace qui n'est ni la maison, ni le travail, ni l'école, mais dans lequel on se sent chez soi, on fait ensemble et on apprend.

Et « à but non lucratif » ?

C'est l'idée que l'argent n'est pas un objectif mais un moyen.

Et ça ressemble à quoi des « tiers-lieux à but non lucratif » ?

C'est ce que raconte ce livre...

Cet ouvrage paru en 2021 est le fruit d'un travail collectif mené sur plusieurs années par différentes associations se reconnaissant dans l'éducation populaire, dont RELIER et le Réseau des CREFAD.

Né de réflexions, de pratiques et d'expériences autour de tiers-lieux à but non lucratif, il s'adresse à toute personne curieuse d'apprendre sur – et de – ces lieux qui proposent des formes renouvelées d'organisation collective et de rapport au travail, à l'argent et à la propriété.

Avec le soutien de



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Ministère de l'Intérieur

MASSIF
MÉDIUMEN, SPIRITUEL, PUBLIC
CENTRAL



FONDATION
du
monde
par
TOUS